

N° 357

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

Rapport remis à Monsieur le Président du Sénat le 4 juin 1991

Depôt public au Journal officiel du 5 juin 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juin 1991.

RAPPORT

de la commission de contrôle (1) chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 13 décembre 1990.

TOME II

ANNEXES

Président

M. Hubert HAENEL,

Rapporteur

M. Jean ARTHUIS,

Senateurs.

(1) Cette commission est composée de MM Hubert Haenel, président, Philippe de Bourgoing, Albert Ramassamy, vice-présidents, Charles Lederman, secrétaire, Jean Arthuis, rapporteur, Guy Allouche, Germain Authié, José Balarelli, Gilbert Baumet, Jacques Bimbenet, François Blazot, Jean-Pierre Cantegrit, Charles de Cutoli, Luc Dejeu, Adrien Gouteyron, René Georges Laurin, Georges Othily, Marcel Rudloff, Michel Rufin, Jean-Pierre Tizon, Louis Virapoulle

Voir les numéros :

Senat : 136, 150 et T A 61 (1990-1991)

Justice

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION	3
II. NOTE SUR LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	31
III. TEXTES ET DOCUMENTS	39
IV. LES SONDAGES	51

ANNEXE I
LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

- 1. Liste des personnes auditionnées**
- 2. Déplacements de la commission**
- 3. Enquête auprès des juridictions**

1. LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

- M. Raymond VIRICELLE, Directeur juridique à la SNCF, ancien Directeur des services judiciaires (9 janvier 1991)
- M. Claude JORDA, Procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux, ancien Directeur des services judiciaires (9 janvier 1991)
- M. Henri NALLET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (9 janvier et 17 avril 1991)
- M. Henri DESCLAUX, Directeur des services judiciaires (9 janvier 1991)
- M. Albin CHALANDON, ancien Garde des Sceaux (9 janvier 1991)
- M. Georges KIEJMAN, Ministre délégué auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice (16 janvier 1991)
- M. Robert DIET, Président du tribunal de grande instance de Paris (23 janvier 1991)
- M. Pierre ESTOUP, Premier Président de la Cour d'appel de Versailles (23 janvier et 13 février 1991)
- M. Bruno COTTE, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris (23 janvier 1991)
- M. Jean FOYER, ancien Garde des Sceaux (23 janvier 1991)
- M. Louis-Marie RAINGEARD de la BLETIERE, Directeur de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la Justice (23 janvier 1991)
- Mme Myriam EZRATTY, Premier Président de la Cour d'appel de Paris (23 janvier 1991)
- M. Jean LEVANTI, Premier Président de la Cour d'appel de Basse-Terre (30 janvier 1991)
- M. Lucien DUPRES, ancien Procureur général près la Cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion (30 janvier 1991)

- MM. Jean-Luc SAURON et Claude PERNOLLET, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des magistrats (30 janvier 1991)

- MM. Claude NICOD et Maurice ZAVARRO, Président et Secrétaire général du Syndicat de la magistrature (30 janvier 1991)

- M. Dominique MATAGRIN, Secrétaire général de l'Association professionnelle des magistrats (30 janvier 1991)

- Me Jacques VERGES, Avocat à la Cour d'appel de Paris (6 février 1991)

- M. Jean-Claude ANTONETTI, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Senlis (6 février 1991)

- M. Olivier DROPET, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille (6 février 1991)

- M. Michel JEOL, Avocat général à la Cour de cassation (6 février 1991)

- M. Pierre LYON-CAEN, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre (6 février 1991)

- M. Jean-Jacques ZIRNHELT, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Mulhouse (6 février 1991)

- M. Pierre DRAI, Premier Président de la Cour de cassation (13 février 1991)

- M. René CASES, Premier Président de la Cour d'appel de Fort-de-France (13 février 1991)

- Me Paul LOMBARD, Avocat au Barreau de Marseille (13 février 1991)

- M. Bernard FILIO, Secrétaire général-adjoint du Syndicat autonome des fonctionnaires de justice (13 février 1991)

- Mme TOURNADRE et M. ROUSSET du Syndicat CFDT des services judiciaires (13 février 1991)

- M. Philippe INGALL-MONTAGNIER, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Fontainebleau (20 février 1991)

- M. Alain MARSAUD, magistrat, chargé de mission au cabinet de M. Alain POHER, Président du Sénat (20 février 1991)

- Me Henri ADER, Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris
(20 février 1991)

- M. François ROUSSELY, Directeur général de la police nationale
(20 février 1991)

- M. Charles BARBEAU, Directeur général de la gendarmerie
nationale (20 février 1991)

- Me Roger MALINCONI, ancien Président de la Conférence des
Bâtonniers, ancien Bâtonnier de Marseille (20 février 1991)

- M. Thierry JEAN-PIERRE, juge d'instruction au tribunal de grande
instance du Mans (11 avril 1991)

Ont refusé d'être entendus par la commission deux anciens Gardes des
Sceaux, MM. Robert BADINTER, Président du Conseil constitutionnel, et Pierre
ARPAILLANGE, Premier président de la Cour des Comptes, arguant tous deux de
leurs actuelles fonctions.

Outre que ce refus paraît difficilement acceptable au regard des textes
qui fondent les pouvoirs des commissions d'enquête et de contrôle, la circonstance
que des membres du gouvernement soient nommés dans des fonctions d'une telle
nature appelle sans doute un réexamen.

2. DÉPLACEMENTS DE LA COMMISSION

1. PARIS

- Chancellerie

Entretiens à la Chancellerie et au Sénat.

. Cabinet de M. Henri NALLET, Garde des Sceaux

M. Jean-Pierre DINTILHAC, directeur,

M. Jean NESTOR, directeur-adjoint,

M. Jean BASSERES, conseiller technique chargé du budget.

. Direction des services judiciaires

M. Henri DESCLAUX, directeur,

M. Pierre KRAMER, sous-directeur de l'organisation judiciaire et de la programmation,

M. Bernard DARCOS, sous-directeur de la magistrature,

M. Philippe LEMAIRE, sous-directeur des greffes.

. Direction de l'administration générale et de l'équipement

M. Louis-Marie RAINGEARD de la BLETIÈRE, directeur

- Le rapporteur a eu un entretien avec M. Louis JOINET, ancien conseiller technique chargé de la Justice au Cabinet du Premier ministre, M. Michel ROCARD.

- Juridictions

Cour d'appel : Mardi 12 février 1991

Visite des locaux et entretien avec M. Pierre TRUCHE, Procureur général.

Cour de cassation : Mercredi 6 mars 1991

Entretiens avec MM. Pierre DRAI, premier président et Pierre BEZIO, procureur général et visite des locaux.

Conseil d'Etat et cour administrative d'appel : Mercredi 6 mars 1991

Visite des locaux et entretiens.

M. Marceau LONG, vice-président du Conseil d'Etat,

M. Michel PINAULT, secrétaire général du Conseil d'Etat,

M. Pierre RIVIERE, président de la cour administrative d'appel .

2. PROVINCE

- Bordeaux : mercredi 27 et jeudi 28 février 1991

Visite de l'Ecole nationale de la Magistrature et entretiens avec M. Hubert DALLE, directeur de l'Ecole, avec des membres de la direction, des maîtres de conférences, ainsi que des auditeurs de justice.

Visite du tribunal de grande instance et entretiens avec MM. Vincent LAMANDA, président, et Patrice DAVOST, procureur de la République, ainsi que des magistrats et fonctionnaires du tribunal.

Visite du tribunal d'instance et entretien avec M. François LEBUR, vice-président.

Visite de la cour d'appel et entretiens avec MM. Michel VIGNERON, premier président, et Claude JORDA, procureur général, des magistrats et des fonctionnaires de la cour.

- Dijon : mercredi 20 mars 1991

Visite de l'Ecole nationale des greffes et entretiens avec M. Jean-Jacques HEINTZ, directeur de l'école, et des greffiers stagiaires.

Visite du tribunal de grande instance et entretiens avec MM. Léopold LAMBOTTE, président, et Bernard BLAIS, procureur de la République, ainsi que des magistrats et fonctionnaires du tribunal.

Visite de la cour d'appel et entretiens avec MM. Gérard COMBES, premier président, et Jean STEFANI, procureur général, des magistrats et des fonctionnaires de la cour.

- Aix-en-Provence : mardi 26 mars 1991

Visite du tribunal de grande instance et entretiens avec MM. Georges BARDEL, président, et Robert MAGNIER, procureur de la République, ainsi que des magistrats et fonctionnaires du tribunal.

Visite du tribunal d'instance d'Aix et du greffe du tribunal de commerce.

Visite de la cour d'appel et entretiens avec MM. Henri BOULARD, premier président, et Claude SALVAGIONE, procureur général, des magistrats et des fonctionnaires de la cour.

- Lyon : lundi 6 mai 1991

Visite de la cour d'appel et entretiens avec MM. André ORIOL, premier président, et Jean REYGROBELLET, procureur général, des magistrats et des fonctionnaires de la cour.

Visite du tribunal de grande instance et entretiens avec MM. Jean-Yves BERTRAND-CADI, président, et Marc MOINARD, procureur de la République, ainsi que des magistrats et fonctionnaires du tribunal.

3. ENQUÊTE AUPRÈS DES JURIDICTIONS

- Lettre du président de la commission de contrôle aux chefs de juridiction
- Lettre du Garde des Sceaux aux chefs de cour d'appel
- Liste des réponses des chefs de juridiction
- L'opinion des chefs de juridiction : insuffisance d'effectifs et crise morale.

Paris, le 22 janvier 1991

Monsieur le ... ,

La Justice est un des fondements de la démocratie. Elle conditionne le respect de l'Etat de droit. La justice actuelle est en crise.

Dans le souci de dresser un état des lieux du fonctionnement administratif des juridictions, de réfléchir au malaise que connaît actuellement cette institution, d'en discerner les causes et de proposer des solutions, le Sénat, dans une résolution du 13 décembre 1990, a créé "une commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire".

Je tenais à vous en faire part.

La commission de contrôle souhaite travailler au plus près des réalités et en étroite collaboration avec les responsables judiciaires, chefs de cours et de juridictions, directeurs et chefs de service de l'administration centrale, services spécialisés de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie, etc...

Dans cette perspective, elle vous demande que vous lui fassiez part des problèmes, souhaits ou propositions éventuelles qui seraient de nature à l'éclairer sur les difficultés de fonctionnement du service public de la Justice et de ses perspectives d'amélioration sous la forme d'un état des lieux de votre juridiction tant sur le plan des personnels, magistrats et fonctionnaires, que des moyens mis à votre disposition pour exercer dans toute leur plénitude l'ensemble des missions qui vous sont confiées.

J'ai informé personnellement M. le Garde des Sceaux de cette démarche. Celui-ci n'a soulevé aucune objection.

La contribution que vous apporterez aux travaux de notre commission est indispensable pour que le Sénat puisse se faire une opinion, aussi complète et précise que possible sur l'état de la Justice française et pour tirer les conclusions qui s'imposent tant sur le plan budgétaire que législatif.

Les documents que vous voudrez bien nous adresser directement seront couverts par le secret et ne pourront donc être communiqués en aucun cas à des personnes étrangères à la commission.

Il est évident qu'il ne saurait être question pour la commission d'intervenir dans le domaine des décisions judiciaires. Seul le fonctionnement administratif du service public de la Justice est l'objet de nos investigations et de nos réflexions qui nous conduiront à déposer un rapport au plus tard le 13 juin 1991, rapport que nous envisageons d'adresser personnellement à chaque magistrat.

Pour tous renseignements ou précisions sur les modalités pratiques de votre collaboration, vous pouvez utilement entrer en contact avec moi-même ou le rapporteur ou l'administrateur responsable du secrétariat de la commission, M.

Pour votre information, ci-joint, le texte concernant le fonctionnement des commissions de contrôle et d'enquête, le texte du rapport instituant la commission et la composition de celle-ci.

En vous remerciant et en rappelant que les réflexions de la commission de contrôle devraient à l'avenir servir de référence tant pour le Parlement que pour le Gouvernement pour toute amélioration du service public de la Justice, je vous prie de croire, Monsieur le ... , à l'assurance de ma considération distinguée.

Hubert HAENEL
Président

P.J.-

Paris, le 19 FEV. 1991

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

à

Mesdames et Messieurs les PREMIERS PRESIDENTS
des cours d'appel

et à

Mesdames et Messieurs les PROCUREURS GENERAUX
près lesdites cours

Ainsi que vous en avez été informés par son président, M. Hubert HAENEL, une Commission de Contrôle a été créée par le Sénat pour examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire.

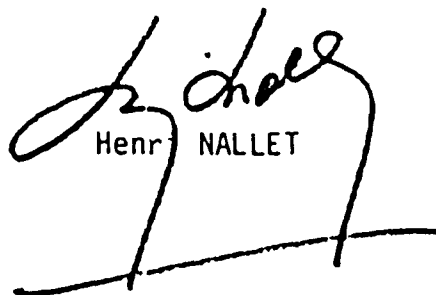
Il s'agit de dresser un état du fonctionnement administratif des juridictions, tant au plan des personnels que des moyens afin de discerner les causes des difficultés que connaît l'institution judiciaire et de proposer éventuellement des solutions.

Il ne vous échappera pas que l'intérêt porté par la Haute Assemblée à ce qu'il est convenu d'appeler " le malaise de la Justice", revêt une importance particulière. S'il appartient au gouvernement, et en particulier au Garde des Sceaux, de veiller à ce que le service public judiciaire puisse accomplir ses missions et si les magistrats et fonctionnaires peuvent, par leur engagement et leurs initiatives, contribuer à des améliorations, il n'en demeure pas moins que la solution des problèmes suppose aussi l'intervention des institutions parlementaires qui, votant l'impôt, doivent veiller aux conditions d'utilisation des dépenses publiques. Il est évident que les projets de réforme et les demandes budgétaires seront d'autant mieux accueillis par le Parlement que celui-ci aura pu en constater la pertinence ou la nécessité.

C'est la raison pour laquelle j'attacherais le plus grand prix à ce que vous réserviez le meilleur accueil aux membres de la Commission Sénatoriale, en leur apportant un concours sans réserves.

Ainsi que cela vous est précisé dans la lettre que M. HAENEL vous a adressée le 22 janvier dernier, vous n'aurez à renseigner cette commission que d'éléments relatifs au fonctionnement administratif des juridictions, l'activité proprement juridictionnelle échappant, bien entendu, à sa compétence.

Je suis conscient du surcroît d'efforts que votre contribution à ces travaux pourra représenter, mais je ne doute pas que l'enjeu de cette mission vous convainque de la justification de la charge qui vous est momentanément demandée.


Henri NALLET

LISTE DES RÉPONSES DES CHEFS DE JURIDICTION

Agen	Aix	Amiens
A. T.G.I. Agen T.G.I. Marmande	- CA - T.G.I. Aix - T.G.I. Draguignan - T.G.I. Grasse (Pdt) - T.G.I. Marseille (PR) - T.G.I. Nice - T.G.I. Tarascon (Pdt) - T.G.I. Toulon	- C.A. - T.G.I. Abbeville (PR) - T.G.I. Beauvais (Pdt) - T.G.I. Compiègne (PR) - T.G.I. Laon (Pdt) - T.G.I. Péronne (PR) - T.G.I. Senlis (PR)
Angers	Bastia	Besançon
A. T.G.I. Angers T.G.I. Laval T.G.I. Le Mans T.G.I. Saumur	-- C.A. (1er Pdt)	- C.A. - T.G.I. Besançon - T.G.I. Dôle (PR) - T.G.I. Montbéliard (PR) - T.G.I. Vesoul (Pdt)
Bordeaux	Bourges	Caen
A. T.G.I. Bordeaux T.G.I. Périgueux	- C.A. (PG) - T.G.I. Bourges	- T.G.I. Alençon (Pdt) - T.G.I. Argentan - T.G.I. Avranches - T.G.I. Caen (Pdt) - T.G.I. Cherbourg
Chambéry	Colmar	Dijon
A. (1er Pdt) T.G.I. Albertville T.G.I. Annecy T.G.I. Bonneville T.G.I. Chambéry (Pdt)	- C.A. - T.G.I. Colmar - T.G.I. Mulhouse - T.G.I. Saverne (Pdt) - T.G.I. Strasbourg	- C.A. - T.G.I. Chalon-sur-Saône - T.G.I. Chaumont - T.G.I. Dijon - T.G.I. Mâcon
Douai	Grenoble	Limoges
A. T.G.I. Arras T.G.I. Avesnes /Helpe (Pdt) T.G.I. Béthune (Pdt) T.G.I. Dunkerque T.G.I. Douai T.G.I. Hazebrouck (Pdt) T.G.I. Lille (Pdt) T.G.I. St-Omer (Pdt) T.G.I. Valenciennes (Pdt)	- C.A. - T.G.I. Bourgoin-Jallieu - T.G.I. Gap - T.G.I. Grenoble - T.G.I. Vienne	- C.A. - T.G.I. Brive - T.G.I. Guéret - T.G.I. Limoges (Pdt) - T.G.I. Tulle
Lyon	Metz	Montpellier
A. T.G.I. Belley T.G.I. Bourg-en-Bresse T.G.I. Lyon T.G.I. Montbrison T.G.I. Roanne T.G.I. St-Etienne T.G.I. Villefranche-sur-Saône	- C.A. - T.G.I. Metz - T.G.I. Sarreguemines - T.G.I. Thionville	- C.A. (1er Pdt) - T.G.I. Béziers (Pdt) - T.G.I. Carcassonne - T.G.I. Montpellier (Pdt) - T.G.I. Narbonne (Pdt) - T.G.I. Perpignan (Pdt) - T.G.I. Rodez (Pdt)

Nancy	Nimes	Orléans
- C.A. - T.G.I. Bar-le-Duc - T.G.I. Briey (Pdt) - T.G.I. Nancy - T.G.I. St-Dié (Pdt)	- T.G.I. Alès (Pdt) - T.G.I. Avignon (Pdt) - T.G.I. Privas	- C.A. - T.G.I. Montargis(Pdt) - T.G.I. Orléans - T.G.I. Tours (Pdt)
Paris	Pau	Poitiers
- C.A. - T.G.I. Bobigny - T.G.I. Créteil (Pdt) - T.G.I. Fontainebleau (PR) - T.G.I. Meaux - T.G.I. Melun (Pdt) - T.G.I. Paris	- C.A. - T.G.I. Bayonne - T.G.I. Mont-de-Marsan - T.G.I. Tarbes - T.G.I. Pau (Pdt)	- C.A. - T.G.I. Bressuire (Pdt) - T.G.I. Poitiers - T.G.I. Les Sables d'Olonne - T.G.I. La Roche-sur-Yon - T.G.I. Niort (Pdt) - T.G.I. Rochefort (Pdt) - T.G.I. Saintes (PR)
Reims	Rennes	Riom
- C.A. - T.G.I. Châlons-sur-Marne - T.G.I. Charleville-Mézières (Pdt)	- C.A. - T.G.I. Brest (PR) - T.G.I. Dinan - T.G.I. Guingamp - T.G.I. Lorient (PR) - T.G.I. Morlaix - T.G.I. Nantes - T.G.I. Quimper - T.G.I. Rennes (Pdt) - T.G.I. St-Brieuc - T.G.I. St-Malo - T.G.I. St-Nazaire - T.G.I. Vannes	- C.A. - T.G.I. Aurillac - T.G.I. Moulins (Pdt) - T.G.I. Riom
Rouen	Toulouse	Versailles
- C.A. (1er Pdt) - T.G.I. Bernay - T.G.I. Dieppe - T.G.I. Evreux - T.G.I. Le Havre - T.G.I. Rouen	- C.A. - T.G.I. Castres (PR) - T.G.I. Foix (PR) - T.G.I. Montauban (Pdt) - T.G.I. St-Gaudens (PR) - T.G.I. Toulouse	- C.A. - T.G.I. Chartres - T.G.I. Nanterre
Outre-Mer	Outre-Mer	Outre-Mer
- CA Basse Terre - TGI Basse Terre - TGI Pointe-à-Pitre	- CA Fort-de France - TGI Fort-de France	- CA Nouméa (PG) - Trib. de Mata-Utu
- Trib. de Papeete (Pdt)	- TGI Saint-Denis (Pdt)	- TSA de Saint-Pierre-et-Miquelon

C.A. : cour d'appel

T.G.I. : tribunal de grande instance

T.S.A. : tribunal supérieur d'appel

1er Pdt : Premier Président

Pdt : Président

PG : Procureur général

PR : Procureur de la République

**L'OPINION DES CHEFS DE JURIDICTION :
INSUFFISANCE D'EFFECTIFS ET CRISE MORALE**

Par une lettre de M. Hubert Haenel, président de la Commission de contrôle, en date du 22 janvier 1991, il a été demandé à tous les chefs de cour et de tribunal de faire part de leurs *«problèmes, souhaits ou propositions de nature à éclairer la commission sur les difficultés de fonctionnement propres à leur juridiction»*.

A la suite de ce courrier, une lettre adressée le 19 février, par M. Henri Nallet, Garde des Sceaux, aux chefs de cour, leur demandant d'apporter *«un concours sans réserves»* aux travaux de la commission, a contribué à renforcer l'attention portée à cette demande. Certaines cours d'appel se sont en outre faites les relais de la demande de la commission auprès des juridictions de leur ressort.

Le 31 mai 1991, 31 premiers présidents de cours d'appel ou de tribunaux supérieurs d'appel d'outre-mer, soit 84 % d'entre eux, et 27 procureurs généraux, soit 73 % d'entre eux, avaient répondu.

A la même date, 121 présidents de tribunaux de grande instance ou de tribunaux d'outre-mer assimilés, soit 64 %, et 99 procureurs de la République, soit 53 %, avaient répondu.

Un seul chef de juridiction a considéré que son devoir de réserve lui interdisait d'apporter une réponse.

A l'inverse, 19 chefs de juridiction ont téléphoné dans le mois suivant la réception du courrier pour se faire préciser les souhaits de la commission.

*

* *

A. DES MAGISTRATS ET DES FONCTIONNAIRES EN NOMBRE INSUFFISANT

Le problème majeur récurrent est celui de l'insuffisance des effectifs, tant budgétaires que réels, des magistrats comme des fonctionnaires de greffe. 58 % des réponses soulignent l'insuffisance des effectifs budgétaires de magistrats et 59 % celle des effectifs budgétaires de fonctionnaires ; 74 % soulignent l'insuffisance des effectifs réels de magistrats et 77 % celle des effectifs réels de fonctionnaires. Hors certaines petites juridictions, cours et tribunaux ont un mal accru à faire face à leurs charges. Plusieurs chefs de juridiction admettent recourir illégalement, par nécessité, à des «contrats emploi-solidarité» (4 réponses) ou à des «travaux d'utilité collective» (2 réponses).

1. L'insuffisance des effectifs et l'ampleur des postes vacants

En premier lieu, le recrutement global et les créations de postes dans nombre de juridictions ne permettent pas de répondre aux besoins : 5 réponses soulignent l'insuffisance des recrutements, deux trouvant en outre insatisfaisante la qualité des personnes recrutées au titre des concours exceptionnels. Certains ressorts, notamment à la périphérie des grandes villes, ont connu une importante urbanisation (4 réponses) ; or la carte judiciaire n'évolue plus qu'à la marge depuis 1958. La gestion «*imprévoyante*» et «*défectueuse*» du corps judiciaire par la Chancellerie est stigmatisée alors que la demande de Justice croît avec le niveau d'éducation (2 réponses).

En second lieu, les effectifs réels ne coïncideraient que rarement avec les effectifs budgétaires du fait des vacances de postes (36 % des réponses dénoncent les vacances de postes de magistrats, 32 % celles des fonctionnaires) et des conséquences de la féminisation (9 % des réponses évoquent à cet égard le problème pour les fonctionnaires, 7 % pour les magistrats).

Si le problème des vacances de postes résulte de la féminisation, il incombe aussi à la tension des effectifs budgétaires nationaux, à la lourdeur des procédures administratives de nomination et de promotion (2 réponses), à la prépondérance des syndicats dans la gestion de la carrière des fonctionnaires (2 réponses) et à l'application de la règle de mobilité (8 % des réponses).

Les régions jugées peu attractives (9 réponses) ou difficiles (une réponse) semblent connaître une situation encore plus difficile : le «*parisiano-tropisme*» et l'«*héliotropisme*» des personnels sont déplorés.

La féminisation entraîne en outre la succession des congés de maternité (22 % des réponses), des congés parentaux (2 réponses), des congés de maladie réels (15 % des réponses) ou "*fictifs*" (3 réponses), des temps partiels que les effectifs budgétaires ne permettent pas de compenser et qui sont particulièrement nuisibles le mercredi (22 % des réponses), enfin un certain absentéisme à l'intérieur de chaque juridiction (6 % des réponses).

Le système des magistrats dits «*placés*» auprès des chefs de cour d'appel serait insuffisant parce qu'il ne prévoit que le cas des vacances de postes (3 réponses soulignent ce point) et ne comprend qu'un nombre insuffisant de magistrats (11 % des réponses). De plus, il n'existe pas de système analogue en ce qui concerne les greffiers (11 % des réponses).

2. Pour des solutions pragmatiques

Les propositions le plus souvent émises par les chefs de juridiction sont les suivantes :

- réviser la carte judiciaire sur le fondement des chiffres du recensement de 1990 (10 % des réponses), voire supprimer systématiquement les «*petites juridictions*» dont les ressorts ont été marqués par le déclin démographique depuis 1958 (7 % des réponses). Certains des chefs de ces petites juridictions s'y opposent toutefois par avance au motif de la nécessaire proximité de la Justice pour le justiciable (3 réponses).

Quelques chefs de juridiction plaident également en faveur de l'éclatement des trop grosses juridictions qu'ils jugent inefficaces et prennent pour modèle la "*juridiction moyenne*" (2 réponses) ;

- revaloriser la rémunération des magistrats et des fonctionnaires des greffes (34 % des réponses), de façon à attirer en nombre vers la magistrature les meilleurs étudiants en droit et à offrir aux fonctionnaires des greffes de vraies perspectives de carrière (2 réponses). Certains souhaitent par ailleurs l'ouverture de

possibilités de détachement pour les magistrats (2 réponses), de façon à revaloriser la magistrature sur le modèle des grands corps de l'Etat ;

- créer un corps supplémentaire de fonctionnaires ou un corps intermédiaire entre la fonction publique et la magistrature, qui apporte une aide à la décision aux magistrats (3 réponses) ;

- aménager la règle de la mobilité qui est parfois même qualifiée de « *parisianisme complètement dépassé* » (5 réponses contre une seule en sens contraire) : la durée minimale d'affectation dans un même poste devrait être allongée pour les magistrats, au moins pour le premier poste, et la promotion interne devrait être possible pour les fonctionnaires, que ceux-ci souhaitent ou non rester dans la même juridiction ;

- organiser des stages de formation continue au sein de la juridiction : 6 réponses soulignent la perturbation provoquée par les stages éloignant momentanément les personnels.

3. Pour la prise en compte des effets contentieux des réformes législatives

La tension des effectifs a aussi des causes externes. Les juridictions souffrent à l'extrême de la création de contentieux nouveaux ou de procédures nouvelles : 36 % des réponses soulignent vivement ce point.

La loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles est citée à cet égard le plus systématiquement (24 % des réponses), les lois n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social et n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications le sont fréquemment (respectivement 11 % et 5 % des réponses), tandis que la réforme de l'aide juridique en cours d'examen soulève encore de nouvelles craintes (4 % des réponses).

A cet égard, les chefs de juridiction demandent que des études d'impact soient effectuées préalablement à toute réforme ayant une incidence sur le volume des contentieux, que cette incidence soit directe, comme pour la loi sur le surendettement, ou indirecte, comme pour la loi sur la réorganisation de la poste (5 % des réponses).

*

* *

B. UNE DOUBLE CRISE MORALE : «DÉRIVE SANITAIRE ET SOCIALE» ET «BANALISATION DE L'ACTE DE JUGER»

La création de contentieux nouveaux par le législateur ne pose pas seulement un problème d'effectifs.

Plusieurs chefs de juridiction affirment à cet égard que la demande croissante de Justice par le citoyen et l'orientation de la Justice vers le domaine sanitaire et social par le législateur exigent le doublement voire le triplement des effectifs de la magistrature (3 réponses).

La crise morale a d'autres aspects qui semblent cependant moins aigus ; ils concernent les rapports des juridictions avec le pouvoir exécutif, les administrations, les officiers de police judiciaire, l'opinion publique, enfin les difficultés des rapports entre les responsables d'une même juridiction.

1. Une «dérive sanitaire et sociale»

Parmi l'ensemble des chefs de juridiction confrontés à une insuffisance d'effectifs, certains attendent du législateur un effort de recrutement en soulignant que les effectifs de la magistrature sont dans l'ancienne R.F.A. le triple de ceux de la France (3 % des réponses), même si seul un petit nombre d'entre eux approuve explicitement «*l'intégration du juge dans la vie de la cité*» (2 % des réponses).

D'autres se refusent à envisager une telle multiplication des recrutements et soulèvent ce qui apparaît comme le second problème par l'importance, celui de la «*crise morale*» de la Justice. Celle-ci s'articule autour de deux axes : le juge ne saurait être un «*prestataire de services*», d'une part, le juge ne saurait être une «*assistante sociale*», d'autre part.

Les interventions croissantes du juge et l'accélération des procédures créent le risque de «*consommer de la Justice*», d'aboutir à

une «banalisation de l'acte de juger», le magistrat se voyant transformé en «prestataire de services», ce qui mettrait en péril l'autorité de la décision judiciaire (6 % des réponses).

L'intervention du juge dans des tâches qui relèvent de l'administration sanitaire et sociale conduirait à une «perte d'identité» de la Justice : cette «dérive sanitaire et sociale» de la Justice verrait le juge transformé en «assistante sociale», voire en «bonne à tout faire de la République» (9 % des réponses). C'est à nouveau la loi sur le surendettement des ménages qui est ici systématiquement citée ; sont également évoquées l'intervention du juge dans le divorce par consentement mutuel ainsi que les tâches dévolues au juge des enfants et au juge de l'application des peines.

La participation à un nombre croissant de commissions administratives et para-administratives parfois qualifiée de "participation-alibi", outre la charge de temps qu'elle distrairait, procéderait de la même dérive (3 réponses).

A contrario, la mission du juge serait de juger, cette tautologie signifiant que la charge «symbolique» et la fonction de «référence pour la société» sont consubstantielles à la mission de la Justice (6 réponses).

Or, cette mission se voit dans le même temps menacée de l'extérieur par le développement de procédures parallèles qui concurrencent la Justice, «médiation sans légitimité» qui concourent à une «dépossession de la Justice» (8 % des réponses).

2. Des atteintes à l'indépendance

Un certain nombre de chefs de juridiction réclament le renforcement des garanties de l'indépendance de la magistrature vis-à-vis du pouvoir exécutif (17 % des réponses) ; ils prônent notamment, à cet effet, la distinction du grade et de l'emploi (6 % des réponses), la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (4 réponses) et une rémunération à l'ancienneté (2 réponses). Ces revendications apparaissent toutefois plus comme des pétitions de principe que comme de véritables préoccupations.

Nombre de chefs de juridiction semblent en revanche avoir été très choqués par les dispositions amnistiantes de la loi relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (6 réponses) ; les réactions vont

du sentiment d'une «*défiante de l'exécutif*» à leur égard jusqu'à l'impression d'avoir été bafoués.

3. Des relations difficiles avec la police judiciaire

Les relations avec la police judiciaire ne paraissent pas pleinement satisfaisantes à nombre de chefs de juridiction (4 réponses). Il leur semble nécessaire, sinon de rattacher les OPJ au Parquet, du moins de créer un corps d'inspection de la gendarmerie nationale rattaché, avec celui de l'inspection générale de la police nationale, à l'inspection des services judiciaires, à tout le moins de transférer au Parquet le pouvoir de notation sur les OPJ.

4. Une autorité en déclin

Les difficultés résultent par ailleurs de l'émiettement géographique de l'institution judiciaire face à la départementalisation des services de police. Il leur semble ici à nouveau opportun de réviser la carte judiciaire afin de faire coïncider les ressorts des tribunaux de grande instance avec les circonscriptions départementales (4 réponses) ainsi qu'à un moindre degré de nécessité, les ressorts des cours d'appel avec ceux des régions (2 réponses), de façon à faire des chefs de juridiction les véritables homologues des préfets.

Les chefs de cour d'appel devraient en outre être les ordonnateurs secondaires des dépenses des juridictions, afin de dissiper ce qui apparaît aujourd'hui comme une tutelle préfectorale sur la Justice : 3 réponses se refusent à ce que la Justice demeure de la sorte un «*ordre mendiant*».

Dans le même esprit, un certain nombre de chefs de juridiction se sont sentis humiliés et inquiets pour leur autorité à la suite du décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires qui les a fait rétrograder dans l'ordre protocolaire (6 réponses).

Pour les mêmes raisons, ils estiment que les indemnités de représentation et leur parc automobile sont insuffisants pour les maintenir à un niveau de prestige au moins comparable à celui des autres autorités déconcentrées.

5. Des problèmes d'image vis-à-vis de l'opinion publique

Les chefs de juridiction sont préoccupés par l'image de la Justice dans l'opinion publique.

Nombre de chefs de juridiction estiment que la Justice n'est médiatisée que dans ses dysfonctionnements et qu'un travail d'explication est à conduire auprès de l'opinion (9 % des réponses). Certains d'entre eux suggèrent de doter la Chancellerie d'un service d'information inspiré du SIRPA du ministère de la Défense (3 réponses).

Les chefs de juridiction n'admettent pas de ne pas bénéficier systématiquement de la protection du garde des Sceaux, lorsque certains d'entre eux subissent des attaques médiatiques nominatives auxquelles le devoir de réserve ne leur permet pas de répondre (7 réponses).

Pour certains chefs de juridiction, une meilleure compréhension de la Justice par le justiciable suppose en outre que le législateur s'abstienne de modifier trop fréquemment la loi (4 réponses).

A un moindre degré, le défaut d'exécution des décisions de justice, dans un souci d'opportunité, par les administrations qui en ont la charge, notamment le Trésor public, paraît emporter (5 réponses) une perte de crédibilité de la Justice.

6. Un déficit de communication interne

5 réponses notent un problème général de communication entre les services de la Chancellerie et les chefs de juridiction.

Les difficultés de gestion du bi-, voire du tricéphalisme, des juridictions sont fréquemment évoquées (6 réponses). Pour pallier les chevauchements de compétences et les rivalités de pouvoir entre président, procureur et greffier en chef, il est parfois suggéré de désigner un chef unique par juridiction qui soit le président ou le

procureur ; certains estiment toutefois qu'il est préférable de s'en tenir à une clarification des compétences respectives de chacun.

*

* *

C. DES RÉMUNÉRATIONS INSUFFISANTES ET UNE ORGANISATION MATÉRIELLE À RATIONALISER

La médiocrité des rémunérations et les déficiences de l'organisation matérielle des juridictions sont souvent évoquées.

1. Des rémunérations insuffisantes

Il semble que la faiblesse de la rémunération tant des magistrats que des fonctionnaires par rapport à leur niveau de responsabilité constitue un vrai problème : 34 % des réponses évoquent cette question.

7 % des réponses soulignent en outre que les frais supportés par les magistrats, -frais de représentation pour les chefs de juridiction, frais de déplacement et frais de déménagement lors des mutations-, sont insuffisamment pris en charge ou le sont avec un retard dommageable. Dans le même esprit, six réponses font apparaître que les logements de fonction des chefs de juridiction sont aussi nécessaires que généralement inexistants.

2. Des moyens matériels insuffisants

Pour la grande majorité des chefs de juridiction (56 % des réponses), la mauvaise organisation matérielle des juridictions explique les lenteurs reprochées à la Justice par les justiciables.

L'organisation actuelle des juridictions conjuguée à l'insuffisance d'effectifs ne permet pas un accueil correct des justiciables (9 % des réponses).

Les crédits de fonctionnement apparaissent insuffisants à 21 % des chefs de juridiction.

Parmi les améliorations suggérées, on relève la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance en une juridiction de premier ressort unique (2 réponses), l'allègement des procédures existantes (5 réponses), l'extension du recours au juge unique, la collégialité n'étant plus que l'exception (5 réponses en ce sens pour une seule en sens contraire).

Enfin, ceux des chefs de juridiction qui s'expriment sur l'éventualité d'une réforme de l'instruction (4 réponses) sont hostiles à l'esprit des conclusions du rapport Delmas-Marty.

*

* *

D. DES LOCAUX TROP SOUVENT EXIGUS ET VÉTUSTES

Pour quelques juridictions, dont plusieurs sont à l'évidence dans des situations matérielles très difficiles, la question des locaux est primordiale ; certains cas d'inadaptation, de vétusté, voire d'éparpillement des locaux dans la ville dépassent en effet l'imaginable. Six réponses soulèvent ainsi le problème de la « dispersion » des locaux et neuf réponses celui des infractions aux normes les plus élémentaires de sécurité et à la législation du travail.

Si l'on met à part une minorité de juridictions qui disposent de locaux neufs ou rénovés, la plupart des chefs de juridiction regrettent l'inadaptation et la vétusté de palais de justice souvent construits au siècle dernier ou installés dans des monuments historiques ; 53 % des réponses soulèvent ainsi le problème général des locaux, 27 % mentionnant leur « exiguité » ou l'« inadaptation » de bâtiments dont la superficie totale est « sans rapport avec la superficie utile », 19 % mentionnant leur « vétusté ».

Les demandes en faveur de la rénovation des locaux sont toutefois prudentes et quelques chefs de juridiction semblent exprimer le sentiment profond de beaucoup en indiquant, soit implicitement en précisant leurs souhaits d'extension à proximité, soit explicitement (une réponse en ce sens) que la nécessaire modernisation des palais de justice ne doit en aucun cas passer par un

transfert dans une zone périphérique qui serait nuisible au prestige et donc à l'autorité de la Justice.

*

* *

E. UNE INFORMATISATION À RELANCER ET A DECONCENTRER

S'agissant de l'équipement matériel des juridictions, 45 % des réponses sur les 48 % qui abordent le problème des matériels s'attachent, pour l'essentiel, à l'informatisation. Celle-ci apparaît le plus souvent aussi insuffisante et mal gérée par la Chancellerie, qu'indispensable au bon fonctionnement des juridictions. Sa mise en oeuvre supposerait une déconcentration accrue ouvrant notamment aux juridictions une plus grande latitude dans l'affectation des crédits (11 % des réponses).

ANNEXE 2

NOTE SUR LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

La plupart des Français ne font pas de différence entre la Justice «judiciaire» et la Justice administrative.

Votre commission de contrôle a toutefois estimé que la spécificité du statut et des fonctions des juridictions de l'ordre administratif nécessitait un examen particulier.

L'enjeu est de taille puisque ces juridictions ont à régler des litiges concernant aussi bien les libertés publiques que l'urbanisme, la fiscalité ou la gestion des collectivités locales.

La principale critique portée à l'adresse des tribunaux judiciaires –la longueur excessive des délais de jugement– est néanmoins encore plus fondée en ce qui concerne les juridictions administratives.

Avant d'appeler de ses vœux la création d'une mission d'information sur le fonctionnement de la Justice administrative, votre commission de contrôle propose de tirer les premiers enseignements de la réforme de 1987 et de rappeler la gravité de la situation actuelle.

A. UNE CERTAINE AMÉLIORATION DUE À LA CRÉATION DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL ET À LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES PROCÉDURES

1. La création des cours administratives d'appel

• La loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif a voulu amorcer la rénovation de la Justice administrative.

La situation était alors des plus préoccupantes, tant du point de vue des délais moyens de jugement (3 ans devant le Conseil d'Etat, 2 ans et un mois devant les tribunaux administratifs) que du volume des stocks d'affaires en instance.

Afin de désencombrer le Conseil d'Etat, la loi du 31 décembre 1987 a créé un nouvel échelon de juridiction, les cours administratives d'appel, compétentes pour examiner les appels formés contre les jugements rendus par les tribunaux administratifs

dans un nombre de matières destiné à être progressivement augmenté au fur et à mesure de la montée en puissance des cours.

- La mise en oeuvre de la réforme, conduite par le vice-président du Conseil d'Etat qui a désormais la charge de la gestion des juridictions administratives, a été rapide.

Cinq cours administratives d'appel ont été installées à Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes et Paris dès janvier 1989.

Les créations d'emplois de magistrats et de fonctionnaires ont été étalées sur trois exercices budgétaires. Au 1er janvier 1991, les effectifs réels des cours étaient de 92 magistrats et 157 greffiers.

- Après 18 mois d'activité, un premier bilan relativement positif de leur activité a pu être dressé.

La progression du nombre d'affaires réglées a été continue : 655 affaires réglées trimestriellement en 1989, 829 au premier trimestre 1990, 1 254 au deuxième trimestre 1990, ce qui représente pour cette dernière période 122 % du nombre des affaires enregistrées, soit enfin un processus de dégonflement des stocks.

Le délai moyen de jugement d'une affaire est passé de deux ans huit mois en 1989 à un an et sept mois en 1990.

2. L'accélération des procédures

Une série d'autres mesures ont été prises dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de la Justice administrative. Elles consistent essentiellement à accroître les pouvoirs juridictionnels des juges administratifs, notamment des présidents des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et à rationaliser les procédures contentieuses.

- Une procédure d'admission des pourvois en cassation a été organisée par la loi du 31 décembre 1987, qui évite au Conseil d'Etat de se transformer en juge du fond du troisième degré.

Ce filtrage est efficace puisqu'il a permis jusqu'à présent d'écarter près des 4/5e des pourvois.

- Le renvoi pour avis au Conseil d'Etat de toute question de droit nouvelle présentant une difficulté sérieuse et se posant dans de nombreux litiges a également été prévu par la loi du 31 décembre 1987.

Utilisée une dizaine de fois depuis son entrée en vigueur, cette procédure a permis de trancher en moins de trois mois de difficiles questions et de régler immédiatement des centaines de litiges pendants.

- La réforme de la procédure du référé a été introduite par le décret du 2 septembre 1988. Elle a permis l'extension du champ d'application du référé-instruction et du référé-urgence ainsi que l'institution du référé-provision.

- La possibilité pour les présidents de juridiction de statuer seuls par ordonnance dans certains cas où la collégialité n'est pas justifiée a été ouverte par la loi du 25 juillet 1990.

Cette procédure qui intervient en cas de dessaisissement, de non-lieu à statuer, de requête manifestement irrecevable ou de refus de sursis à exécution allège la charge des greffes et accélère le règlement des litiges.

- Le président de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat a, depuis un décret du 15 mai 1990, la possibilité, lorsque des difficultés d'exécution d'une décision lui ont été signalées, de saisir le président de la section du contentieux aux fins d'ouverture d'une procédure d'astreinte d'office.

- Une procédure de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics a été organisée par un décret du 25 février 1991.

B. MAIS UN EFFORT QUI RESTE TOUT À FAIT INSUFFISANT AU REGARD DE LA SITUATION

1. Les délais de jugement demeurent inacceptables aux différents degrés de la Justice administrative.

Les délais moyens de jugement étaient encore en 1989 de 2 ans 8 mois 10 jours pour le Conseil d'Etat, 1 an 7 mois pour les cours administratives d'appel, et 2 ans 4 mois 10 jours pour les tribunaux administratifs.

Cette situation est inacceptable pour les justiciables. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs condamné la France, par un arrêt du 24 octobre 1989, pour avoir mis quatre ans à juger une requête, ce qui lui ne lui paraissait pas être «*un délai raisonnable*».

Deux raisons à cela : l'insuffisance des effectifs et l'accroissement des contentieux.

L'effectif des corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel est de 549. La réduction des délais de jugement à un an –ce qui paraît être un objectif à poursuivre impérativement– supposerait d'atteindre le chiffre de 700 à 800 conseillers.

Les 28 emplois de conseillers de tribunaux administratifs créés par la loi de finances pour 1991 sont tout à fait insuffisants, d'autant plus qu'entre l'ouverture d'un poste budgétaire et l'arrivée effective au tribunal d'un magistrat il s'écoule un an à 18 mois ; il faut en effet tenir compte du temps nécessaire au recrutement et à la formation.

Il convient en outre de rappeler que les 2/3 des membres des cours administratives d'appel proviennent actuellement des tribunaux administratifs, ce qui a considérablement perturbé l'organisation et le fonctionnement de ces derniers.

La situation est encore plus préoccupante au niveau des greffes où le sous-effectif n'a fait que s'aggraver.

Le manque de magistrats et de greffiers se ressent d'autant plus cruellement que les contentieux s'accroissent régulièrement, en raison notamment de nouvelles réglementations. Deux exemples sont significatifs à cet égard :

- la procédure spéciale instituée pour le jugement de la légalité des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière impose un jugement notifié en 48 heures (loi du 10 janvier 1990) ;

- le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République actuellement discuté par le Parlement prévoit d'impartir au juge administratif un délai d'un mois pour se prononcer sur les demandes de sursis à exécution introduites dans le cadre du contrôle de légalité.

Le palliatif à cette inquiétante évolution se trouve à l'évidence dans la prévention des contentieux. Dans son dernier rapport, le Médiateur soulignait à cet égard que le tiers des réclamations dont il est saisi aurait donné lieu à un procès s'il n'était pas intervenu.

Les procédures pré-contentieuses pourraient également être encouragées sous réserve toutefois que le respect des droits de la défense y soit mieux garanti ; ainsi en matière fiscale ou douanière.

2. La persistance d'une mauvaise exécution des décisions de justice

La section du rapport et des études du Conseil d'Etat, qui est spécifiquement chargée d'assurer l'application des décisions de justice, est saisie d'environ un millier de réclamations par an, soit 5 % environ des décisions rendues. Les causes de cette mauvaise application sont variées : inertie, mauvaise volonté, attente des résultats de l'appel, alors que celui-ci ne saurait dispenser l'administration d'exécuter la décision du tribunal administratif, complexité des situations et des textes à mettre en oeuvre.

Le Conseil d'Etat lui-même s'est alarmé de la dégradation de l'efficacité du contrôle juridictionnel des administrations, dégradation inacceptable dans une démocratie fondée sur le respect du droit. Il conviendrait qu'il en tire les conséquences.

*

* *

Devant une telle situation, il a paru indispensable à la commission de contrôle que soit créée une mission d'information parlementaire chargée d'étudier les problèmes de la juridiction administrative et de dégager des solutions permettant d'améliorer son fonctionnement.

ANNEXE 3 : TEXTES ET DOCUMENTS

- 1. Extraits du décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 et du décret du 16 juin 1907 modifié relatifs aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires**
- 2. Liste des retraits d'habilitation de police judiciaire**
- 3. Liste des organismes administratifs auxquels participent des magistrats de l'ordre judiciaire**

**Décret n° 89-655 du 13 septembre 1989
relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires**

Art. 3

Dans les autres départements ainsi que dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, lorsque les membres des corps et les autorités assistent aux cérémonies publiques, ils y prennent rang dans l'ordre de préséance suivant :

1° Le préfet, représentant de l'Etat dans le département ou la collectivité ;

2° Les députés ;

3° Les sénateurs ;

4° Le président du conseil régional ou, dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, le président de l'assemblée de Corse ;

5° Le président du conseil général ;

6° Le maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie ;

7° Les représentants au Parlement européen ;

8° Le général commandant la région militaire, le préfet maritime commandant la région maritime, le général commandant la région aérienne, le général commandant la région de gendarmerie, le général commandant la division militaire territoriale ; Dans les départements et les collectivités territoriales d'outre-mer, l'autorité militaire exerçant le commandement supérieur des forces armées.

9° Les dignitaires de la Légion d'honneur, les Compagnons de la Libération et les dignitaires de l'ordre national du Mérite ;

10° Le président du Comité économique et social de la région ou, dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, le président du Conseil économique et social de la région Corse ; Dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, le président du conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie ; Dans les départements d'outre-mer, le président du comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

11° Le président de la cour administrative d'appel ;

12° Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour ou, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le président et le procureur général du tribunal supérieur d'appel ;

13° Le président du tribunal administratif ou, à Mayotte, du conseil du contentieux administratif ;

14° Le président de la chambre régionale des comptes ;

15° Les membres du conseil régional ou, dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, les membres de l'assemblée de Corse ;

16° Les membres du conseil général ;

17° Les membres du Conseil économique et social ;

18° Le recteur d'académie, chancelier des universités ;

19° Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'évêque, le président du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, le président du synode de l'Eglise réformée d'Alsace-Lorraine, le grand rabbin, le président de consistoire israélite ;

20° Le préfet adjoint pour la sécurité ;

21° Le sous-préfet dans son arrondissement, le secrétaire général de la préfecture et, le cas échéant, le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général pour l'administration de la police, le directeur du cabinet du préfet du département ;

22° Le président du tribunal de grande instance et le procureur de la République près ledit tribunal ou, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le président du tribunal de première instance et le procureur de la République près ledit tribunal ;

23° Les officiers généraux exerçant un commandement ;

24° Les chefs des services extérieurs des administrations civiles de l'Etat dans la région et dans le département, dans l'ordre de préséance attribué aux départements ministériels dont ils relèvent, l'officier supérieur délégué militaire départemental, l'officier supérieur commandant le groupement départemental de gendarmerie ;

25° Les présidents des universités, les directeurs des grandes écoles nationales ayant leur siège dans le département, les directeurs des grands établissements de recherche ayant leur siège dans le département ;

26° Le directeur général des services de la région ;

27° Le directeur général des services du département ;

28° Les conseillers municipaux de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie ;

29° Le secrétaire général de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie ;

30° Le président du tribunal de commerce ;

31° Le président du conseil de prud'hommes ;

32° Le président du tribunal paritaire des baux ruraux ;

33° Le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie, le président de la chambre régionale d'agriculture, le président de la chambre ou de la conférence régionale des métiers, le président de la chambre départementale de commerce et d'industrie, le président de la chambre départementale d'agriculture, le président de la chambre départementale des métiers ;

34° Le batonnier de l'ordre des avocats, les présidents des conseils régionaux et départementaux des ordres professionnels ;

35° Le secrétaire de mairie.

**Décret du 16 juin 1907 modifié relatif aux cérémonies publiques,
préséances, honneurs civils et militaires**

TITRE PREMIER

DES RANGS ET PRESEANCES

Section I

De l'ordre des corps et des autorités dans les cérémonies publiques

Article premier

Lorsque les corps et autorités sont convoqués ensemble par acte du gouvernement, aux cérémonies publiques à Paris, ils y prennent rang dans l'ordre de préséance suivant :

II. Dans les départements

1° Le préfet accompagné du secrétaire général de la préfecture ⁽¹⁾.

2° Les sénateurs et les députés.

3° Le conseil général du département.

4° Les généraux de division chargés d'inspecter un ou plusieurs corps d'armée ou d'en diriger les manoeuvres.

Les vice-amiraux inspecteurs généraux.

5° Le général de division, commandant le corps d'armée ou de la région ; le vice-amiral préfet maritime ; le vice-amiral commandant une force navale indépendante.

6° Les grands-croix et les grands-officiers de la Légion d'Honneur convoqués.

6° bis Les compagnons de la libération convoqués.

7° La cour d'appel.

(1) Le préfet de la Seine-et-Oise a la préséance sur le préfet de police dans les communes où celui-ci exerce son autorité.

8° *Les généraux de division et les vice-amiraux en service actif dans la place, les vice-amiraux commandant en sous-ordre.*

9° *Le recteur et le conseil de l'université, et, dans les villes où il n'y a pas d'université, le corps académique.*

10° *Le président de la cour d'assises.*

11° *Le contre-amiral préfet maritime ; les généraux de brigade et contre-amiraux en service actif dans la place ; les contre-amiraux commandant une division navale.*

12° *Les sous-préfets.*

13° *Le conseil de préfecture.*

14° *Le maire et le conseil municipal.*

15° *Le tribunal de première instance, les juges de paix.*

16° *Le tribunal de commerce.*

17° *La chambre de commerce, la chambre consultative des arts et manufactures.*

18° *Le corps académique dans les villes où il n'y a pas d'université, ou quand le recteur n'est pas présent.*

19° *L'état-major du corps d'armée ou de la région ; l'état-major du vice-amiral préfet maritime.*

20° *L'état-major de la division ; l'état-major du général de division commandant supérieur d'un groupe de places fortes ; l'état-major du contre-amiral préfet maritime ; l'état-major du général de brigade commandant supérieur d'un groupe de places fortes ; l'état-major du général ou du contre-amiral commandant un secteur maritime ; l'état-major de la subdivision ou de la brigade ; l'état-major du contre-amiral major général de la marine.*

21° *Les fonctionnaires relevant des divers ministères, les professeurs des établissements d'enseignement supérieur, les états-majors et les corps d'officiers de troupes et de services, d'après l'ordre des ministères fixé dans l'article premier, paragraphe premier n° 22, et l'ordre établi entre eux par des arrêtés ministériels.*

22° *Le conseil d'arrondissement.*

23° *Le conseil de prud'hommes.*

24° *Les délégations des comités et conseils constitués à la préfecture.*

25° *Les délégations des établissements publics nationaux, départementaux et communaux.*

26° *Les commissaires de police.*

27° *Les avoués près la cour d'appel.*

28° *Les avoués près le tribunal de première instance.*

29° *Les notaires.*

30° *Les agents de change.*

31° *Les commissaires-priseurs.*

32° *Les huissiers.*

33° *La députation des courtiers d'assurances maritimes et des courtiers interprètes et conducteurs de navires.*

34° *La délégation des employés de la préfecture ou des employés de la sous-préfecture.*

35° *La délégation des employés de la marine et des services municipaux.*

36° *La députation des sociétés de secours mutuel.*

37° *La délégation des sapeurs-pompiers.*

Section II.

De l'ordre de préséance des autorités convoquées individuellement dans les cérémonies publiques

Article 2

Lorsque les corps et autorités sont convoqués individuellement, par acte du gouvernement, aux cérémonies publiques à Paris, ils y prennent rang dans l'ordre de préséance suivant :

II. Dans les départements

1° *Le préfet.*

2° *Les sénateurs et les députés.*

3° *Le président du conseil général du département.*

4° *Le général de division commandant du corps d'armée ou de région.*

5° *Le vice-amiral préfet maritime ; les généraux de division chargés d'inspecter un ou plusieurs corps d'armée ou d'en diriger les manoeuvres ; les vice-amiraux inspecteurs généraux prennent rang, pendant la durée de leur mission, avant le commandant de corps d'armée et le vice-amiral, préfet maritime.*

6° *Les vice-amiraux commandants en chef d'escadre.*

7° *Les grands-croix et les grands-officiers de la Légion d'Honneur convoqués.*

7 bis *Les compagnons de la libération convoqués.*

8° *Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près cette même cour.*

9° *Le général de division commandant un groupe de subdivision de région ; le général de division commandant supérieur d'un groupe de places fortes ; les généraux de division pourvus d'un commandement actif ; les vice-amiraux en service actif dans la place ou commandant en sous-ordre.*

10° *Le recteur.*

11° *Le président de la cour d'assises.*

12° *Le contre-amiral préfet maritime ; le général de brigade commandant une ou plusieurs subdivisions de région ; le général de brigade commandant supérieur d'un groupe de places fortes ; le général ou le contre-amiral commandant un secteur maritime ; les généraux de brigade pourvus d'un commandement actif ; le contre-amiral major général de la marine ; les contre-amiraux commandant une division navale.*

13° *Le secrétaire général à la préfecture ; les sous-préfets.*

14° *Le maire.*

15° *Le président du tribunal civil et le procureur de la République près ce même tribunal.*

16° *Le président du tribunal de commerce.*

17° *Le président de la chambre de commerce.*

18° *Le président de la chambre d'agriculture.*

19° *Le commandant d'armes lorsqu'il est officier supérieur.*

Liste des retraits d'habilitation
de police judiciaire

Le tableau suivant récapitule pour chaque cour d'appel et pour chaque tribunal supérieur d'appel, année par année, de 1980 à 1990, le nombre de retraits des habilitations à exercer les missions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire prononcés par les procureurs généraux à l'encontre des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie nationale sur le fondement des articles 16 et R. 15-6 du code de procédure pénale. La lettre G indique que la sanction a été prise à l'égard d'un gendarme, la lettre P à l'encontre d'un policier. Les lettres sont suivies du nombre de retraits ordonnés pour l'année considérée.

COUR D'APPEL	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Agen	-	-	-	-	-	-	P1	-	-	-	P1
Aix	-	-	-	-	-	P1	P1	-	P2	-	-
Amiens	-	G1	-	G1	-	-	-	-	-	-	-
Angers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bastia	-	-	-	-	-	-	P2	-	-	-	-
Besançon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bordeaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bourges	P1	G1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caen	-	-	-	-	-	P1	-	-	-	P1	P1
Chambéry	-	-	-	-	-	-	P1	-	-	G1	-
Colmar	-	-	-	-	-	-	-	G1	-	-	-
Dijon	-	G1	-	-	-	-	-	-	-	P1	G1
Douai	-	P1	P1	-	-	-	-	-	-	-	-
Grenoble	-	G1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Limoges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	G2	-
Lyon	-	-	-	-	-	-	-	P1	-	-	-
Metz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montpellier	-	-	-	-	-	-	P1	-	-	-	-
Nancy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	G1	-
Nîmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P1	-
Orléans	-	-	-	-	G1	-	-	-	-	G2	-
Paris	-	-	-	-	-	-	-	-	G1	-	-
Pau	-	P1	P1	-	-	-	P3	-	P2	-	-
Poitiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reims	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P1	-
Rennes	-	-	-	-	-	P1	-	-	-	-	P1
Riom	-	-	-	-	G1	-	-	-	-	-	P1
Rouen	-	G1	-	-	-	-	-	-	-	G1	P1
Toulouse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versailles	-	P1	-	-	-	-	-	-	P1	-	-
Basse-Terre	-	-	-	-	-	P1	-	-	-	-	-
Fort-de-France	-	-	-	-	-	-	-	G1	-	-	-
Saint-Denis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouméa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Papeete	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tribunaux supérieurs d'appel :											
Saint-Pierre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mamoudzou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Liste des organismes administratifs
auxquels participent des magistrats de
l'ordre judiciaire

(Question écrite n° 4541, 4 mai 1989.
réponse J.O. 5 octobre 1989)

Les organismes administratifs auxquels participent des magistrats de l'ordre judiciaire peuvent être regroupés selon les catégories suivantes A - Chambres, conseils ou commissions de discipline : 1. Chambre régionale de discipline des architectes 2. Chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes 3. Chambre régionale de discipline du conseil régional de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés 4. Chambre de discipline du conseil régional de l'ordre des pharmaciens 5. Chambre de discipline du conseil régional de l'ordre des vétérinaires 6. Conseil de discipline de la fonction publique territoriale 7. Commission disciplinaire des hôpitaux 8. Commission nationale de discipline des membres des tribunaux de commerce B - Commissions électorales 1. Commissions de propagande pour l'élection des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des conseillers municipaux 2. Commissions de contrôle des opérations de vote pour l'élection des députés, des conseillers régionaux, des conseillers généraux, des conseillers municipaux et du Président de la République 3. Commission locale de contrôle de la campagne électorale pour l'élection du Président de la République 4. Bureau du collège électoral pour l'élection des sénateurs 5. Commission de recensement général des votes pour l'élection des députés, des conseillers régionaux et du Président de la République 6. Commission de vérification des campagnes audiovisuelles en vue des élections 7. Commission départementale de réclamation contre la liste pour l'élection aux chambres d'agriculture 8. Commission de propagande électorale pour les élections aux chambres d'agriculture 9. Commission de contrôle des opérations de vote pour les élections aux conseils de prud'hommes 10. Commission de contrôle des opérations de vote pour les élections aux tribunaux paritaires de baux ruraux et aux commissions consultatives paritaires départementales de baux ruraux 11. Commission de contrôle des opérations de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce 12. Commission chargée de dresser la liste électorale pour les élections des juges consulaires (en Alsace-Moselle et en cas de création d'un tribunal de commerce) 13. Commission chargée de dresser la liste électorale pour les élections des délégués consulaires et des membres des chambres de commerce et d'industrie C - Conseils : 1. Conseil d'administration du centre de formation professionnelle des avocats 2. Conseil d'administration du centre de formation professionnelle aux fonctions de notaire 3. Conseil d'administration de l'école de notariat 4. Conseil d'administration de l'institut régional de formation des travailleurs sociaux et de recherches sociales 5. Conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance 6. Conseil d'administration de l'établissement d'hospitalisation public national de Fresnes 7. Conseil départemental de la protection de l'enfance 8. Conseil départemental près le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre 9. Conseil d'administration de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre 10. Conseil de famille des pupilles de l'Etat 11. Conseil national de l'ordre des pharmaciens 12. Conseil national de l'ordre des médecins 13. Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes 14. Conseil des impôts 15. Conseil de la concurrence 16. Conseil supérieur des français à l'étranger 17. Conseil de l'organisation judiciaire 18. Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire D - Jurys de concours et d'examen : 1. Jury de l'examen d'entrée au centre de formation professionnelle des avocats 2. Jury du certificat d'aptitude à la profession d'avocat 3. Jury de l'examen d'aptitude aux fonctions de courrier assermenté 4. Jury du certificat d'études juridiques de diplôme d'études comptables supérieures (D.E.C.S.) 5. Jury du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé 6. Jury de l'examen professionnel d'huissier de justice 7. Jury de l'examen d'aptitude aux fonctions de notaire 8. Jury de l'examen de premier clerc de notaire 9. Jury de l'examen pour le diplôme du premier cycle de l'école de notariat 10. Jury du concours d'enquêteur de police 11. Jury du concours d'inspecteur de police 12. Jury du concours de commissaire de police 13. Commission spéciale de sélection

des commissaires de police recrutés au choix 14. Jury du concours de recrutement des magistrats des tribunaux administratifs 15. Jury du concours des assistantes sociales 16. Jury du concours de recrutement des élèves sous-directeurs de l'administration pénitentiaire 17. Jury du concours des élèves éducateurs de l'administration pénitentiaire 18. Jury du concours des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire 19. Jurys des concours de recrutement des personnels administratifs de l'administration pénitentiaire 20. Jury du concours d'accès à l'école nationale de la magistrature E - Commissions diverses : 1. Commission d'admission à l'aide sociale 2. Commission départementale d'aide sociale 3. Commission pédagogique inter-régionale relative à la compétence des délégués à la tutelle aux prestations sociales 4. Commission régionale d'animation pour le perfectionnement des directeurs d'établissements publics et privés pour mineurs handicapés 5. Commission d'autorisation d'emploi des enfants dans les spectacles 6. Commission départementale de contrôle de l'emploi obligatoire des mutilés de guerre 7. Commission départementale des travailleurs handicapés 8. Commission régionale des institutions sociales et médico-sociales 9. Commission régionale de l'hospitalisation 10. Commission départementale de la médaille de la famille française 11. Commission départementale des tutelles aux prestations sociales 12. Commission supérieure des maladies professionnelles 13. Commission d'assistance judiciaire (en matière de contentieux de la Sécurité sociale) 14. Président du bureau central de tarification (maladies et accidents professionnels dans l'agriculture) 15. Commission nationale technique de la Sécurité sociale 16. Commission de surveillance des établissements pénitentiaires 17. Commission départementale de lutte contre la prostitution 18. Commission de conciliation des rapatriés 19. Commission du contentieux de l'indemnisation des rapatriés 20. Commission sociale centrale des rapatriés 21. Commission régionale de remise et d'aménagement des prêts aux rapatriés 22. Commission de séjour des étrangers 23. Commission d'expulsion des étrangers 24. Comité consultatif de l'interdiction de séjour 25. Commission de recours des réfugiés (magistrats-rapporteurs) 26. Commission régionale de dispense du service national 27. Commission juridictionnelle du service national 28. Commission départementale d'aménagement foncier 29. Commission communale d'aménagement foncier 30. Commission consultative compétente en matière d'association foncière urbaine 31. Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux 32. Commission consultative paritaire régionale des baux ruraux 33. Commission départementale de conciliation fiscale 34. Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes 35. Commission des infractions fiscales 36. Comité consultatif du ministère de l'économie et des finances 37. Commission des opérations de bourse 38. Commission administrative régionale 39. Commission chargée de donner un avis sur les demandes d'autorisations spéciales d'importation de produits pétroliers 40. Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements 41. Commission d'examen des réclamations des élections au comité technique départemental des transports 42. Commission des sanctions administratives (transports) 43. Commission des dommages de guerre de Paris 44. Comité de protection des obtentions végétales 45. Commission régionale de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes 46. Commission régionale chargée de l'établissement de la liste des mandataires-liquidateurs 47. Commission nationale chargée de l'établissement de la liste des administrateurs judiciaires 48. Commission régionale d'évaluation de l'indemnité des greffiers titulaires de charge 49. Commission d'évaluation des offices d'huissier 50. Commission de répartition des indemnités de création et de suppression des offices de notaire 51. Commission régionale d'indemnisation des professions judiciaires 52. Commission régionale d'indemnisation des greffiers des tribunaux de commerce 53. Commission supérieure des tarifs des professions judiciaires 54. Commission nationale chargée de proposer des candidats pour les offices de greffiers des tribunaux de commerce 55. Commission des périodiques 56. Commission paritaire des publications et agences de presse 57. Commission de contrôle des films cinématographiques 58. Commission de surveillance des publications destinées à la jeunesse 59. Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice 60. Commission relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle 61. Commissions consultatives concernant les annonces judiciaires et légales 62. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels 63. Commission des sondages 64. Commission chargée de contrôler la transparence financière de la vie politique 65. Commission supérieure de codification 66. Commission d'habilitation des officiers de police judiciaire 67. Commission nationale de l'informatique et des libertés 68. Comité consultatif de libération conditionnelle 69. Commission consultative sur la situation des enfants en bas âge dont la mère est détenue 70. Commission supérieure d'arbitrage (conflits du travail)

ANNEXE 4 : LES SONDAGES

1. Les Français et le fonctionnement de la Justice

2. Les magistrats et le fonctionnement de la Justice



CONFIDENTIEL

**LES FRANCAIS ET LE
FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE**

- Avril 1991 -

SEMA  GROUP

SOFRES - 16, rue Barbes - 92129 Montrouge Cedex - Tél. (1) 40 92 40 92 - Télécopie (1) 42 53 91 16 - Télex : SEMA GRP 632 916 F
S.A. au capital de 1 568 700 F - R.C.S. Nanterre B 302 411 069 - SIRET 302 431 069 00012 - APE 7707 - Membre de Syntec
Groupe SOFRES - ABACUS (Italie) - EMNID (Allemagne) - M.M.T. (France) - SOBEMAP (Belgique) - SOFEMASA (Espagne)

LA FICHE TECHNIQUE DE LA SOFRES

- **Sondage effectué pour : LE SÉNAT**
- **Date de réalisation : Du 22 au 24 avril 1991**
- **Echantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus.**
- **Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.**

SOMMAIRE

	Pages
I - L'IMAGE DE LA JUSTICE	56
II - LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE	69
III - LE RECOURS A LA JUSTICE	91
IV - L'IMAGE DES MAGISTRATS	96
V - LES ATTENTES DES FRANCAIS	107

I - L'IMAGE DE LA JUSTICE

Question : Pour chacune des organisations ou des instances suivantes, estimez-vous qu'aujourd'hui en France elle remplit bien son rôle ou pas bien ?

		Elle le remplit bien	Elle ne le remplit pas bien	Sans opinion	Indice d'appréciation
- L'armée	100 %	73	15	12	+ 58
- Les régions	100 %	58	21	21	+ 37
- La police	100 %	49	43	8	+ 6
- Les médias	100 %	43	48	9	- 5
- L'école	100 %	40	53	7	- 13
- Le Parlement	100 %	37	43	20	- 6
- L'administration	100 %	33	58	9	- 25
- Les syndicats	100 %	25	61	14	- 36
- La Justice	100 %	17	78	5	- 61
- Les partis politiques	100 %	15	73	12	- 58

Question : Pour chacune des organisations ou des instances suivantes, estimez-vous qu'aujourd'hui en France elle remplit bien son rôle ou pas bien ?

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
	100 %	100 %
L'armée		
- Elle le remplit bien	73	76
- Elle ne le remplit pas bien	15	9
- Sans opinion	12	15
- Indice d'appréciation	+ 58	+ 67
Les régions		
- Elle le remplit bien	58	53
- Elle ne le remplit pas bien	21	20
- Sans opinion	21	27
- Indice d'appréciation	+ 37	+ 33
La police		
- Elle le remplit bien	49	75
- Elle ne le remplit pas bien	43	20
- Sans opinion	8	5
- Indice d'appréciation	+ 6	+ 55
Les médias		
- Elle le remplit bien	43	44
- Elle ne le remplit pas bien	48	50
- Sans opinion	9	6
- Indice d'appréciation	- 5	- 6
L'école		
- Elle le remplit bien	40	43
- Elle ne le remplit pas bien	53	52
- Sans opinion	7	5
- Indice d'appréciation	- 13	- 9

Question : Pour chacune des organisations ou des instances suivantes, estimez-vous qu'aujourd'hui en France elle remplit bien son rôle ou pas bien ?

(Suite du tableau)

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
	100 %	100 %
Le Parlement		
- Elle le remplit bien	37	34
- Elle ne le remplit pas bien	43	59
- Sans opinion	20	7
- Indice d'appréciation	- 6	- 25
L'administration		
- Elle le remplit bien	33	52
- Elle ne le remplit pas bien	58	36
- Sans opinion	9	12
- Indice d'appréciation	- 25	+ 16
Les syndicats		
- Elle le remplit bien	25	32
- Elle ne le remplit pas bien	61	56
- Sans opinion	14	12
- Indice d'appréciation	- 36	- 24
La Justice		
- Elle le remplit bien	17	39
- Elle ne le remplit pas bien	78	55
- Sans opinion	5	6
- Indice d'appréciation	- 61	- 16
Les partis politiques		
- Elle le remplit bien	15	12
- Elle ne le remplit pas bien	73	78
- Sans opinion	12	10
- Indice d'appréciation	- 58	- 66

Question : Pour chacune des organisations ou des instances suivantes, estimez-vous qu'aujourd'hui en France elle remplit bien son rôle ou pas bien ?

- La Justice -

	TOTAL	100%	Elle le remplit bien	Elle ne le remplit pas bien	Sans opinion
			17	78	5
SEXE					
- Homme			19	77	4
- Femme			16	78	6
AGE					
- 18 - 24 ans			31	66	3
- 25 - 34 ans			14	82	4
- 35 - 49 ans			15	79	6
- 50 - 64 ans			14	82	4
- 65 ans et plus			19	74	7
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur			16	80	4
- Artisan, commerçant, industriel			12	83	5
- Cadre, profession intellectuelle			14	78	8
- Profession intermédiaire, employé			19	78	3
dont : - Profession intermédiaire			16	80	4
- Employé			23	76	1
- Ouvrier			18	76	6
- Inactif, retraité			18	76	6
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*			19	76	5
- Parti socialiste			19	77	4
- Mouvement écologiste			20	76	4
- U.D.F.			18	78	4
- R.P.R.			16	79	5
- Front national*			10	90	0
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme			19	75	6
- Certificat d'études			14	78	8
- BEPC, CAP, BEP			19	79	2
- Baccalauréat			17	77	6
- Enseignement supérieur			18	76	6
OPINION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien			38	54	8
- Assez mal			9	87	4
- Très mal			3	96	1
DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui			15	82	3
- Non			18	76	6

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Quelles sont, à votre avis, les institutions qu'il faudrait réformer en priorité en France ?

	Ensemble des Français		Comparaison avec les réponses des magistrats	
		<i>Rang</i>		<i>Rang</i>
- La Justice	60	1	70	1
- L'école	49	2	61	2
- L'administration	38	3	28	5
- L'Université	24	4	41	3
- La Police	23	5	15	8
- Les syndicats	20	6	16	7
- Les médias	14	7	17	6
- Le Parlement	13	8	33	4
- L'armée	11	9	10	9
- L'Eglise	7	10	3	10
- Sans opinion	5		0	
	% (1)		% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Quelles sont, à votre avis, les institutions qu'il faudrait réformer en priorité en France ?

		La Justice	L'école	L'administration	L'Université	La Police	Les syndicats	Les médias	Le Parlement	L'armée	L'Eglise	Sans opinion
	TOTAL	60	49	38	24	23	20	14	13	11	7	5
	% (1)											
SEXE												
	- Homme	59	45	37	24	20	25	15	14	12	7	4
	- Femme	61	52	39	24	27	16	13	11	10	7	5
AGE												
	- 18 - 24 ans	41	45	39	31	22	17	16	14	17	10	4
	- 25 - 34 ans	63	48	45	19	23	20	13	12	11	7	5
	- 35 - 49 ans	63	56	36	29	26	23	15	11	12	5	3
	- 50 - 64 ans	68	50	39	22	22	20	13	13	9	8	4
	- 65 ans et plus	57	39	33	22	25	20	14	13	6	7	7
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE												
	- Agriculteur	39	39	46	14	5	34	18	14	13	7	5
	- Artisan, commerçant, industriel	63	55	52	25	25	17	9	2	9	11	6
	- Cadre, profession intellectuelle	61	63	40	41	14	19	17	11	13	4	0
	- Profession intermédiaire, employé	63	53	37	33	30	18	15	14	12	7	2
	dont : - Profession intermédiaire	69	58	36	38	28	20	17	14	15	9	1
	- Employé	55	47	39	27	32	16	12	15	9	5	5
	- Ouvrier	60	44	37	13	24	22	14	13	12	6	6
	- Inactif, retraité	60	44	35	23	24	19	13	13	7	9	6
PREFERENCE PARTISANE												
	- Parti communiste*	68	59	29	22	39	15	27	17	10	5	2
	- Parti socialiste	60	49	39	23	23	22	15	9	10	8	4
	- Mouvement écologiste	64	50	37	29	20	20	13	17	17	5	5
	- U.D.F.	71	55	43	32	22	23	10	12	7	5	4
	- R.P.R.	61	48	44	24	25	19	13	15	4	5	3
	- Front national*	71	32	42	10	39	32	3	23	32	13	0
NIVEAU DE DIPLOMES												
	- Sans diplôme	57	44	37	11	29	16	8	13	15	7	10
	- Certificat d'études	57	43	41	18	25	21	10	12	6	9	9
	- BEPC, CAP, BEP	62	44	39	18	23	21	17	13	11	7	3
	- Baccalauréat	60	51	40	37	21	23	17	10	18	9	1
	- Enseignement supérieur	61	67	34	46	22	20	14	14	9	6	1
EST-IL QUE LA JUSTICE FONCTIONNE												
	- Très bien ou assez bien	45	50	35	26	15	20	16	9	10	6	6
	- Assez mal	65	48	38	23	25	21	15	12	10	8	4
	- Très mal	78	51	48	26	38	21	8	20	14	9	1
AVEZ-VOUS DÉJÀ EU AFFAIRE A LA JUSTICE												
	- Oui	61	48	41	24	22	24	14	17	9	7	4
	- Non	60	49	38	25	24	19	14	11	11	7	5

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence
 (1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Vous personnellement, diriez-vous que vous êtes informé sur le fonctionnement de la Justice très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

- Très bien	2	}	23
- Assez bien	21		
- Assez mal	47	}	75
- Très mal	28		
- Sans opinion			2
			100 %

Question : Vous personnellement, diriez-vous que vous êtes informé sur le fonctionnement de la Justice très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

		Très bien	Assez bien	Assez mal	Très mal	Sans opinion
TOTAL	100%	2	21	47	28	2
SEXE						
- Homme		2	23	45	28	2
- Femme		1	21	49	28	1
AGE						
- 18 - 24 ans		3	22	51	23	1
- 25 - 34 ans		0	13	53	34	0
- 35 - 49 ans		2	27	43	27	1
- 50 - 64 ans		2	22	51	25	0
- 65 ans et plus		2	23	40	30	5
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
- Agriculteur		0	11	61	28	0
- Artisan, commerçant, industriel		3	18	37	40	2
- Cadre, profession intellectuelle		2	21	48	29	0
- Profession intermédiaire, employé		3	24	48	25	0
dont : - Profession intermédiaire		2	28	45	25	0
- Employé		3	19	53	25	0
- Ouvrier		1	20	51	27	1
- Inactif, retraité		2	23	43	29	3
PREFERENCE PARTISANE						
- Parti communiste*		0	27	37	34	2
- Parti socialiste		1	27	47	24	1
- Mouvement écologiste		2	23	41	33	1
- U.D.F.		3	19	49	27	2
- R.P.R.		4	19	48	27	2
- Front national*		0	13	52	35	0
NIVEAU DE DIPLOMES						
- Sans diplôme		2	18	39	39	2
- Certificat d'études		1	20	43	33	3
- BEPC, CAP, BEP		1	19	50	29	1
- Baccalauréat		3	20	54	20	3
- Enseignement supérieur		3	31	49	17	0
OPINION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Très bien ou assez bien		3	36	46	15	0
- Assez mal		2	16	54	26	2
- Très mal		1	11	29	57	2
DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE						
- Oui		2	29	39	28	2
- Non		2	19	50	28	1

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Si vous aviez la possibilité de discuter avec un magistrat, quel est parmi tous les problèmes concernant la Justice celui dont vous aimeriez discuter avec lui ?

(Réponses spontanées)

		<i>Rang</i>
- Les peines encourues et les jugements rendus	11	1
- L'inégalité devant la Justice	11	1
- L'indépendance de la Justice face au(x) Pouvoir(s)	9	3
- La lenteur des décisions de justice	9	3
- La peine de mort	8	5
- Le fonctionnement de la Justice	6	6
- Les "affaires"	5	7
- Le bien fondé de la Justice et de sa compétence	4	8
- Les rapports entre la Justice et les jeunes	4	8
- Les lois et les droits du citoyen	4	8
- Les conditions carcérales	4	8
- La montée de la violence en France	3	12
- Le coût de la Justice	2	13
- Les relations entre la police et la Justice	1	14
- Les droits du justiciable	1	14
- La difficulté à comprendre le langage juridique	1	14
- La réinsertion des détenus	1	14
- Cite un problème spécifique (divorce, droits de l'enfant, expulsions, code de la route ...)	10	
- Autres réponses	5	
- Ne cite aucun problème	3	
- Sans réponse	19	
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

RELEVÉ DE QUELQUES CITATIONS

Les peines encourues et les jugements rendus

- "Les vols, les meurtres ..., il faudrait punir sérieusement les coupables" (RPR)
- "Comment font-ils pour décider des peines, il y a des différences pour les mêmes délits" (PS)
- "Comment ça se fait qu'on enferme les petits délits et pas les personnes qui sont bien placées" ? (PS)
- "Il faudrait que ceux qui violent les petites filles soient punis plus que cela. Il y a une différence de punition entre les délits" (RPR)

L'inégalité devant la Justice

- "Que tous les individus aient accès à la Justice avec autant de chance" (RPR)
- "Il n'y a de justice que pour les riches, les autres ont trop de mal pour se défendre" (Sans préférence)
- "Corruption des fonctionnaires ; manque de droits pour les démunis" (Sans préférence)

Le fonctionnement de la Justice

- "Sur le fonctionnement surtout je trouve qu'on est mal informé. Du point de vue de l'organisation, comment procèdent-ils pour juger une affaire ?" (UDF)
- "Evoquer le rôle d'un avocat. Donner l'organigramme d'un tribunal, du rôle de chaque membre" (PS)
- "Savoir comment fonctionne la Justice, comment on fait appel à elle et, le ou les moyens de défense du simple particulier" (Ecologie)
- "Au juge d'instruction en particulier. Il est trop seul pour une décision difficile à prendre. L'homme peut se tromper et ça peut conduire parfois à l'erreur judiciaire" (Ecologie)
- "Le fonctionnement ; l'influence des élus politiques" (Ecologie)
- "Qu'est-ce que la loi et comment peut-elle être appliquée ? Comment faire respecter les lois et y sensibiliser le public pour qu'il y ait une possibilité de vie communautaire" (PS)

Les "affaires"

- "Je voudrais discuter des fausses factures" (RPR)
- "J'aimerais bien connaître jusqu'où vont leurs pouvoirs face au gouvernement, s'ils peuvent faire quelque chose quand ..., la dernière affaire qu'on a vue, quand ils mettent les pieds dans le plat, ils sont dessaisis des dossiers. Il y en a beaucoup de ces "affaires" !" (PS)
- "Tous les problèmes de fausses factures qu'il y a actuellement. Comment est-ce possible ? Comment peut-on renforcer le contrôle sur les partis politiques, sur leur financement ? (PS)

L'indépendance de la Justice face au(x) Pouvoir(s)

- "Les modes de pression venus d'en haut qu'il pourrait subir ... S'il est tout à fait indépendant vis à vis des partis et du monde politique, en fin de compte, si la Justice est vraiment libre ?" (Ecologie)
- "Il y a trop de problèmes graves, ... concernant l'argent et les pressions exercées par les pouvoirs politiques. C'est à se demander s'il reste encore des gens honnêtes en France ? (RPR)
- "Aborder l'indépendance de la Justice par rapport au pouvoir de l'Etat" (PS)

La lenteur des décisions de Justice

- "La lenteur, les mensonges ... En général on n'a pas le temps de discuter avec les magistrats, ils n'ont jamais le temps de nous écouter" (RPR)
- "La lenteur de la Justice. Aborder le problème des amnisties, mais à tous les niveaux ; l'aménagement des prisons, l'extension de l'accueil" (PS)

La peine de mort

- "De la peine de mort, j'estime qu'un type qui a fait souffrir beaucoup de monde (viols, crimes ...) doit souffrir lui aussi. La peine de mort est une peine valable pour un grand criminel" (Ecologie)
- "Je serai encore pour la peine de mort. Quand ils ont perpétué, ils sortent avec un certificat de bonne conduite et recommencent" (PS)
- "La peine de mort : peut-être la remettre dans certains cas : viols sur enfants, femmes également" (RPR)

Le bien fondé de la Justice et sa compétence

- "Nul n'est censé ignorer la loi. Je trouve cette phrase aberrante" (Ecologie)
- "... lui demander pourquoi la Justice est si mal aimée en France. Pourquoi ils n'arrivent pas à faire les réformes nécessaires pour que cela aille mieux ?" (UDF)
- "Du fait que la Justice est toujours représentée en aveugle" (PS)

Les conditions carcérales

- "En ce qui concerne la détention provisoire ..., pour quelles raisons la Justice les garde si longtemps avant qu'ils soient jugés définitivement ?" (Ecologie)
- "J'aimerais discuter avec un magistrat de la possibilité de transformer les peines de détention en travaux d'intérêt général" (UDF)

Le coût de la Justice

- "Parler de justice réelle et non pas de classes. De la gratuité de la Justice" (PC)
- "La Justice à deux vitesses : l'inégalité face à la Justice, inégalité sociale. Ca veut dire que les gens qui ont de l'argent et des relations ont plus de chances d'avoir des jugements en leur faveur" (Ecologie)

Les relations entre la police et la Justice

- "Sur la drogue, lui demander pourquoi ils n'arrivent pas à faire une répression plus importante contre les trafiquants de drogue car en fait, s'ils voulaient, ils pourraient très bien stopper le fléau" (PS)
- "L'absence de convocation et la condamnation par défaut. Des policiers qui ont trop de pouvoir ; de la liberté sous caution" (UDF)

II - LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

Question : Estimez-vous que la Justice en France fonctionne très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

	Ensemble des Français		<i>Comparaison avec les réponses des magistrats</i>	
- Très bien	1	} 30	2	} 54
- Assez bien	29		52	
- Assez mal	51	} 67	39	} 45
- Très mal	16		6	
- Sans opinion		3		1
		100 %		100 %

Question : Estimez-vous que la Justice en France fonctionne très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

	<i>Rappel enquête SOFRES avril 1980</i>	Avril 1991
- Très bien	1 } 31	1 } 30
- Assez bien	30 } 65	29 } 67
- Assez mal	40 } 25	51 } 16
- Très mal	25 } 4	16 } 3
- Sans opinion		
	100 %	100 %

Question : Estimez-vous que la Justice en France fonctionne très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

		Très ou assez bien	Assez ou très mal	Sans opi- nion
TOTAL		30	67	3
100%				
SEXE				
- Homme		32	65	3
- Femme		28	69	3
AGE				
- 18 - 24 ans		36	63	1
- 25 - 34 ans		23	74	3
- 35 - 49 ans		30	67	3
- 50 - 64 ans		28	70	2
- 65 ans et plus		36	57	7
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE				
- Agriculteur		32	68	0
- Artisan, commerçant, industriel		25	74	1
- Cadre, profession intellectuelle		24	73	3
- Profession intermédiaire, employé		31	67	2
dont : - Profession intermédiaire		32	67	1
- Employé		29	69	2
- Ouvrier		27	69	4
- Inactif, retraité		35	60	5
PREFERENCE PARTISANE				
- Parti communiste*		29	68	3
- Parti socialiste		34	63	3
- Mouvement écologiste		23	74	3
- U.D.F.		28	68	4
- R.P.R.		30	68	2
- Front national*		23	77	0
NIVEAU DE DIPLOMES				
- Sans diplôme		33	63	4
- Certificat d'études		30	64	6
- BEPC, CAP, BEP		28	70	2
- Baccalauréat		31	67	2
- Enseignement supérieur		30	68	2
DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE				
- Oui		26	71	3
- Non		31	66	3

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : En règle générale, diriez-vous qu'aujourd'hui en France les jugements rendus par la Justice sont équitables : tout à fait, assez, pas tellement ou pas du tout ?

	Ensemble des Français		Comparaison avec les réponses des magistrats	
- Tout à fait	2	} 28	17	} 87
- Assez	26		70	
- Pas tellement	51	} 66	2	} 3
- Pas du tout	15		1	
- Sans opinion		6		10
	100 %		100 %	

Question : En règle générale, diriez-vous qu'aujourd'hui en France les jugements rendus par le Justice sont équitables tout à fait, assez, pas tellement ou pas du tout ?

	TOTAL	100%	Tout à fait ou assez	Pas tellement ou pas du tout	Sans opinion
			28	66	6!
SEXE					
- Homme			32	64	4!
- Femme			26	67	7!
AGE					
- 18 - 24 ans			31	65	4!
- 25 - 34 ans			26	67	7!
- 35 - 49 ans			30	67	3!
- 50 - 64 ans			25	69	6!
- 65 ans et plus			30	60	10!
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur			22	73	5!
- Artisan, marchand, industriel			28	66	6!
- Cadre, profession intellectuelle			41	50	9!
- Profession intermédiaire, employé			34	62	4!
dont : - Profession intermédiaire			36	59	5!
- Employé			31	66	3!
- Ouvrier			20	76	4!
- Inactif, retraité			29	63	8!
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*			22	71	7!
- Parti socialiste			29	66	5!
- Mouvement écologiste			24	71	5!
- U.D.F.			38	60	2!
- R.P.R.			28	64	8!
- Front national*			23	77	0!
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme			19	71	10!
- Certificat d'études			19	75	6!
- BEPC, CAP, BEP			28	69	3!
- Baccalauréat			38	55	7!
- Enseignement supérieur			43	51	6!
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien			54	40	6!
- Assez mal			20	76	4!
- Très mal			8	90	2!
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui			27	69	4!
- Non			29	65	6!

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Avez-vous le sentiment que les erreurs judiciaires sont très nombreuses, assez nombreuses, assez rares ou très rares ?

	Ensemble des Français		<i>Comparaison avec les réponses des magistrats</i>	
- Très nombreuses	9	} 48	0	} 2
- Assez nombreuses	39		2	
- Assez rares	41	} 45	48	} 94
- Très rares	4		46	
- Sans opinion		7		4
		100 %		100 %

Question : Avez-vous le sentiment que les erreurs judiciaires sont très nombreuses, assez nombreuses, assez rares ou très rares ?

		Très ou assez nombreuses	Assez ou très rares	Sans opi- nion
TOTAL	100%	48	45	7
SEXE				
- Homme		43	51	6
- Femme		53	40	7
AGE				
- 18 - 24 ans		60	36	4
- 25 - 34 ans		54	38	8
- 35 - 49 ans		45	52	3
- 50 - 64 ans		46	46	8
- 65 ans et plus		42	48	10
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE				
- Agriculteur		50	41	9
- Artisan, commerçant, industriel		43	52	5
- Cadre, profession intellectuelle		34	59	7
- Profession intermédiaire, employé		45	49	6
dont : - Profession intermédiaire		40	53	7
- Employé		49	45	6
- Ouvrier		62	33	5
- Inactif, retraité		45	47	8
PREFERENCE PARTISANE				
- Parti communiste*		64	24	12
- Parti socialiste		49	45	6
- Mouvement écologiste		49	42	9
- U.D.F.		35	60	5
- R.P.R.		46	49	5
- Front national*		71	29	0
NIVEAU DE DIPLOMES				
- Sans diplôme		60	31	9
- Certificat d'études		52	42	6
- BEPC, CAP, BEP		52	42	6
- Baccalauréat		34	58	8
- Enseignement supérieur		38	56	6
SENTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Très bien ou assez bien		36	59	5
- Assez mal		50	44	6
- Très mal		73	22	5
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE				
- Oui		49	48	3
- Non		49	44	7

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
- La Justice est trop lente	100 %	78	19	1	1	1
		97		2		
- La Justice est difficile d'accès	100 %	51	34	8	3	4
		85		11		
- La Justice est trop coûteuse pour les justiciables	100 %	57	27	6	3	7
		84		9		
- La Justice ne traite pas les riches et les pauvres de la même manière	100 %	59	24	8	5	4
		83		13		
- La Justice est trop soumise au pouvoir politique	100 %	47	35	10	2	6
		82		12		
- La Justice n'a pas assez de moyens matériels	100 %	39	33	9	4	15
		72		13		

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	Ensemble des Français		Comparaison avec les réponses des magistrats	
	100 %		100 %	
La Justice est trop lente				
- Tout à fait d'accord	78	} 97	27	} 75
- Plutôt d'accord	19		48	
- Plutôt pas d'accord	1	} 2	17	} 23
- Pas du tout d'accord	1		6	
- Sans opinion		1		2
La Justice est difficile d'accès				
- Tout à fait d'accord	51	} 85	22	} 64
- Plutôt d'accord	34		42	
- Plutôt pas d'accord	8	} 11	25	} 35
- Pas du tout d'accord	3		10	
- Sans opinion		4		1
La Justice est trop coûteuse pour les justiciables				
- Tout à fait d'accord	57	} 84	25	} 63
- Plutôt d'accord	27		38	
- Plutôt pas d'accord	6	} 9	23	} 33
- Pas du tout d'accord	3		10	
- Sans opinion		7		4

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

(Suite du tableau)

	Ensemble des Français		Comparaison avec les réponses des magistrats	
		100 %		100 %
La Justice ne traite pas les riches et les pauvres de la même manière				
- Tout à fait d'accord	59	} 83	11	} 36
- Plutôt d'accord	24		25	
- Plutôt pas d'accord	8	} 13	27	} 61
- Pas du tout d'accord	5		34	
- Sans opinion		4		3
La Justice est trop soumise au pouvoir politique				
- Tout à fait d'accord	47	} 82	12	} 47
- Plutôt d'accord	35		35	
- Plutôt pas d'accord	10	} 12	32	} 50
- Pas du tout d'accord	2		18	
- Sans opinion		6		3
La Justice n'a pas assez de moyens matériels				
- Tout à fait d'accord	39	} 72	86	} 98
- Plutôt d'accord	33		12	
- Plutôt pas d'accord	9	} 13	1	} 2
- Pas du tout d'accord	4		1	
- Sans opinion		15		0

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

- La Justice est trop lente -

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
TOTAL	100%	78	19	1	1	1
Homme		79	19	1	0	1
Femme		76	20	1	1	2
18 - 24 ans		68	28	3	1	0
25 - 34 ans		80	18	1	0	1
35 - 49 ans		76	21	1	0	2
50 - 64 ans		83	16	1	0	0
65 ans et plus		78	17	1	1	3
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
Agriculteur		66	30	0	2	2
Artisan, commerçant, industriel		81	15	2	0	2
Cadre, profession intellectuelle		78	19	2	0	1
Profession intermédiaire, employé		79	20	0	0	1
dont : - Profession intermédiaire		79	19	1	0	1
- Employé		79	19	0	1	1
Ouvrier		75	22	1	1	1
Inactif, retraité		80	17	1	0	2
APPARTENANCE POLITIQUE						
Parti communiste*		78	15	0	0	7
Parti socialiste		77	21	1	0	1
Mouvement écologiste		80	20	0	0	0
U.D.F.		78	20	0	1	1
R.P.R.		78	20	1	0	1
Front national*		77	23	0	0	0
NIVEAU DE DIPLOMES						
Sans diplôme		73	23	0	2	2
Certificat d'études		75	21	1	1	2
BEPC, CAP, BEP		79	19	1	0	1
Baccalauréat		81	18	1	0	0
Enseignement supérieur		79	17	2	1	1
OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE						
Très bien ou assez bien		73	23	1	1	2
Assez mal		77	21	1	0	1
Très mal		90	9	0	0	1
OPINION SUR LA JUSTICE						
Oui		83	14	1	1	1
Non		76	21	1	0	2

raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

- La Justice est difficile d'accès -

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
TOTAL	100%	51	34	8	3
SEXE					
- Homme		49	35	8	4
- Femme		53	32	8	2
AGE					
- 18 - 24 ans		39	36	15	5
- 25 - 34 ans		56	31	7	2
- 35 - 49 ans		51	40	6	2
- 50 - 64 ans		53	31	7	4
- 65 ans et plus		50	31	6	2
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur		37	45	11	2
- Artisan, commerçant, industriel		44	43	3	5
- Cadre, profession intellectuelle		50	38	9	1
- Profession intermédiaire, employé		50	36	9	3
dont : - Profession intermédiaire		53	35	7	3
- Employé		46	37	10	4
- Ouvrier		57	28	9	3
- Inactif, retraité		52	31	6	3
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*		54	32	5	2
- Parti socialiste		50	35	8	3
- Mouvement écologiste		58	27	11	1
- U.D.F.		41	43	8	4
- R.P.R.		55	31	6	3
- Front national*		55	36	6	0
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme		58	23	6	3
- Certificat d'études		52	33	7	3
- BEPC, CAP, BEP		52	34	8	3
- Baccalauréat		41	42	8	1
- Enseignement supérieur		49	38	9	3
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien		43	34	11	5
- Assez mal		53	36	6	2
- Très mal		65	23	6	3
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui		59	27	7	5
- Non		49	36	8	2

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun d'eux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

- La Justice est trop coûteuse pour les justiciables -

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
TOTAL	100%	57	27	6	3	7
SEXE						
- Homme		56	28	6	4	6
- Femme		57	27	5	2	9
AGE						
- 18 - 24 ans		47	33	8	3	9
- 25 - 34 ans		57	27	4	5	7
- 35 - 49 ans		58	26	6	2	8
- 50 - 64 ans		59	25	7	2	7
- 65 ans et plus		58	27	5	2	8
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
- Agriculteur		45	43	3	0	9
- Artisan, commerçant, industriel		58	25	5	1	11
- Cadre, profession intellectuelle		41	37	11	2	9
- Profession intermédiaire, employé		58	25	5	4	8
dont : - Profession intermédiaire		55	25	7	5	8
- Employé		61	25	3	4	7
- Ouvrier		60	25	5	3	7
- Inactif, retraité		58	27	6	2	7
REFERENCE PARTISANE						
- Parti communiste*		66	15	5	2	12
- Parti socialiste		55	28	8	3	6
- Mouvement écologiste		59	28	3	1	9
- U.D.F.		55	29	8	1	7
- R.P.R.		57	30	3	4	6
- Front national*		61	16	7	6	10
DEGRE DE DIPLOMES						
- Sans diplôme		62	24	2	3	9
- Certificat d'études		59	29	4	0	8
- BEPC, CAP, BEP		59	26	6	3	6
- Baccalauréat		45	34	7	2	12
- Enseignement supérieur		50	25	11	6	8
EST-IL D'ACCORD QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Très bien ou assez bien		52	26	8	5	9
- Assez mal		54	31	6	2	7
- Très mal		72	18	1	2	7
DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE						
- Oui		67	17	7	5	4
- Non		53	31	5	2	9

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun d'eux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

- La Justice ne traite pas les riches et les pauvres de la même manière -

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
TOTAL 100%	59	24	8	5
SEXE				
- Homme	61	23	8	6
- Femme	57	25	9	4
AGE				
- 18 - 24 ans	41	28	21	7
- 25 - 34 ans	60	24	9	5
- 35 - 49 ans	62	25	5	5
- 50 - 64 ans	63	23	5	5
- 65 ans et plus	59	22	7	4
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE				
- Agriculteur	46	36	11	5
- Artisan, commerçant, industriel	60	26	6	3
- Cadre, profession intellectuelle	39	36	17	7
- Profession intermédiaire, employé	55	27	8	7
dont : - Profession intermédiaire	56	28	6	7
- Employé	53	26	9	7
- Ouvrier	69	18	8	3
- Inactif, retraité	61	21	7	5
PREFERENCE PARTISANE				
- Parti communiste*	70	10	5	10
- Parti socialiste	58	26	9	5
- Mouvement écologiste	68	21	6	3
- U.D.F.	42	39	9	3
- R.P.R.	53	22	10	9
- Front national*	61	23	16	0
NIVEAU DE DIPLOMES				
- Sans diplôme	67	20	3	5
- Certificat d'études	64	23	5	2
- BEPC, CAP, BEP	65	22	8	3
- Baccalauréat	48	30	10	8
- Enseignement supérieur	39	31	16	11
ESTIMANT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Très bien ou assez bien	48	26	14	8
- Assez mal	59	26	7	4
- Très mal	79	14	2	2
A DÉJÀ EU AFFAIRE À LA JUSTICE				
- Oui	69	16	8	6
- Non	55	27	8	5

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

- La Justice est trop soumise au pouvoir politique -

	TOTAL	100%	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
SEXE			47	35	10	2	6
- Homme			48	35	11	3	3
- Femme			46	34	9	2	9
AGE							
- 18 - 24 ans			34	50	8	4	4
- 25 - 34 ans			44	38	10	1	7
- 35 - 49 ans			47	33	13	1	6
- 50 - 64 ans			52	30	9	3	6
- 65 ans et plus			55	27	8	3	7
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE							
- Agriculteur			34	53	4	0	9
- Artisan, marchand, industriel			49	29	13	0	9
- Cadre, profession intellectuelle			37	37	21	2	3
- Profession intermédiaire, employé			42	38	11	3	6
dont : - Profession intermédiaire			40	38	16	3	3
- Employé			45	38	4	4	9
- Ouvrier			51	35	6	1	7
- Inactif, retraité			53	28	10	3	6
PREFERENCE PARTISANE							
- Parti communiste*			64	24	5	0	7
- Parti socialiste			40	37	12	4	7
- Mouvement écologiste			45	36	14	1	4
- U.D.F.			49	39	7	2	3
- R.P.R.			55	32	7	2	4
- Front national*			61	32	7	0	0
NIVEAU DE DIPLOMES							
- Sans diplôme			49	28	6	3	14
- Certificat d'études			53	31	6	1	9
- BEPC, CAP, BEP			53	34	9	1	3
- Baccalauréat			39	45	8	2	6
- Enseignement supérieur			32	38	20	5	5
ESTIMEMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Très bien ou assez bien			35	39	14	5	7
- Assez mal			47	36	10	1	6
- Très mal			74	20	3	1	2
DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE							
- Oui			52	31	11	1	5
- Non			46	35	10	2	7

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun d'eux, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

- La Justice n'a pas assez de moyens matériels -

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Seu opi nia
TOTAL		39	33	9	4	
SEXÉ						
-	Homme	42	32	9	4	
-	Femme	36	35	8	4	
AGE						
-	18 - 24 ans	35	34	12	7	
-	25 - 34 ans	36	36	13	5	
-	35 - 49 ans	42	32	7	4	
-	50 - 64 ans	40	30	7	4	
-	65 ans et plus	39	35	5	2	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
-	Agriculteur	23	47	9	0	
-	Artisan, commerçant, industriel	28	41	17	3	
-	Cadre, profession intellectuelle	51	33	7	2	
-	Profession intermédiaire, employé	43	34	5	4	
dont :	- Profession intermédiaire	46	37	4	3	
-	Employé	40	28	7	6	
-	Ouvrier	34	29	12	8	
-	Inactif, retraité	40	33	7	3	
PREFERENCE PARTISANE						
-	Parti communiste*	54	19	5	7	
-	Parti socialiste	38	34	9	3	
-	Mouvement écologiste	43	32	6	3	
-	U.D.F.	41	32	11	2	
-	R.P.R.	40	36	8	4	
-	Front national*	23	48	10	6	
NIVEAU DE DIPLOMES						
-	Sans diplôme	27	32	7	7	
-	Certificat d'études	32	35	11	2	
-	BEPC, CAP, BEP	40	33	8	5	
-	Baccalauréat	40	38	11	4	
-	Enseignement supérieur	52	30	7	3	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
-	Très bien ou assez bien	38	33	8	4	
-	Assez mal	36	36	9	4	
-	Très mal	48	24	8	8	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE						
-	Oui	43	27	11	5	
-	Non	37	35	8	4	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus par les Cours d'Assises dans les affaires criminelles sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
- Trop sévères	2	2
- Trop indulgents	51	5
- Ni trop sévères, ni trop indulgents	38	70
- Sans opinion	9	23
	100 %	100 %

Question : Dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus par les Cours d'Assises dans les affaires criminelles sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

	Rappel enquête SOFRES avril 1980	Avril 1991
- Trop sévères	6	2
- Trop indulgents	50	51
- Ni trop sévères, ni trop indulgents	31	38
- Sans opinion	13	9
	100 %	100 %

Question : Dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus par les Cours d'Assises dans les affaires criminelles sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

	Trop sévères	Trop indulgents	Ni trop sévères, ni trop indulgents
TOTAL 100%	2	51	38
SEXE			
- Homme.....	2	53	37
- Femme.....	1	50	39
AGE			
- 18 - 24 ans.....	1	50	42
- 25 - 34 ans.....	1	48	44
- 35 - 49 ans.....	1	46	43
- 50 - 64 ans.....	3	53	34
- 65 ans et plus.....	2	64	26
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE			
- Agriculteur.....	2	44	45
- Artisan, commerçant, industriel.....	0	55	39
- Cadre, profession intellectuelle.....	1	35	50
- Profession intermédiaire, employé.....	3	46	43
dont : - Profession intermédiaire.....	2	42	47
- Employé.....	5	50	38
- Ouvrier.....	1	53	39
- Inactif, retraité.....	2	61	28
PREFERENCE PARTISANE			
- Parti communiste*.....	0	44	34
- Parti socialiste.....	3	47	42
- Mouvement écologiste.....	1	47	46
- U.D.F.....	2	53	40
- R.P.R.....	1	57	35
- Front national*.....	0	71	26
NIVEAU DE DIPLOMES			
- Sans diplôme.....	5	56	31
- Certificat d'études.....	2	60	31
- BEPC, CAP, BEP.....	1	52	39
- Baccalauréat.....	2	44	45
- Enseignement supérieur.....	0	40	47
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE			
- Très bien ou assez bien.....	1	45	45
- Assez mal.....	1	52	39
- Très mal.....	4	62	25
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE			
- Oui.....	2	52	39
- Non.....	2	51	38

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Et dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus dans les petits délits (affaires civiles, correctionnelles) sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
- Trop sévères	31	8
- Trop indulgents	26	10
- Ni trop sévères, ni trop indulgents	34	69
- Sans opinion	9	13
	100 %	100 %

Question : Et dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus dans les petits délits (affaires civiles, correctionnelles) sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

	Rappel enquête SOFRES avril 1980	Avril 1991
- Trop sévères	31	31
- Trop indulgents	29	26
- Ni trop sévères, ni trop indulgents	26	34
- Sans opinion	14	9
	100 %	100 %

Question : Et dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus dans les petits délits
(affaires civiles, correctionnelles) sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

		Trop sévères	Trop indulgents	Ni trop sévères, ni trop indulgents	Sans opinion
TOTAL	100%	31	26	34	
SEXE					
- Homme		28	27	36	
- Femme		34	25	32	
AGE					
- 18 - 24 ans		36	16	41	
- 25 - 34 ans		36	19	35	
- 35 - 49 ans		29	30	32	
- 50 - 64 ans		34	28	30	
- 65 ans et plus		22	33	34	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur		30	22	43	
- Artisan, commerçant, industriel		22	29	38	
- Cadre, profession intellectuelle		26	31	34	
- Profession intermédiaire, employé		34	21	36	
dont : - Profession intermédiaire		32	20	37	
- Employé		36	23	34	
- Ouvrier		37	24	31	
- Inactif, retraité		28	30	32	
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*		29	17	34	
- Parti socialiste		35	22	35	
- Mouvement écologiste		34	21	37	
- U.D.F.		26	36	32	
- R.P.R.		31	29	32	
- Front national*		16	39	35	
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme		31	24	35	
- Certificat d'études		29	29	35	
- BEPC, CAP, BEP		33	27	31	
- Baccalauréat		29	22	38	
- Enseignement supérieur		31	23	36	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien		29	20	40	
- Assez mal		32	26	34	
- Très mal		32	36	24	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui		36	27	30	
- Non		30	25	35	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Par rapport à il y a une dizaine d'années, avez-vous le sentiment qu'aujourd'hui la Justice est plus soumise au pouvoir politique, moins soumise ou ni plus ni moins soumise au pouvoir politique ?

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
- Plus soumise au pouvoir politique	42	18
- Moins soumise au pouvoir politique	5	12
- Ni plus ni moins soumise au pouvoir politique ...	43	62
- Sans opinion	10	8
	100 %	100 %

Question : Par rapport à il y a une dizaine d'années, avez-vous le sentiment qu'aujourd'hui la Justice est plus soumise au pouvoir politique, moins soumise ou ni plus ni moins soumise au pouvoir politique ?

		Plus soumise au pouvoir politique	Moins soumise au pouvoir politique	Ni plus ni moins soumise au pouvoir politique	Sans opinion
TOTAL	100%	42	5	43	
SEXE					
- Homme		44	7	42	
- Femme		39	4	44	
AGE					
- 18 - 24 ans		34	8	42	
- 25 - 34 ans		41	6	42	
- 35 - 49 ans		39	5	49	
- 50 - 64 ans		46	4	42	
- 65 ans et plus		47	5	37	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur		34	0	53	
- Artisan, marchand, industriel		44	5	40	
- Cadre, profession intellectuelle		30	4	60	
- Profession intermédiaire, employé		38	8	46	
dont : - Profession intermédiaire		35	9	51	
- Employé		42	5	39	
- Ouvrier		45	5	36	
- Inactif, retraité		45	5	41	
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*		54	2	39	
- Parti socialiste		32	8	52	
- Mouvement écologiste		33	3	50	
- U.D.F.		57	2	32	
- R.P.R.		52	5	33	
- Front national*		61	7	26	
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme		41	5	40	
- Certificat d'études		46	3	38	
- BEPC, CAP, BEP		47	5	39	
- Baccalauréat		33	7	50	
- Enseignement supérieur		31	8	55	
SENTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien		30	9	50	
- Assez mal		44	3	44	
- Très mal		61	5	25	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui		45	5	41	
- Non		41	6	43	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

III - LE RECOURS A LA JUSTICE

Question : Pour la défense de vos droits ou de vos intérêts, est-ce que vous auriez facilement recours à la Justice ou est-ce que vous hésiteriez à faire appel à la Justice ?

- J'aurais facilement recours à la justice	52
- J'hésiterais à faire appel à la justice	45
- Sans opinion	3
	100 %

Question : Pour la défense de vos droits ou de vos intérêts, est-ce que vous auriez facilement recours à la Justice ou est-ce que vous hésiteriez à faire appel à la Justice ?

		J'aurais facilement recours à la Justice	J'hésiterais à faire appel à la Justice
TOTAL		52	45
! SEXE			
! - Homme.....		52	45
! - Femme.....		52	45
! AGE			
! - 18 - 24 ans.....		57	42
! - 25 - 34 ans.....		53	44
! - 35 - 49 ans.....		51	47
! - 50 - 64 ans.....		56	41
! - 65 ans et plus.....		46	50
! PROFESSION DU CHEF DE MENAGE			
! - Agriculteur.....		50	46
! - Artisan, marchand, industriel.....		52	43
! - Cadre, profession intellectuelle.....		51	48
! - Profession intermédiaire, employé.....		54	44
! dont : - Profession intermédiaire.....		51	46
! - Employé.....		57	41
! - Ouvrier.....		55	43
! - Inactif, retraité.....		49	48
! PREFERENCE PARTISANE			
! - Parti communiste*.....		51	44
! - Parti socialiste.....		55	43
! - Mouvement écologiste.....		48	51
! - U.D.F.....		45	50
! - R.P.R.....		53	45
! - Front national*.....		32	68
! NIVEAU DE DIPLOMES			
! - Sans diplôme.....		52	44
! - Certificat d'études.....		47	49
! - BEPC, CAP, BEP.....		57	41
! - Baccalauréat.....		50	50
! - Enseignement supérieur.....		51	46
! ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE			
! - Très bien ou assez bien.....		56	42
! - Assez mal.....		52	46
! - Très mal.....		46	51
! A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE			
! - Oui.....		52	47
! - Non.....		53	44

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Vous personnellement, avez-vous déjà eu affaire à la Justice pour la défense de vos droits ou de de vos intérêts ?

- Oui	23
- Non	76
- Sans réponse	1
	100 %

Question : Vous personnellement, avez-vous déjà eu affaire à la Justice pour la défense de vos droits ou de vos intérêts ?

		Qui	Non	Sans opi- nion
TOTAL	100%	23	76	
SEXE				
- Homme		26	74	
- Femme		21	78	
AGE				
- 18 - 24 ans		9	91	
- 25 - 34 ans		23	76	
- 35 - 49 ans		32	68	
- 50 - 64 ans		29	71	
- 65 ans et plus		16	82	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE				
- Agriculteur		18	82	
- Artisan, commerçant, industriel		34	66	
- Cadre, profession intellectuelle		22	78	
- Profession intermédiaire, employé		26	74	
dont : - Profession intermédiaire		25	75	
- Employé		28	72	
- Ouvrier		24	75	
- Inactif, retraité		19	80	
PREFERENCE PARTISANE				
- Parti communiste*		27	71	
- Parti socialiste		21	79	
- Mouvement écologiste		21	78	
- U.D.F.		21	79	
- R.P.R.		27	73	
- Front national*		36	61	
NIVEAU DE DIPLOMES				
- Sans diplôme		23	76	
- Certificat d'études		22	77	
- BEPC, CAP, BEP		26	74	
- Baccalauréat		16	84	
- Enseignement supérieur		23	77	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Très bien ou assez bien		20	79	
- Assez mal		24	76	
- Très mal		29	71	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

**QUESTION POSÉE AUX INTERVIEWÉS AYANT DÉJÀ EU AFFAIRE
A LA JUSTICE POUR LA DÉFENSE DE LEURS DROITS
(23 % de l'échantillon)**

Question : Avez-vous été satisfait ou mécontent du fonctionnement de la Justice ?

- Très satisfait	12	}	41
- Plutôt satisfait	29		
- Plutôt mécontent	25	}	55
- Très mécontent	30		
- Sans opinion			4
			100 %

IV - L'IMAGE DES MAGISTRATS

Question : Aujourd'hui en France, quelles sont les professions ou catégories qui, à votre avis, protègent le mieux les libertés individuelles des citoyens ?

		<i>Rang</i>
- Les avocats	26	1
- Les gendarmes	23	2
- Les journalistes	22	3
- Les policiers	19	4
- Les artistes	15	5
- Les magistrats	15	5
- Les intellectuels	14	7
- Les élus	10	8
- Aucun	18	
- Sans opinion	5	
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Aujourd'hui en France, quelles sont les professions ou catégories qui, à votre avis, protègent le mieux les libertés individuelles des citoyens ?

		Les avocats	Les gendarmes	Les journalistes	Les policiers	Les artistes	Les magistrats	Les intellectuels	Les élus	Aucun	Sans opinion
TOTAL	% (1)	26	23	22	19	15	15	14	10	18	5
SEXE											
- Homme		27	27	25	18	16	17	15	11	16	3
- Femme		25	20	20	19	14	13	14	10	20	7
AGE											
- 18 - 24 ans		39	16	20	21	18	13	17	8	18	5
- 25 - 34 ans		33	15	26	16	17	13	11	10	20	3
- 35 - 49 ans		28	19	31	16	19	13	21	9	19	3
- 50 - 64 ans		18	34	18	20	11	17	10	12	19	7
- 65 ans et plus		16	33	16	21	10	18	14	12	15	8
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE											
- Agriculteur		34	30	21	21	13	14	16	13	18	0
- Artisan, commerçant, industriel		12	17	18	12	11	9	14	12	29	11
- Cadre, profession intellectuelle		27	12	31	10	23	17	28	7	20	1
- Profession intermédiaire, employé		29	20	27	19	20	18	17	11	15	4
dont : - Profession intermédiaire		26	17	30	17	20	19	20	11	17	4
- Employé		32	24	22	21	21	17	14	10	11	5
- Ouvrier		36	20	24	18	14	11	9	8	21	4
- Inactif, retraité		17	33	17	23	9	16	12	12	16	8
PREFERENCE PARTISANE											
- Parti communiste*		17	22	12	12	20	10	15	24	22	2
- Parti socialiste		28	19	24	18	17	15	15	12	19	4
- Mouvement écologiste		29	19	36	13	25	13	22	5	15	1
- U.D.F.		22	30	26	16	13	23	13	16	16	5
- R.P.R.		27	33	18	24	11	16	13	9	15	7
- Front national*		32	29	19	35	13	10	6	6	19	3
NIVEAU DE DIPLOMES											
- Sans diplôme		25	27	15	29	10	13	4	14	19	8
- Certificat d'études		21	33	16	21	10	13	10	10	19	6
- BEPC, CAP, BEP		31	22	26	19	15	12	12	9	18	4
- Baccalauréat		21	18	23	12	23	15	20	11	17	6
- Enseignement supérieur		25	15	29	12	20	23	29	10	19	3
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE											
- Très bien ou assez bien		30	27	23	26	13	23	15	14	8	5
- Assez mal		26	21	25	16	16	13	15	9	20	5
- Très mal		16	24	17	15	16	6	12	7	33	4
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE											
- Oui		31	26	24	21	15	19	15	10	16	3
- Non		25	22	22	18	15	13	14	10	19	6

(1) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence. Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : D'une manière générale, pensez-vous que les professions suivantes effectuent leur travail très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

	Les juges et les magistrats	Les avocats	Les policiers
- Très bien	8 } 77	7 } 68	9 } 67
- Assez bien	69 } 17	61 } 22	58 } 26
- Assez mal	15 } 2	17 } 5	21 } 5
- Très mal	2 } 6	5 } 10	5 } 7
- Sans opinion			
	100 %	100 %	100 %

Question : D'une manière générale, pensez-vous que les professions suivantes effectuent leur travail très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

	Ensemble des Français		Comparaison avec les réponses des magistrats	
	100 %		100 %	
Les juges et les magistrats*				
- Très bien	8	} 77	13	} 93
- Assez bien	69	}	80	}
- Assez mal	15	} 17	5	} 5
- Très mal	2	}	0	}
- Sans opinion		6		2
Les avocats				
- Très bien	7	} 68	2	} 70
- Assez bien	61	}	68	}
- Assez mal	17	} 22	25	} 26
- Très mal	5	}	1	}
- Sans opinion		10		4
Les policiers				
- Très bien	9	} 67	9	} 90
- Assez bien	58	}	81	}
- Assez mal	21	} 26	8	} 8
- Très mal	5	}	0	}
- Sans opinion		7		2

* Dans l'enquête réalisée auprès des Magistrats, l'item testé portait uniquement sur "les magistrats".

Question : D'une manière générale, pensez-vous que les professions suivantes effectuent leur travail très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

- Les juges et les magistrats -

	TOTAL	100%	Très ou assez bien	Assez ou très mal	Sans opi- nion
TOTAL		100%	77	17	
SEXE					
- Homme			77	17	
- Femme			76	17	
AGE					
- 18 - 24 ans			78	18	
- 25 - 34 ans			76	19	
- 35 - 49 ans			79	16	
- 50 - 64 ans			75	17	
- 65 ans et plus			76	13	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur			81	14	
- Artisan, commerçant, industriel			71	23	
- Cadre, profession intellectuelle			84	10	
- Profession intermédiaire, employé			79	17	
dont : - Profession intermédiaire			80	16	
- Employé			76	19	
- Ouvrier			73	20	
- Inactif, retraité			78	14	
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*			78	17	
- Parti socialiste			80	15	
- Mouvement écologiste			75	20	
- U.D.F.			80	13	
- R.P.R.			77	18	
- Front national*			68	22	
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme			66	25	
- Certificat d'études			68	22	
- BEPC, CAP, BEP			81	15	
- Baccalauréat			80	13	
- Enseignement supérieur			83	12	
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien			92	5	
- Assez mal			75	19	
- Très mal			55	37	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui			77	19	
- Non			77	16	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : D'une manière générale, pensez-vous que les professions suivantes effectuent leur travail très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

- Les avocats -

	TOTAL	100%	Très ou assez bien	Assez ou très mal	Sans opi- nion
TOTAL		100%	68	22	10%
SEXE					
- Homme			68	24	8%
- Femme			67	21	12%
AGE					
- 18 - 24 ans			75	18	7%
- 25 - 34 ans			76	17	7%
- 35 - 49 ans			71	24	5%
- 50 - 64 ans			59	27	14%
- 65 ans et plus			59	24	17%
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur			68	20	12%
- Artisan, commerçant, industriel			58	31	11%
- Cadre, profession intellectuelle			72	16	12%
- Profession intermédiaire, employé			71	22	7%
dont : - Profession intermédiaire			74	21	5%
- Employé			68	23	9%
- Ouvrier			74	20	6%
- Inactif, retraité			60	26	14%
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*			73	22	5%
- Parti socialiste			72	20	8%
- Mouvement écologiste			63	27	10%
- U.D.F.			67	19	14%
- R.P.R.			66	27	7%
- Front national*			71	19	10%
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme			65	24	11%
- Certificat d'études			56	30	14%
- BEPC, CAP, BEP			73	20	7%
- Baccalauréat			73	14	13%
- Enseignement supérieur			72	20	8%
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien			81	11	8%
- Assez mal			68	22	10%
- Très mal			44	46	10%
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui			65	30	5%
- Non			69	20	11%

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : D'une manière générale, pensez-vous que les professions suivantes effectuent leur travail très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

- Les policiers -

		Très ou assez bien	Assez ou très mal	Sans opi- nion
TOTAL		67	26	
SEXE				
	- Homme.....	67	28	
	- Femme.....	66	25	
AGE				
	- 18 - 24 ans.....	59	34	
	- 25 - 34 ans.....	64	30	
	- 35 - 49 ans.....	65	30	
	- 50 - 64 ans.....	71	22	
	- 65 ans et plus.....	73	17	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE				
	- Agriculteur.....	79	14	
	- Artisan, marchand, industriel.....	63	31	
	- Cadre, profession intellectuelle.....	72	23	
	- Profession intermédiaire, employé.....	60	33	
	dont : - Profession intermédiaire.....	60	33	
	- Employé.....	61	33	
	- Ouvrier.....	64	29	
	- Inactif, retraité.....	72	20	
PREFERENCE PARTISANE				
	- Parti communiste*.....	41	49	
	- Parti socialiste.....	66	27	
	- Mouvement écologiste.....	59	35	
	- U.D.F.....	76	15	
	- R.P.R.....	71	24	
	- Front national*.....	64	26	
NIVEAU DE DIPLOMES				
	- Sans diplôme.....	62	28	
	- Certificat d'études.....	67	25	
	- BEPC, CAP, BEP.....	67	28	
	- Baccalauréat.....	69	20	
	- Enseignement supérieur.....	66	27	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
	- Très bien ou assez bien.....	80	15	
	- Assez mal.....	64	29	
	- Très mal.....	51	41	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE				
	- Oui.....	61	34	
	- Non.....	68	24	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Parmi ces qualificatifs, quels sont tous ceux qui, selon vous, s'appliquent le mieux aux magistrats ?

	Ensemble des Français		Comparaison avec les réponses des magistrats	
		Rang		Rang
- Débordés	53	1	71	2
- Soumis au pouvoir politique	40	2	9	9
- Trop politisés	30	3	5	10
- Compétents	23	4	57	3
- Honnêtes	20	5	92	1
- Tournés vers le passé	12	6	16	8
- Mal payés	10	7	50	5
- Travailleurs	9	8	54	4
- Justes	7	9	42	6
- Indépendants	5	10	36	7
- Sans opinion	6		1	
	% (1)		% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Parmi ces qualificatifs, quels sont tous ceux qui, selon vous, s'appliquent le mieux aux magistrats ?

		Débordés	Soumis au pouvoir politique	Trop politisés	Compétents	Honnêtes	Tournés vers le passé	Mal payés	Travailleurs	Justes	Indépendants	Sans opinion
TOTAL	% (1)	53	40	30	23	20	12	10	9	7	5	6
! SEXE												
! - Homme.....		52	43	29	25	25	11	11	9	6	4	4
! - Femme.....		53	37	31	22	15	12	10	9	7	6	7
! AGE												
! - 18 - 24 ans.....		50	36	29	28	21	12	8	10	16	4	3
! - 25 - 34 ans.....		57	45	28	21	14	14	8	8	6	3	5
! - 35 - 49 ans.....		60	46	27	24	18	16	11	6	3	5	4
! - 50 - 64 ans.....		50	37	35	20	20	7	12	10	4	7	6
! - 65 ans et plus.....		43	31	30	24	29	7	12	11	7	5	10
! PROFESSION DU CHEF DE MENAGE												
! - Agriculteur.....		46	32	29	21	18	5	2	13	5	9	11
! - Artisan,commerçant,industriel.....		52	45	32	15	14	6	5	2	3	8	6
! - Cadre,profession intellectuelle.....		74	50	23	29	13	10	17	10	8	2	1
! - Profession intermédiaire,employé.....		62	42	29	24	17	18	12	8	5	5	3
! dont : - Profession intermédiaire.....		67	44	25	25	17	22	16	9	5	4	2
! - Employé.....		54	39	34	24	17	13	6	7	4	6	6
! - Ouvrier.....		46	43	31	23	20	11	7	10	10	4	5
! - Inactif,retraité.....		45	33	31	23	25	9	13	9	5	5	8
! PREFERENCE PARTISANE												
! - Parti communiste*.....		49	61	24	27	27	12	15	20	10	2	2
! - Parti socialiste.....		49	37	29	25	21	13	8	9	8	5	5
! - Mouvement écologiste.....		65	42	26	20	18	15	15	2	4	4	2
! - U.D.F.....		62	46	32	25	18	11	18	11	4	5	2
! - R.P.R.....		54	40	29	25	24	11	8	11	9	5	5
! - Front national*.....		52	52	48	19	10	10	16	3	3	0	3
! NIVEAU DE DIPLOMES												
! - Sans diplôme.....		28	24	26	19	25	5	7	10	6	2	2
! - Certificat d'études.....		44	39	33	20	20	7	8	9	8	6	6
! - BEPC,CAP,BEP.....		57	46	32	23	19	13	10	7	7	6	3
! - Baccalauréat.....		56	43	26	27	15	17	11	9	4	4	2
! - Enseignement supérieur.....		70	40	25	28	20	16	16	10	6	3	1
! ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE												
! - Très bien ou assez bien.....		51	27	20	35	32	10	12	11	11	7	6
! - Assez mal.....		55	44	34	20	16	12	10	8	6	4	4
! - Très mal.....		49	57	41	12	11	15	10	6	2	3	5
! A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE												
! - Oui.....		57	45	30	24	21	14	9	9	4	6	5
! - Non.....		51	39	30	23	20	11	11	9	7	5	6

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence
 (1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Il y a quelque temps, beaucoup de magistrats se sont mis en grève pour protester contre leurs conditions de travail et la situation de la Justice.

A ce propos, quelle est votre opinion ?

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
- Ils ont eu raison : il y a un véritable malaise dans la Justice et il faut attirer l'attention des Français	70	76
- Ils ont eu tort : ils n'ont pas le droit de faire grève et ce n'est pas de cette façon que l'on pourra remédier aux problèmes de la Justice	20	19
- Sans opinion	10	5
	100 %	100 %

Question : Il y a quelques temps, beaucoup de magistrats se sont mis en grève pour protester contre leurs conditions de travail et la situation de la Justice.

A ce propos, quelle est votre opinion ?

- Ils ont eu raison : il y a un véritable malaise dans la Justice et il faut attirer l'attention des Français
- Ils ont eu tort : ils n'ont pas le droit de faire grève et ce n'est pas de cette façon que l'on pourra remédier aux problèmes de la Justice

	Ils ont eu raison	Ils ont eu tort	Sans opinion
TOTAL	70	20	100
SEXE			
- Homme	71	19	100
- Femme	69	21	100
AGE			
- 18 - 24 ans	68	22	100
- 25 - 34 ans	75	16	90
- 35 - 49 ans	78	15	70
- 50 - 64 ans	66	23	110
- 65 ans et plus	58	27	150
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE			
- Agriculteur	57	27	160
- Artisan, commerçant, industriel	69	14	170
- Cadre, profession intellectuelle	84	9	70
- Profession intermédiaire, employé	80	13	60
dont : - Profession intermédiaire	85	9	80
- Employé	74	18	90
- Ouvrier	68	23	120
- Inactif, retraité	60	28	70
PREFERENCE PARTISANE			
- Parti communiste*	78	15	90
- Parti socialiste	68	23	60
- Mouvement écologiste	78	18	50
- U.D.F.	76	19	70
- R.P.R.	76	17	00
- Front national*	65	35	230
NIVEAU DE DIPLOMES			
- Sans diplôme	49	28	90
- Certificat d'études	63	28	80
- BEPC, CAP, BEP	75	17	100
- Baccalauréat	72	18	60
- Enseignement supérieur	82	12	100
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE			
- Très bien ou assez bien	70	20	80
- Assez mal	72	20	110
- Très mal	65	24	90
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE			
- Oui	72	23	110
- Non	69	20	110

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

V - LES ATTENTES DES FRANCAIS

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

		Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
- Traiter plus rapidement les affaires	100 %	76	22	1	0	1
- Renforcer l'aide judiciaire aux plus démunis	100 %	69	25	3	1	2
- Améliorer l'aide aux victimes et leur indemnisation	100 %	69	26	2	1	2
- Accroître les moyens de fonctionnement de la Justice	100 %	50	36	7	1	6
- Développer la coopération entre la Justice et la police	100 %	48	37	8	1	6
- Accroître l'indépendance des juges	100 %	44	33	14	2	7
- Mieux préparer la réinsertion des condamnés à la fin de leur peine	100 %	43	38	10	5	4
- Renforcer les peines de prison	100 %	32	29	23	6	10
- Réduire le nombre des libérations conditionnelles	100 %	26	26	24	13	11
- Améliorer les conditions de vie dans les prisons	100 %	17	25	31	21	6

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
	100 %	100 %
Traiter plus rapidement les affaires		
- Prioritaire	76	43
- Très importante mais pas prioritaire	22	48
- Pas très importante	1	9
- Pas du tout importante	0	0
- Sans opinion	1	0
Renforcer l'aide judiciaire aux plus démunis		
- Prioritaire	69	36
- Très importante mais pas prioritaire	25	50
- Pas très importante	3	11
- Pas du tout importante	1	3
- Sans opinion	2	0
Améliorer l'aide aux victimes et leur indemnisation		
- Prioritaire	69	36
- Très importante mais pas prioritaire	26	54
- Pas très importante	2	9
- Pas du tout importante	1	0
- Sans opinion	2	1
Accroître les moyens de fonctionnement de la Justice		
- Prioritaire	50	84
- Très importante mais pas prioritaire	36	15
- Pas très importante	7	1
- Pas du tout importante	1	0
- Sans opinion	6	0
Développer la coopération entre la Justice et la police		
- Prioritaire	48	10
- Très importante mais pas prioritaire	37	47
- Pas très importante	8	34
- Pas du tout importante	1	5
- Sans opinion	6	4

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

(Suite du tableau)

	Ensemble des Français	Comparaison avec les réponses des magistrats
	100 %	100 %
Accroître l'indépendance des juges		
- Prioritaire	44	45
- Très importante mais pas prioritaire	33	40
- Pas très importante	14	12
- Pas du tout importante	2	2
- Sans opinion	7	1
Mieux préparer la réinsertion des condamnés à la fin de leur peine		
- Prioritaire	43	43
- Très importante mais pas prioritaire	38	49
- Pas très importante	10	5
- Pas du tout importante	5	1
- Sans opinion	4	2
Renforcer les peines de prison		
- Prioritaire	32	3
- Très importante mais pas prioritaire	29	8
- Pas très importante	23	39
- Pas du tout importante	6	44
- Sans opinion	10	6
Réduire le nombre des libérations conditionnelles		
- Prioritaire	26	2
- Très importante mais pas prioritaire	26	9
- Pas très importante	24	32
- Pas du tout importante	13	50
- Sans opinion	11	7
Améliorer les conditions de vie dans les prisons		
- Prioritaire	17	25
- Très importante mais pas prioritaire	25	49
- Pas très importante	31	19
- Pas du tout importante	21	5
- Sans opinion	6	2

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Traiter plus rapidement les affaires -

	Prioritaire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
TOTAL	76	22	1	0	100%
SEXE					
- Homme	75	23	1	0	
- Femme	77	20	2	0	
AGE					
- 18 - 24 ans	66	30	4	0	
- 25 - 34 ans	76	22	1	0	
- 35 - 49 ans	73	24	2	0	
- 50 - 64 ans	82	16	0	0	
- 65 ans et plus	81	19	0	0	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur	77	18	3	0	
- Artisan, commerçant, industriel	74	25	0	0	
- Cadre, profession intellectuelle	67	30	2	0	
- Profession intermédiaire, employé	75	23	1	0	
dont : - Profession intermédiaire	74	22	3	0	
- Employé	75	24	0	0	
- Ouvrier	73	24	2	0	
- Inactif, retraité	83	16	0	0	
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*	73	22	3	0	
- Parti socialiste	82	16	1	0	
- Mouvement écologiste	69	30	1	0	
- U.D.F.	77	21	1	0	
- R.P.R.	74	25	1	0	
- Front national*	74	26	0	0	
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme	76	20	2	0	
- Certificat d'études	82	16	1	0	
- BEPC, CAP, BEP	77	21	1	0	
- Baccalauréat	68	32	0	0	
- Enseignement supérieur	72	26	2	0	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien	72	26	2	0	
- Assez mal	77	21	1	0	
- Très mal	82	14	1	0	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui	80	18	0	0	
- Non	74	23	2	0	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Renforcer l'aide judiciaire aux plus démunis -

		Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opi- nion
TOTAL	100%	69	25	3	1	2
SEXE						
- Homme		66	27	4	0	3
- Femme		71	23	3	1	2
AGE						
- 18 - 24 ans		62	32	4	0	2
- 25 - 34 ans		75	19	4	1	1
- 35 - 49 ans		73	23	3	0	1
- 50 - 64 ans		68	23	3	2	4
- 65 ans et plus		61	32	2	1	4
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
- Agriculteur		59	29	5	0	7
- Artisan, commerçant, industriel		65	26	6	1	2
- Cadre, profession intellectuelle		66	28	4	1	1
- Profession intermédiaire, employé		74	22	2	1	1
dont : - Profession intermédiaire		74	22	3	1	0
- Employé		73	22	2	1	2
- Ouvrier		70	25	3	0	2
- Inactif, retraité		67	26	2	1	4
PREFERENCE PARTISANE						
- Parti communiste*		78	17	5	0	0
- Parti socialiste		74	20	3	1	2
- Mouvement écologiste		74	24	2	0	0
- U.D.F.		66	25	6	2	1
- R.P.R.		62	32	2	1	3
- Front national*		74	16	10	0	0
NIVEAU DE DIPLOMES						
- Sans diplôme		69	21	2	0	8
- Certificat d'études		64	28	4	1	3
- BEPC, CAP, BEP		74	22	2	1	1
- Baccalauréat		71	20	8	0	1
- Enseignement supérieur		64	32	3	0	1
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Très bien ou assez bien		69	27	2	0	2
- Assez mal		67	26	4	1	2
- Très mal		75	18	4	1	2
DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE						
- Oui		70	24	3	2	1
- Non		68	25	3	1	3

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Améliorer l'aide aux victimes et leur indemnisation -

	Prioritaire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
TOTAL 100%	69	26	2	1	
SEXE					
- Homme	67	26	3	1	
- Femme	70	26	2	0	
AGE					
- 18 - 24 ans	59	36	2	1	
- 25 - 34 ans	74	24	2	0	
- 35 - 49 ans	70	24	3	0	
- 50 - 64 ans	71	23	2	1	
- 65 ans et plus	65	28	3	0	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur	62	27	4	2	
- Artisan, commerçant, industriel	65	25	1	3	
- Cadre, profession intellectuelle	55	37	6	1	
- Profession intermédiaire, employé	71	26	1	0	
dont : - Profession intermédiaire	70	28	1	0	
- Employé	71	23	2	1	
- Ouvrier	71	26	2	0	
- Inactif, retraité	71	23	2	0	
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*	71	27	2	0	
- Parti socialiste	69	26	2	0	
- Mouvement écologiste	74	23	2	0	
- U.D.F.	70	22	3	1	
- R.P.R.	70	25	3	1	
- Front national*	84	10	6	0	
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme	69	20	3	0	
- Certificat d'études	70	24	3	0	
- BEPC, CAP, BEP	71	25	2	1	
- Baccalauréat	65	30	2	0	
- Enseignement supérieur	63	32	3	1	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien	67	27	2	1	
- Assez mal	68	26	3	0	
- Très mal	71	23	3	1	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui	74	20	3	1	
- Non	67	28	2	0	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Accroître les moyens de fonctionnement de la Justice -

		Prioritaire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
TOTAL	100%	50	36	7	1	6
SEXE						
- Homme		52	36	7	1	4
- Femme		48	36	7	1	8
AGE						
- 18 - 24 ans		47	36	14	0	3
- 25 - 34 ans		50	38	6	1	5
- 35 - 49 ans		54	33	7	2	4
- 50 - 64 ans		48	36	6	1	9
- 65 ans et plus		47	40	3	1	9
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
- Agriculteur		37	50	2	0	11
- Artisan, commerçant, industriel		52	29	6	2	11
- Cadre, profession intellectuelle		51	35	10	0	4
- Profession intermédiaire, employé		53	35	6	1	5
dont : - Profession intermédiaire		54	37	3	1	5
- Employé		51	31	10	2	6
- Ouvrier		49	35	10	1	5
- Inactif, retraité		49	38	5	1	7
PREFERENCE PARTISANE						
- Parti communiste*		54	29	7	5	5
- Parti socialiste		50	37	7	1	5
- Mouvement écologiste		52	36	8	0	4
- U.D.F.		53	35	5	3	4
- R.P.R.		54	36	5	0	5
- Front national*		52	36	6	3	3
NIVEAU DE DIPLOMES						
- Sans diplôme		41	39	6	0	14
- Certificat d'études		44	37	8	1	10
- BEPC, CAP, BEP		55	33	6	2	4
- Baccalauréat		48	38	9	0	5
- Enseignement supérieur		53	39	6	0	2
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Très bien ou assez bien		48	38	5	2	7
- Assez mal		48	37	8	1	6
- Très mal		60	28	6	1	5
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE						
- Oui		55	28	10	1	6
- Non		48	39	6	1	6

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Développer la coopération entre la Justice et la police -

		Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante
TOTAL	100%	48	37	8	1
SEXE					
- Homme		46	37	10	1
- Femme		50	38	7	0
AGE					
- 18 - 24 ans		34	45	15	1
- 25 - 34 ans		49	36	10	0
- 35 - 49 ans		47	37	9	2
- 50 - 64 ans		54	33	6	0
- 65 ans et plus		50	39	5	0
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur		43	41	5	0
- Artisan, commerçant, industriel		61	32	2	0
- Cadre, profession intellectuelle		32	45	17	2
- Profession intermédiaire, employé		45	39	10	0
dont : - Profession intermédiaire		42	40	11	0
- Employé		49	38	8	1
- Ouvrier		50	34	11	1
- Inactif, retraité		52	36	5	0
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*		39	46	10	3
- Parti socialiste		48	36	9	1
- Mouvement écologiste		38	48	10	0
- U.D.F.		59	31	6	1
- R.P.R.		53	34	8	1
- Front national*		58	32	7	3
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme		50	33	6	1
- Certificat d'études		53	36	6	0
- BEPC, CAP, BEP		50	35	8	1
- Baccalauréat		41	47	7	0
- Enseignement supérieur		38	43	14	1
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien		43	41	9	0
- Assez mal		47	39	9	0
- Très mal		59	27	6	2
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui		52	32	10	1
- Non		46	39	8	1

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Accroître l'indépendance des juges -

	TOTAL	100%	Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opi- nion
SEXE							
- Homme			49	30	13	2	6
- Femme			40	35	15	2	8
AGE							
- 18 - 24 ans			37	39	18	1	5
- 25 - 34 ans			42	34	16	3	5
- 35 - 49 ans			47	34	11	2	6
- 50 - 64 ans			45	29	14	2	10
- 65 ans et plus			44	30	12	3	11
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE							
- Agriculteur			36	28	23	2	11
- Artisan, commerçant, industriel			43	31	8	6	12
- Cadre, profession intellectuelle			55	33	8	2	2
- Profession intermédiaire, employé			46	36	12	2	4
dont : - Profession intermédiaire			48	36	11	2	3
- Employé			42	38	13	2	5
- Ouvrier			37	35	18	1	9
- Inactif, retraité			47	28	14	2	9
PREFERENCE PARTISANE							
- Parti communiste*			46	32	15	2	5
- Parti socialiste			42	36	15	2	5
- Mouvement écologiste			47	31	17	2	3
- U.D.F.			56	28	11	2	3
- R.P.R.			46	33	12	1	8
- Front national*			55	26	13	3	3
NIVEAU DE DIPLOMES							
- Sans diplôme			31	29	19	3	18
- Certificat d'études			39	32	15	2	12
- BEPC, CAP, BEP			47	31	15	3	4
- Baccalauréat			43	43	10	1	3
- Enseignement supérieur			52	34	11	0	3
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Très bien ou assez bien			41	36	12	3	8
- Assez mal			44	33	15	2	6
- Très mal			48	26	13	3	10
LA DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE							
- Oui			45	30	15	3	7
- Non			43	33	14	2	8

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Mieux préparer la réinsertion des condamnés à la fin de leur peine -

		Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante
TOTAL	100%	43	38	10	5
SEXE					
- Homme		45	38	9	4
- Femme		42	37	10	6
AGE					
- 18 - 24 ans		39	45	10	5
- 25 - 34 ans		46	34	13	6
- 35 - 49 ans		48	36	7	5
- 50 - 64 ans		44	33	9	7
- 65 ans et plus		35	46	9	4
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur		27	46	9	5
- Artisan, commerçant, industriel		40	43	6	6
- Cadre, profession intellectuelle		58	35	4	2
- Profession intermédiaire, employé		50	36	10	3
dont : - Profession intermédiaire		53	37	8	1
- Employé		45	35	14	5
- Ouvrier		39	34	14	8
- Inactif, retraité		40	41	8	5
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*		61	29	5	3
- Parti socialiste		45	38	10	4
- Mouvement écologiste		53	37	7	3
- U.D.F.		44	38	10	4
- R.P.R.		37	43	9	7
- Front national*		42	23	19	16
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme		40	32	10	7
- Certificat d'études		34	38	13	9
- BEPC, CAP, BEP		45	38	11	4
- Baccalauréat		44	45	4	4
- Enseignement supérieur		52	37	8	2
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien		42	43	7	3
- Assez mal		45	37	11	4
- Très mal		41	30	10	13
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui		44	35	12	6
- Non		43	39	9	5

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Renforcer les peines de prison -

		Prioritaire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
TOTAL		32	29	23	6	10
SEXE						
- Homme		31	28	23	8	10
- Femme		33	29	22	5	11
AGE						
- 18 - 24 ans		37	26	25	6	6
- 25 - 34 ans		33	31	24	6	6
- 35 - 49 ans		30	21	28	9	12
- 50 - 64 ans		30	33	18	5	14
- 65 ans et plus		34	33	17	4	12
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE						
- Agriculteur		34	23	30	2	11
- Artisan, commerçant, industriel		40	22	17	9	12
- Cadre, profession intellectuelle		17	28	42	8	5
- Profession intermédiaire, employé		27	26	28	8	11
dont : - Profession intermédiaire		21	23	33	10	13
- Employé		35	31	20	6	8
- Ouvrier		40	28	17	7	8
- Inactif, retraité		34	34	16	3	13
PREFERENCE PARTISANE						
- Parti communiste*		22	24	17	20	17
- Parti socialiste		30	29	26	7	8
- Mouvement écologiste		27	26	28	10	9
- U.D.F.		27	41	20	4	8
- R.P.R.		42	26	23	1	8
- Front national*		61	10	19	0	10
NIVEAU DE DIPLOMES						
- Sans diplôme		36	32	15	4	13
- Certificat d'études		40	30	14	3	13
- BEPC, CAP, BEP		36	28	20	7	9
- Baccalauréat		22	30	33	6	9
- Enseignement supérieur		19	23	38	11	9
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Très bien ou assez bien		30	32	23	6	9
- Très mal		30	28	24	7	11
- Assez mal		43	24	16	6	11
A-T-IL DÉJÀ EU AFFAIRE A LA JUSTICE						
- Oui		34	22	25	8	11
- Non		32	30	22	6	10

En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Réduire le nombre des libérations conditionnelles -

	Prioritaire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
TOTAL	26	26	24	13	
SEXE					
- Homme	24	25	28	13	
- Femme	28	26	20	13	
AGE					
- 18 - 24 ans	21	27	32	13	
- 25 - 34 ans	23	23	28	17	
- 35 - 49 ans	25	25	26	12	
- 50 - 64 ans	30	27	20	9	
- 65 ans et plus	32	29	15	12	
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE					
- Agriculteur	16	36	23	11	
- Artisan, commerçant, industriel	31	17	21	22	
- Cadre, profession intellectuelle	22	29	29	10	
- Profession intermédiaire, employé	25	22	32	12	
dont : - Profession intermédiaire	24	20	32	15	
- Employé	26	26	32	9	
- Ouvrier	24	25	24	15	
- Inactif, retraité	32	29	16	10	
PREFERENCE PARTISANE					
- Parti communiste*	29	17	24	15	
- Parti socialiste	26	27	26	12	
- Mouvement écologiste	20	23	27	19	
- U.D.F.	30	28	24	9	
- R.P.R.	32	27	23	9	
- Front national*	19	16	29	29	
NIVEAU DE DIPLOMES					
- Sans diplôme	23	20	19	15	
- Certificat d'études	32	27	16	12	
- BEPC, CAP, BEP	29	26	25	14	
- Baccalauréat	20	32	28	10	
- Enseignement supérieur	18	24	32	14	
ESTIMENT QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Très bien ou assez bien	25	28	26	10	
- Assez mal	26	26	25	12	
- Très mal	32	22	15	21	
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE					
- Oui	27	21	26	16	
- Non	26	27	23	12	

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

Question : Pour chacune des mesures suivantes touchant la Justice, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

- Améliorer les conditions de vie dans les prisons -

	TOTAL	100%	Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opi- nion
			17	25	31	21	6
SEXE							
- Homme			17	25	32	21	5
- Femme			17	24	30	22	7
AGE							
- 18 - 24 ans			24	30	29	15	2
- 25 - 34 ans			20	21	35	19	5
- 35 - 49 ans			17	25	31	21	6
- 50 - 64 ans			14	25	31	23	7
- 65 ans et plus			12	22	29	28	9
PROFESSION DU CHEF DE MENAGE							
- Agriculteur			5	23	45	18	9
- Artisan, commerçant, industriel			18	15	31	31	5
- Cadre, profession intellectuelle			20	47	16	14	3
- Cadre, profession intermédiaire, employé			20	23	32	20	5
dont : - Profession intermédiaire			19	25	30	21	5
- Employé			20	20	36	19	5
- Ouvrier			20	20	34	21	5
- Inactif, retraité			14	25	29	24	8
PREFERENCE PARTISANE							
- Parti communiste*			17	27	29	22	5
- Parti socialiste			22	27	29	17	5
- Mouvement écologiste			20	25	29	19	7
- U.D.F.			9	30	37	20	4
- R.P.R.			12	21	33	29	5
- Front national*			16	10	35	39	0
NIVEAU DE DIPLOMES							
- Sans diplôme			22	13	31	23	11
- Certificat d'études			12	22	32	27	7
- BEPC, CAP, BEP			16	23	34	22	5
- Baccalauréat			21	29	31	14	5
- Enseignement supérieur			23	35	23	16	3
ESTIMATION QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Très bien ou assez bien			16	28	30	18	8
- Assez mal			18	24	35	18	5
- Très mal			21	16	22	36	5
A DEJA EU AFFAIRE A LA JUSTICE							
- Oui			16	21	30	27	6
- Non			18	25	31	20	6

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

SOFRES

121

CONFIDENTIEL

**LES MAGISTRATS ET LE
FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE**

- Avril 1991 -

SEMA  GROUP

SOFRES - 16, rue Barbès - 92129 Montrouge Cedex - Tél. (1) 40 92 40 92 - Télécopie (1) 42 53 91 16 - Télex : SEMA GRP 632 916 F
S.A. au capital de 1 568 700 F - R.C.S. Nanterre B 302 431 069 - SIRET 302 431 069 00012 - APE 7707 - Membre de Syntec
Groupe SOFRES : ABACUS (Italie) - EMNID (Allemagne) - M M T (France) - SOBEMAP (Belgique) - SOFEMASA (Espagne)

LA FICHE TECHNIQUE DE LA SOFRES

- **Sondage effectué pour : LE SÉNAT**
- **Date de réalisation : du 8 au 15 avril 1991**
- **Echantillon interrogé par téléphone de 300 magistrats sélectionnés par tirage aléatoire dans l'annuaire de la magistrature**

SOMMAIRE

	Pages
I. L'IMAGE DE LA JUSTICE ET SON FONCTIONNEMENT	124
II. L'IMAGE DES MAGISTRATS	141
III. L'ATTACHEMENT A LA MAGISTRATURE ET LE TRAVAIL DES MAGISTRATS	149
IV. L'INDÉPENDANCE DES MAGISTRATS	167
V. LES ATTENTES DES MAGISTRATS	173

I - L'IMAGE DE LA JUSTICE ET SON FONCTIONNEMENT

Question : Pour chacune des organisations ou instances suivantes, estimez-vous qu'aujourd'hui en France elle remplit bien son rôle ou pas bien ?

	Elle le remplit bien	Elle ne le remplit pas bien	Sans opinion	Indice d'appréciation
- L'armée 100 %	76	9	15	+ 67
- La police 100 %	75	20	5	+ 55
- Les régions 100 %	53	20	27	+ 33
- L'administration 100 %	52	36	12	+ 16
- Les médias 100 %	44	50	6	- 6
- L'école 100 %	43	52	5	- 9
- La Justice 100 %	39	55	6	- 16
- Le Parlement 100 %	34	59	7	- 25
- Les syndicats 100 %	32	56	12	- 24
- Les partis politiques 100 %	12	78	10	- 66

Question : Pour chacune des organisations ou instances suivantes, estimez-vous qu'aujourd'hui en France elle remplit bien son rôle ou pas bien ?

- La Justice -

		Elle le remplit bien	Elle ne le remplit pas bien	Sans opinion
TOTAL		39	55	6
GRADE				
-	2ème grade 1er groupe	36	57	7
-	2ème grade 2ème groupe	37	58	5
-	1er grade 1er groupe	37	57	6
-	1er grade 2ème groupe	45	45	10
MEMBRE				
-	Du parquet	36	56	8
-	Du siège	39	54	7
EXERCE EN CHAMBRE				
-	Civile	40	51	9
-	Correctionnelle et criminelle	38	52	10
SEXE				
-	Homme	34	58	8
-	Femme	44	50	6
AGE				
-	Moins de 35 ans	44	51	5
-	35 à 44 ans	30	63	7
-	45 ans et plus	45	47	8
SYNDICALISATION				
-	Oui	34	61	5
-	Dont Syndicat de la Magistrature U.S.M.	16	78	6
-	Non	52	44	4
-		41	51	8
PREFERENCE PARTISANE				
-	Gauche	32	59	9
-	Droite	50	45	5
-	Sans préférence partisane	40	53	7

Question : Quelles sont, à votre avis, les institutions qu'il faudrait réformer en priorité en France ?

		RANG
- La Justice	70	1
- L'école	61	2
- L'Université	41	3
- Le Parlement	33	4
- L'administration	28	5
- Les médias	17	6
- Les syndicats	16	7
- La Police	15	8
- L'armée	10	9
- L'Eglise	3	10
- Aucune en particulier	3	
- Sans opinion	0	
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Quelles sont, à votre avis, les institutions qu'il faudrait réformer en priorité en France ?

		La Justice	L'école	L'Université	Le Parlement	L'administration	Les médias
TOTAL	% (1)	70	61	41	33	28	17
GRADE							
- 2ème grade 1er groupe		73	60	39	35	29	10
- 2ème grade 2ème groupe		74	64	42	29	30	21
- 1er grade 1er groupe		65	55	35	37	28	12
- 1er grade 2ème groupe		68	55	46	32	26	30
MEMBRE							
- Du parquet		77	61	43	29	37	15
- Du siège		68	61	41	34	26	18
EXERCE EN CHAMBRE							
- Civile		69	60	40	33	27	17
- Correctionnelle et criminelle		72	60	44	29	29	18
SEXE							
- Homme		70	62	39	34	26	20
- Femme		71	60	44	31	31	13
AGE							
- Moins de 35 ans		75	54	41	32	30	8
- 35 à 44 ans		75	59	40	37	28	14
- 45 ans et plus		60	70	44	29	27	29
SYNDICALISATION							
- Oui		79	56	36	37	30	12
- Dont Syndicat de la Magistrature U.S.M.		95	56	29	40	35	11
- Non		72	51	43	33	28	11
PREFERENCE PARTISANE							
- Gauche		66	64	44	31	27	20
- Droite		83	58	34	34	31	11
- Sans préférence partisane		57	66	48	35	22	18
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Bien		66	61	40	31	31	22
- Mal		56	60	42	29	30	20
		88	62	41	38	27	13

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Quelles sont, à votre avis, les institutions qu'il faudrait réformer en priorité en France ?

(Suite du tableau)

	Les syndi- cats	La Police	L'armée	L'Eglise	Aucune en parti- culier	Sans opti- mism
TOTAL	16	15	10	3	3	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....	18	15	11	0	1	
- 2ème grade 2ème groupe.....	15	18	7	4	4	
- 1er grade 1er groupe.....	14	12	9	8	9	
- 1er grade 2ème groupe.....	9	13	8	4	6	
MEMBRE						
- Du parquet.....	16	15	17	4	4	
- Du siège.....	16	15	8	3	3	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....	15	14	10	2	4	
- Correctionnelle et criminelle.....	18	14	12	4	4	
SEXE						
- Homme.....	16	17	14	4	4	
- Femme.....	16	13	5	2	3	
AGE						
- Moins de 35 ans.....	17	14	9	1	2	
- 35 à 44 ans.....	14	17	9	3	4	
- 45 ans et plus.....	18	15	11	6	4	
SYNDICALISATION						
- Oui.....	13	19	9	3	3	
Dont Syndicat de la Magistrature.....	11	21	10	4	2	
U.S.M.....	13	20	9	0	3	
- Non.....	18	13	10	3	4	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....	17	18	12	2	3	
- Droite.....	23	12	10	5	3	
- Sans préférence partisane.....	12	15	10	4	5	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....	17	11	10	4	6	
- Mal.....	14	20	10	2	0	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Estimez-vous que la Justice en France fonctionne très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

- Très bien	2	}	54
- Assez bien	52		
- Assez mal	39	}	45
- Très mal	6		
- Sans opinion			1
			100 %

Question : Estimez-vous que la Justice en France fonctionne très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

		Très ou assez bien	Assez ou très mal	Sans opi- nion
TOTAL		54	45	1
GRADE				
-	2ème grade 1er groupe.....	50	50	0
-	2ème grade 2ème groupe.....	53	46	0
-	1er grade 1er groupe.....	51	49	0
-	1er grade 2ème groupe.....	62	38	0
MEMBRE				
-	Du parquet.....	55	45	0
-	Du siège.....	54	45	1
EXERCE EN CHAMBRE				
-	Civile.....	58	41	0
-	Correctionnelle et criminelle.....	59	41	0
SEXE				
-	Homme.....	52	47	1
-	Femme.....	57	42	1
AGE				
-	Moins de 35 ans.....	55	45	0
-	35 à 44 ans.....	46	54	0
-	45 ans et plus.....	65	33	2
SYNDICALISATION				
-	Oui.....	50	50	0
	Dont Syndicat de la Magistrature....	33	67	0
	U.S.M.....	62	38	0
-	Non.....	57	42	1
PREFERENCE PARTISANE				
-	Gauche.....	47	53	0
-	Droite.....	52	46	2
-	Sans préférence partisane.....	58	41	1

Question : En règle générale, diriez-vous qu'aujourd'hui en France les jugements rendus par la Justice sont équitables :

- Tout à fait	17
- Assez	70
- Pas tellement	2
- Pas du tout	1
- Sans opinion	10
	100 %

Question : Avez-vous le sentiment que les erreurs judiciaires sont très nombreuses, assez nombreuses, assez rares ou très rares ?

- Très nombreuses	0
- Assez nombreuses	2
- Assez rares	48
- Très rares	46
- Sans opinion	4
	100 %

Question : Avez-vous le sentiment que les erreurs judiciaires sont très nombreuses, assez nombreuses, assez rares ou très rares ?

		Très nom- breuses	Assez nom- breuses	Assez rares	Très rares	Sans opi- nion
TOTAL	100%	0	2	48	46	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....		0	1	49	44	
- 2ème grade 2ème groupe.....		0	4	44	49	
- 1er grade 1er groupe.....		0	3	51	46	
- 1er grade 2ème groupe.....		0	2	47	49	
MEMBRE						
- Du parquet.....		0	1	44	52	
- Du siège.....		0	2	49	45	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....		0	2	50	45	
- Correctionnelle et criminelle.....		0	3	51	42	
SEXE						
- Homme.....		0	3	45	49	
- Femme.....		0	1	51	43	
AGE						
- Moins de 35 ans.....		0	1	49	45	
- 35 à 44 ans.....		0	1	49	47	
- 45 ans et plus.....		0	4	45	47	
SYNDICALISATION						
- Oui.....		0	2	52	43	
Dont Syndicat de la Magistrature.....		0	3	70	24	
U.S.M.....		0	2	46	49	
- Non.....		0	2	45	49	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....		0	1	56	42	
- Droite.....		0	6	44	50	
- Sans préférence partisane.....		0	1	41	50	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....		0	2	44	49	
- Mal.....		0	3	52	43	

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
- La Justice n'a pas assez de moyens matériels	100 %	86	12	1	1	0
		98		2		
- La Justice est trop lente	100 %	27	48	17	6	2
		75		23		
- La Justice est difficile d'accès	100 %	22	42	25	10	1
		64		35		
- La Justice est trop coûteuse pour les justiciables	100 %	25	38	23	10	4
		63		33		
- La Justice est trop soumise au pouvoir politique	100 %	12	35	32	18	3
		47		50		
- La Justice ne traite pas les riches et les pauvres de la même manière	100 %	11	25	27	34	3
		36		61		

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	LA JUSTICE N'A PAS ASSEZ DE MOYENS MATÉRIELS			LA JUSTICE EST TROP LENTE		
	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas ou pas du tout d'accord	Sans opinion	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas ou pas du tout d'accord	Sans opinion
TOTAL	98	2	0	75	23	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....	99	1	0	72	26	
- 2ème grade 2ème groupe.....	99	0	1	76	23	
- 1er grade 1er groupe.....	97	3	0	80	20	
- 1er grade 2ème groupe.....	96	4	0	70	26	
MEMBRE						
- Du parquet.....	96	4	0	80	15	
- Du siège.....	98	2	0	73	26	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....	98	2	0	73	26	
- Correctionnelle et criminelle.....	97	3	0	74	24	
SEXE						
- Homme.....	96	4	0	77	22	
- Femme.....	99	0	1	72	26	
AGE						
- Moins de 35 ans.....	100	0	0	73	23	
- 35 à 44 ans.....	99	1	0	77	23	
- 45 ans et plus.....	93	6	1	74	24	
SYNDICALISATION						
- Oui.....	100	0	0	75	22	
Dont Syndicat de la Magistrature.....	100	0	0	85	12	
U.S.M.....	100	0	0	75	21	
- Non.....	96	4	0	75	24	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....	99	1	0	79	20	
- Droite.....	96	4	0	69	29	
- Sans préférence partisane.....	97	3	0	74	24	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....	96	4	0	67	31	
- Mal.....	100	0	0	84	15	

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	LA JUSTICE EST DIFFICILE D'ACCÈS			LA JUSTICE EST TROP ! CÔUTEUSE POUR LES JUSTICIABLES		
	Tout à fait ou plutôt d'ac- cord	Plutôt pas ou pas du tout d'ac- cord	Sans opi- nion	Tout à fait ou plutôt d'ac- cord	Plutôt pas ou pas du tout d'ac- cord	Sans opi- nion
TOTAL	64	35	1	63	33	4
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....	68	31	1	61	34	5
- 2ème grade 2ème groupe.....	61	36	3	68	30	2
- 1er grade 1er groupe.....	66	34	0	57	37	6
- 1er grade 2ème groupe.....	49	51	0	60	32	8
MEMBRE						
- Du parquet.....	65	34	1	64	33	3
- Du siège.....	63	36	1	62	33	5
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....	64	36	0	62	33	5
- Correctionnelle et criminelle.....	62	38	0	62	33	5
SEXE						
- Homme.....	65	34	1	65	30	5
- Femme.....	62	37	1	60	36	4
ÂGE						
- Moins de 35 ans.....	73	25	2	69	28	3
- 35 à 44 ans.....	59	40	1	64	32	4
- 45 ans et plus.....	61	38	1	55	38	7
SYNDICALISATION						
- Oui.....	68	32	0	70	26	4
- Dont Syndicat de la Magistrature.....	78	22	0	79	18	3
- U.S.M.....	67	33	0	71	24	5
- Non.....	61	37	2	58	37	5
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....	72	27	1	73	24	3
- Droite.....	57	43	0	58	36	6
- Sans préférence partisane.....	63	35	2	55	41	4
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....	57	41	2	57	38	5
- Mal.....	72	28	0	69	27	4

Question : On entend parfois certains reproches adressés à la Justice. Pour chacun de ceux-ci, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	LA JUSTICE EST TROP SOUMISE AU POUVOIR POLITIQUE			LA JUSTICE NE TRAITE PAS LES RICHES ET LES PAUVRES DE LA MÊME MANIÈRE		
	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas ou plutôt d'accord	Sans opinion	Tout à fait ou plutôt d'accord	Plutôt pas ou plutôt d'accord	Sans opinion
TOTAL	47	50	3	36	61	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....	59	38	3	41	55	
- 2ème grade 2ème groupe.....	45	50	5	33	65	
- 1er grade 1er groupe.....	37	63	0	40	57	
- 1er grade 2ème groupe.....	38	60	2	32	64	
MEMBRE						
- Du parquet.....	45	53	2	33	65	
- Du siège.....	48	49	3	37	60	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....	44	53	3	33	63	
- Correctionnelle et criminelle.....	46	50	4	33	64	
SEXE						
- Homme.....	41	56	3	35	61	
- Femme.....	56	41	3	38	60	
AGE						
- Moins de 35 ans.....	59	37	4	44	54	
- 35 à 44 ans.....	55	43	2	40	57	
- 45 ans et plus.....	26	71	3	24	72	
SYNDICALISATION						
- Oui.....	69	30	1	48	50	
Dont Syndicat de la Magistrature.....	77	23	0	78	22	
U.S.M.....	54	45	1	26	69	
- Non.....	36	60	4	29	67	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....	53	47	0	50	49	
- Droite.....	32	68	0	25	72	
- Sans préférence partisane.....	52	43	5	29	65	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....	35	61	4	27	72	
- Mal.....	63	36	1	47	48	

Question : - Dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus par les Cours d'Assises dans les affaires criminelles sont trop sévères, trop indulgents ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

- Et dans l'ensemble, estimez-vous que les jugements rendus dans les petits délits (affaires civiles, correctionnelles) sont trop sévères, trop indulgents, ou ni trop sévères, ni trop indulgents ?

	DANS LES AFFAIRES CRIMINELLES	DANS LES PETITS DÉLITS
Trop sévères	2	8
Trop indulgents	5	10
Ni trop sévères, ni trop indulgents	70	69
- Sans opinion	23	13
	100 %	100 %

Question : Par rapport à il y a une dizaine d'années, avez-vous le sentiment qu'aujourd'hui la Justice est plus soumise au pouvoir politique, moins soumise ou ni plus ni moins soumise au pouvoir politique ?

. Plus soumise au pouvoir politique	18
. Moins soumise	12
. Ni plus ni moins soumise au pouvoir politique	62
- Sans opinion	8
	100 %

Question : Avez-vous le sentiment que le Gouvernement a pris conscience des problèmes de la Justice ?

	Oui	Non	Sans opi- nion
- Le Gouvernement 100 %	35	61	4
- Et l'opposition ? 100 %	37	58	5
- Et les journalistes ? 100 %	51	44	5
- Et les Français en général ? 100 %	37	59	4

Question : - Avez-vous le sentiment que le Gouvernement a pris conscience des problèmes de la Justice ?

- Et l'opposition ?

	LE GOUVERNEMENT			L'OPPOSITION		
	Oui	Non	Sans opinion	Oui	Non	Sans opinion
TOTAL	35	61	4	37	58	5
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....	27	68	5	30	65	5
- 2ème grade 2ème groupe.....	34	63	3	38	56	6
- 1er grade 1er groupe.....	49	43	8	46	46	8
- 1er grade 2ème groupe.....	40	58	2	42	56	2
MEMBRE						
- Du parquet.....	35	59	6	40	53	7
- Du siège.....	34	62	4	36	59	5
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....	40	55	5	39	54	7
- Correctionnelle et criminelle.....	34	61	5	37	57	6
SEXE						
- Homme.....	38	56	6	40	53	7
- Femme.....	29	69	2	32	65	3
AGE						
- Moins de 35 ans.....	16	79	5	20	77	3
- 35 à 44 ans.....	42	53	5	40	53	7
- 45 ans et plus.....	42	55	3	48	47	5
SYNDICALISATION						
- Oui.....	32	65	3	35	62	3
- Dont Syndicat de la Magistrature.....	23	77	0	20	80	0
- U.S.M.....	44	50	6	47	48	5
- Non.....	36	59	5	38	56	6
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....	38	61	1	34	64	2
- Droite.....	42	54	4	53	42	5
- Sans préférence partisane.....	26	67	7	30	63	7
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....	34	60	6	36	58	6
- Mal.....	34	63	3	38	58	4

Question : - Avez-vous le sentiment que les journalistes ont pris conscience des problèmes de la Justice ?

- Et les Français en général ?

	LES JOURNALISTES			LES FRANÇAIS EN GÉNÉRAL		
	Oui	Non	Sans opinion	Oui	Non	Sans opinion
TOTAL	51	44	5	37	59	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....	46	48	6	39	58	
- 2ème grade 2ème groupe.....	49	46	5	40	55	
- 1er grade 1er groupe.....	54	40	6	31	66	
- 1er grade 2ème groupe.....	60	36	4	36	60	
MEMBRE						
- Du parquet.....	61	34	5	44	50	
- Du siège.....	48	47	5	35	61	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....	54	42	4	37	60	
- Correctionnelle et criminelle.....	53	41	6	38	57	
SEXE						
- Homme.....	55	38	7	40	54	
- Femme.....	46	51	3	32	65	
AGE						
- Moins de 35 ans.....	49	47	4	35	62	
- 35 à 44 ans.....	53	41	6	40	56	
- 45 ans et plus.....	51	43	6	34	59	
SYNDICALISATION						
- Oui.....	49	47	4	40	54	
Dont Syndicat de la Magistrature.....	42	58	0	42	54	
U.S.M.....	57	36	7	39	52	
- Non.....	52	42	6	35	61	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....	56	43	1	44	51	
- Droite.....	53	38	9	39	56	
- Sans préférence partisane.....	44	50	6	29	68	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....	50	44	6	36	60	
- Mal.....	52	43	5	38	57	

II - L'IMAGE DES MAGISTRATS

Question : - D'une manière générale, pensez-vous que les avocats effectuent leur travail très bien, assez bien, assez mal ou très mal ?

- Et les policiers ?

- Et vos collègues magistrats ?

	LES AVOCATS	LES POLICIERS	LES MAGISTRATS
- Très bien	2 } 70	9 } 90	13 } 93
- Assez bien	68 } 70	81 } 90	80 } 93
- Assez mal	25 } 26	8 } 8	5 } 5
- Très mal	1 } 26	0 } 8	0 } 5
- Sans opinion	4	2	2
	100 %	100 %	100 %

Question : Parmi ces qualificatifs, quels sont ceux qui, selon vous, s'appliquent le mieux aux magistrats ?

		RANG
- Honnêtes	92	1
- Débordés	71	2
- Compétents	57	3
- Travailleurs	54	4
- Mal payés	50	5
- Justes	42	6
- Indépendants	36	7
- Tournés vers le passé	16	8
- Soumis au pouvoir politique	9	9
- Trop politisés	5	10
- Sans opinion	1	
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Parmi ces qualificatifs, quels sont ceux qui, selon vous, s'appliquent le mieux aux magistrats ?

			Hon- nêtes	Débor- dés	Compé- tents	Travail- leurs	Mal payés	Justes
TOTAL	% (1)		92	71	57	54	50	42
GRADE								
- 2ème grade 1er groupe			89	73	60	49	51	45
- 2ème grade 2ème groupe			95	74	54	58	61	38
- 1er grade 1er groupe			94	66	60	60	32	40
- 1er grade 2ème groupe			94	70	53	51	51	41
MEMBRE								
- Du parquet			92	71	57	50	49	48
- Du siège			92	70	57	55	50	41
EXERCE EN CHAMBRE								
- Civile			94	69	58	57	46	43
- Correctionnelle et criminelle			94	72	62	55	49	39
SEXE								
- Homme			94	65	55	56	50	43
- Femme			90	78	60	51	49	42
AGE								
- Moins de 35 ans			91	80	56	51	54	42
- 35 à 44 ans			91	70	56	54	53	40
- 45 ans et plus			95	62	61	57	43	45
SYNDICALISATION								
- Oui			93	73	57	50	53	36
- Dont Syndicat de la Magistrature			85	77	54	52	50	23
- U.S.M.			100	80	64	49	55	49
- Non			92	69	58	56	48	46
PREFERENCE PARTISANE								
- Gauche			94	64	57	45	43	35
- Droite			94	70	61	56	51	55
- Sans préférence partisane			91	74	54	56	52	41
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE								
- Bien			95	64	65	57	48	44
- Mal			89	78	48	50	53	39

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Parmi ces qualificatifs, quels sont ceux qui, selon vous, s'appliquent le mieux aux magistrats ?

(Suite du tableau)

		Indé- pen- dants	Tournés vers le passé	Soumis au pouvoir poli- tique	Trop poli- tisés	Sans opi- nion
TOTAL	% (1)	36	16	9	5	1!
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....		34	15	11	1	1!
- 2ème grade 2ème groupe.....		37	19	11	5	1!
- 1er grade 1er groupe.....		32	23	3	9	0!
- 1er grade 2ème groupe.....		34	15	8	11	0!
MEMBRE						
- Du parquet.....		25	17	11	8	2!
- Du siège.....		39	16	9	4	0!
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....		39	16	7	4	0!
- Correctionnelle et criminelle.....		32	15	8	5	0!
SEXE						
- Homme.....		34	19	7	8	0!
- Femme.....		38	13	12	2	1!
AGE						
- Moins de 35 ans.....		32	17	8	1	2!
- 35 à 44 ans.....		34	19	14	4	1!
- 45 ans et plus.....		43	12	3	10	0!
SYNDICALISATION						
- Oui.....		23	18	17	3	1!
- Dont Syndicat de la Magistrature.....		22	31	18	0	3!
- U.S.M.....		29	9	12	3	0!
- Non.....		43	15	4	6	0!
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....		29	25	7	1	0!
- Droite.....		46	14	8	13	0!
- Sans préférence partisane.....		36	8	11	4	2!
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....		43	14	6	5	0!
- Mal.....		27	20	13	5	1!

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner plusieurs réponses.

Question : Avez-vous le sentiment que la profession de magistrat est très bien considérée, assez bien considérée, pas très bien considérée ou pas bien considérée du tout ?

- Très bien considérée	1	}	36
- Assez bien considérée	35		
- Pas très bien considérée	48	}	62
- Pas bien considérée du tout	14		
- Sans opinion			2
			100 %

Question : Avez-vous le sentiment que la profession de magistrat est très bien considérée, assez bien considérée, pas très bien considérée ou pas bien considérée du tout

		Très ou assez bien considérée	Pas très ou pas bien considérée du tout	Sans opi- nion
TOTAL		36	62	
GRADE				
	- 2ème grade 1er groupe	35	63	
	- 2ème grade 2ème groupe	36	61	
	- 1er grade 1er groupe	43	57	
	- 1er grade 2ème groupe	30	64	
MEMBRE				
	- Du parquet	31	68	
	- Du siège	37	60	
EXERCE EN CHAMBRE				
	- Civile	34	64	
	- Correctionnelle et criminelle	35	64	
SEXE				
	- Homme	41	56	
	- Femme	29	69	
AGE				
	- Moins de 35 ans	30	70	
	- 35 à 44 ans	40	57	
	- 45 ans et plus	36	60	
SYNDICALISATION				
	- Oui	41	57	
	Dont Syndicat de la Magistrature	40	60	
	U.S.M.	48	48	
	- Non	33	64	
PREFERENCE PARTISANE				
	- Gauche	32	66	
	- Droite	41	56	
	- Sans préférence partisane	34	63	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
	- Bien	37	60	
	- Mal	35	63	

Question : Il y a quelque temps, beaucoup de magistrats se sont mis en grève pour protester contre leurs conditions de travail et la situation de la Justice.

A ce propos, quelle est votre opinion ?

- Ils ont eu raison : il y a un véritable malaise dans la Justice et il faut attirer l'attention des Français	76
- Ils ont eu tort : ils n'ont pas le droit de faire grève et ce n'est pas de cette façon que l'on pourra remédier aux problèmes de la Justice	19
- Sans opinion	5
	100 %

Question : Il y a quelque temps, beaucoup de magistrats se sont mis en grève pour protester contre leurs conditions de travail et la situation de la Justice.

A ce propos, quelle est votre opinion ?

- Ils ont eu raison : il y a un véritable malaise dans la Justice et il faut attirer l'attention des Français
- Ils ont eu tort : ils n'ont pas le droit de faire grève et ce n'est pas de cette façon que l'on pourra remédier aux problèmes de la Justice.

		Ils ont eu raison	Ils ont eu tort	Sans opi- nion
TOTAL	100%	76	19	5
GRADE				
- 2ème grade 1er groupe.....		87	9	4
- 2ème grade 2ème groupe.....		74	18	8
- 1er grade 1er groupe.....		68	29	3
- 1er grade 2ème groupe.....		72	19	9
MEMBRE				
- Du parquet.....		72	18	10
- Du siège.....		77	18	5
EXERCE EN CHAMBRE				
- Civile.....		75	18	7
- Correctionnelle et criminelle.....		77	14	9
SEXE				
- Homme.....		68	24	8
- Femme.....		85	12	3
AGE				
- Moins de 35 ans.....		88	6	6
- 35 à 44 ans.....		80	17	3
- 45 ans et plus.....		59	32	9
SYNDICALISATION				
- Oui.....		83	15	2
Dont Syndicat de la Magistrature.....		98	2	0
U.S.M.....		78	19	3
- Non.....		72	20	8
PREFERENCE PARTISANE				
- Gauche.....		84	12	4
- Droite.....		61	33	6
- Sans préférence partisane.....		72	19	9
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Bien.....		73	20	7
- Mal.....		80	16	4

III - L'ATTACHEMENT A LA MAGISTRATURE ET LE TRAVAIL DES MAGISTRATS

Question : Si c'était à refaire, choisiriez-vous à nouveau d'entrer dans la magistrature ?

- Oui	80
- Non	13
- Sans opinion	7
	100 %

Question : Si c'était à refaire, choisiriez-vous à nouveau d'entrer dans la magistrature ?

		Oui	Non	Sans opi- nion
TOTAL	100%	80	13	7
GRADE				
- 2ème grade 1er groupe.....		80	12	8
- 2ème grade 2ème groupe.....		77	16	7
- 1er grade 1er groupe.....		74	9	17
- 1er grade 2ème groupe.....		86	10	4
MEMBRE				
- Du parquet.....		75	18	7
- Du siège.....		81	11	8
EXERCE EN CHAMBRE				
- Civile.....		80	12	8
- Correctionnelle et criminelle.....		81	13	6
SEXE				
- Homme.....		81	13	6
- Femme.....		78	13	9
AGE				
- Moins de 35 ans.....		79	16	5
- 35 à 44 ans.....		73	14	13
- 45 ans et plus.....		89	8	3
SYNDICALISATION				
- Oui.....		76	17	7
Dont Syndicat de la Magistrature.....		73	20	7
U.S.M.....		86	9	5
- Non.....		82	10	8
PREFERENCE PARTISANE				
- Gauche.....		85	10	5
- Droite.....		78	11	11
- Sans préférence partisane.....		80	12	8
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Bien.....		84	9	7
- Mal.....		75	17	8

Question : Pour chacun des points suivants, diriez-vous que la situation est plutôt satisfaisante ou plutôt pas satisfaisante ?

	Plutôt satisfaisante	Plutôt pas satisfaisante	Sans opinion	Indice de satisfaction
- Les rapports entre la Justice et la gendarmerie 100 %	89	6	5	+ 83
- Les rapports entre la Justice et la police 100 %	77	18	5	+ 59
- Le mode de recrutement des magistrats 100 %	67	33	0	+ 34
- La répartition du travail dans votre juridiction 100 %	63	33	4	+ 30
- La formation des magistrats 100 %	63	35	2	+ 28
- La formation du personnel des greffes 100 %	40	54	6	- 14
- La carte judiciaire 100 %	35	56	9	- 21
- La répartition du travail entre les magistrats 100 %	34	59	7	- 25
- Les possibilités d'avancement dans la magistrature 100 %	33	56	11	- 23
- L'indépendance de la magistrature par rapport au pouvoir politique 100 %	33	62	5	- 29
- La rémunération des magistrats 100 %	27	71	2	- 44
- Le nombre de magistrats 100 %	16	82	2	- 66
- Les moyens matériels (secrétariat ...) mis à la disposition des magistrats 100 %	8	92	0	- 84
- Le nombre de personnes employé aux greffes . 100 %	6	92	2	- 86
- Le budget du Ministère de la Justice 100 %	2	97	1	- 95

Question : Aujourd'hui, d'après quels critères s'effectue, selon vous, l'avancement dans la magistrature ?

		<i>Rang</i>
- L'ancienneté	51	1
- La disponibilité	45	2
- L'appartenance syndicale	36	3
- La compétence	32	4
- Les appuis politiques	18	5
- Sans opinion	6	
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner deux réponses.

Question : Aujourd'hui, d'après quels critères s'effectue, selon vous, l'avancement dans la magistrature ?

		L'ancien- neté	La dispo- nibilité	L'appar- tenance syndi- cale	La compé- tence	Les appuis poli- tiques	Sans opi- nion
TOTAL	% (1)	51	45	36	32	18	6
GRADE							
- 2ème grade 1er groupe.....		57	41	41	19	20	8
- 2ème grade 2ème groupe.....		48	46	34	30	21	7
- 1er grade 1er groupe.....		46	63	23	51	12	0
- 1er grade 2ème groupe.....		53	36	32	43	19	4
MEMBRE							
- Du parquet.....		55	43	40	31	12	6
- Du siège.....		50	45	35	32	20	6
EXERCE EN CHAMBRE							
- Civile.....		47	52	31	37	17	4
- Correctionnelle et criminelle.....		52	50	28	33	16	7
SEXE							
- Homme.....		48	45	34	39	15	7
- Femme.....		55	44	39	23	22	4
AGE							
- Moins de 35 ans.....		57	38	44	22	15	9
- 35 à 44 ans.....		51	45	33	29	28	4
- 45 ans et plus.....		47	50	32	46	9	5
SYNDICALISATION							
- Oui.....		58	44	33	24	25	4
- Dont Syndicat de la Magistrature.....		66	37	19	18	26	8
- U.S.M.....		55	55	38	34	16	1
- Non.....		47	45	38	36	15	7
PREFERENCE PARTISANE							
- Gauche.....		61	48	28	30	16	5
- Droite.....		49	49	35	42	14	4
- Sans préférence partisane.....		44	42	42	32	20	7
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Bien.....		53	43	36	33	16	7
- Mal.....		50	46	36	30	22	4

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les magistrats interrogés ayant pu donner deux réponses.

Question : D'une façon générale, jugez-vous normal ou pas normal qu'un magistrat entretienne des relations suivies avec la presse ?

- C'est normal	47
- Ce n'est pas normal	46
- Sans opinion	7
	100 %

Question : D'une façon générale, jugez-vous normal ou pas normal qu'un magistrat entretienne des relations suivies avec la presse ?

		C'est normal	Ce n'est pas normal	Sans opinion
TOTAL		47	46	7
GRADE				
- 2ème grade 1er groupe	100%	51	40	9
- 2ème grade 2ème groupe		45	49	6
- 1er grade 1er groupe		45	52	3
- 1er grade 2ème groupe		38	60	2
MEMBRE				
- Du parquet		59	37	4
- Du siège		44	49	7
EXERCE EN CHAMBRE				
- Civile		45	47	8
- Correctionnelle et criminelle		45	49	6
SEXE				
- Homme		54	42	4
- Femme		39	52	9
AGE				
- Moins de 35 ans		54	37	9
- 35 à 44 ans		48	47	5
- 45 ans et plus		41	53	6
SYNDICALISATION				
- Oui		58	36	6
- Dont Syndicat de la Magistrature		64	30	6
- U.S.M.		63	34	3
- Non		41	52	7
PREFERENCE PARTISANE				
- Gauche		59	38	3
- Droite		37	57	6
- Sans préférence partisane		43	48	9
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Bien		39	53	8
- Mal		57	38	5

Question : Personnellement, êtes-vous en contact avec la Chancellerie régulièrement, de temps à autre, rarement, jamais ou pratiquement jamais ?

- Régulièrement	10
- De temps à autre	15
- Rarement	20
- Jamais ou pratiquement jamais	55
- Sans opinion	0
	100 %

Question : Personnellement, êtes-vous en contact avec la Chancellerie régulièrement, de temps à autre, rarement, jamais ou pratiquement jamais ?

	TOTAL	100%	Régulièrement	De temps à autre	Rarement	Jamais ou pratiquement jamais	Sans opinion
GRADE			10	15	20	55	0!
- 2ème grade 1er groupe.....			7	15	20	58	0!
- 2ème grade 2ème groupe.....			6	11	20	62	1!
- 1er grade 1er groupe.....			14	31	15	40	0!
- 1er grade 2ème groupe.....			10	13	21	56	0!
MEMBRE							
- Du parquet.....			21	28	22	29	0!
- Du siège.....			6	12	19	63	0!
EXERCE EN CHAMBRE							
- Civile.....			8	11	23	58	0!
- Correctionnelle et criminelle.....			8	21	22	49	0!
SEXE							
- Homme.....			11	17	23	49	0!
- Femme.....			8	14	15	62	1!
AGE							
- Moins de 35 ans.....			6	18	19	57	0!
- 35 à 44 ans.....			8	14	19	59	0!
- 45 ans et plus.....			17	15	20	48	0!
SYNDICALISATION							
- Oui.....			9	15	18	57	1!
- Dont Syndicat de la Magistrature.....			11	14	20	55	0!
- U.S.M.....			6	21	18	55	0!
- Non.....			10	16	20	54	0!
PREFERENCE PARTISANE							
- Gauche.....			10	16	23	51	0!
- Droite.....			11	11	16	62	0!
- Sans préférence partisane.....			8	19	18	54	1!
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Bien.....			12	12	24	52	0!
- Mal.....			7	19	14	59	1!

Question : Diriez-vous que vous êtes satisfait de vos contacts avec la Chancellerie ?

<i>Ensemble des magistrats ayant des contacts avec la Chancellerie (45 % de l'échantillon)</i>		
- Très satisfait	12	} 63
- Assez satisfait	51	
- Pas très satisfait	25	} 32
- Pas du tout satisfait	7	
- Sans opinion		5
		100 %

Question : - Globalement, diriez-vous que vos relations avec les avocats sont excellentes, bonnes, pas très bonnes ou mauvaises ?

- Et vos relations avec la police ?

	LES RELATIONS AVEC LES AVOCATS	LES RELATIONS AVEC LA POLICE
- Excellentes	23 } 94	20 } 83
- Bonnes	71 } 94	63 } 83
- Pas très bonnes	5 } 6	3 } 3
- Mauvaises	1 } 6	0 } 3
- Sans opinion	0	14
	100 %	100 %

Question : Globalement, diriez-vous que vos relations avec la presse sont excellentes, bonnes, pas très bonnes ou mauvaises ?

- Excellentes	10	}	61
- Bonnes	51		
- Pas très bonnes	5	}	6
- Mauvaises	1		
- Je n'en ai pas			31
- Sans opinion			2
			100 %

Question : Arrivez-vous à vous tenir informé des nouveaux textes juridiques très bien, assez bien, pas très bien ou pas bien du tout ?

- Très bien	16
- Assez bien	49
- Pas très bien	29
- Pas bien du tout	6
- Sans opinion	0
	100 %

Question : Arrivez-vous à vous tenir informé des nouveaux textes juridiques très bien, assez bien, pas très bien ou pas bien du tout ?

		Très bien	Assez bien	Pas très bien	Pas bien du tout	Sans opinion
TOTAL	100%	16	49	29	6	0
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....		12	53	30	5	0
- 2ème grade 2ème groupe.....		16	48	29	6	0
- 1er grade 1er groupe.....		23	40	34	3	0
- 1er grade 2ème groupe.....		24	38	32	6	0
MEMBRE						
- Du parquet.....		11	54	27	8	0
- Du siège.....		17	48	30	5	0
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....		15	49	32	4	0
- Correctionnelle et criminelle.....		14	51	29	6	0
SEXE						
- Homme.....		20	49	23	8	0
- Femme.....		10	49	38	3	0
AGE						
- Moins de 35 ans.....		15	52	27	6	0
- 35 à 44 ans.....		16	45	33	5	0
- 45 ans et plus.....		17	51	26	6	0
SYNDICALISATION						
- Oui.....		11	49	31	8	0
Dont Syndicat de la Magistrature.....		3	53	40	3	0
U.S.M.....		19	45	28	8	0
- Non.....		19	49	28	4	0
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....		13	48	36	3	0
- Droite.....		20	47	25	8	0
- Sans préférence partisane.....		17	52	25	6	0
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....		17	51	28	4	0
- Mal.....		15	46	31	8	0

Question : - Globalement, diriez-vous que pour le Juge, la qualité des lois adoptées ces dernières années est très satisfaisante, assez satisfaisante, pas très satisfaisante ou pas du tout satisfaisante ?

- Et la qualité des règlements ?

- Et enfin, la qualité des autres textes (directives, circulaires, etc.) ?

	LA QUALITÉ DES LOIS	LA QUALITÉ DES RÈGLEMENTS	LA QUALITÉ DES AUTRES TEXTES
- Très satisfaisante	0 } 19	1 } 21	0 } 26
- Assez satisfaisante	19 } 78	20 } 72	26 } 51
- Pas très satisfaisante	61 } 78	54 } 72	40 } 51
- Pas du tout satisfaisante	17 } 78	18 } 72	11 } 51
- Sans opinion	3	7	23
	100 %	100 %	100 %

Question : Globalement, diriez-vous que pour le Juge, la qualité des lois adoptées ces dernières années est très satisfaisante, assez satisfaisante, pas très satisfaisante ou pas du tout satisfaisante ?

		Très satisfaisantes	Assez satisfaisantes	Pas très satisfaisantes	Pas du tout satisfaisantes	Sans opinion
TOTAL	100%	0	19	61	17	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....		0	18	58	22	
- 2ème grade 2ème groupe.....		0	24	60	11	
- 1er grade 1er groupe.....		0	14	72	14	
- 1er grade 2ème groupe.....		0	21	64	13	
MEMBRE						
- Du parquet.....		0	24	58	16	
- Du siège.....		1	17	62	17	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....		0	18	64	16	
- Correctionnelle et criminelle.....		0	26	56	16	
SEXE						
- Homme.....		1	20	59	17	
- Femme.....		0	18	64	17	
AGE						
- Moins de 35 ans.....		0	17	63	16	
- 35 à 44 ans.....		0	20	57	21	
- 45 ans et plus.....		1	20	64	13	
SYNDICALISATION						
- Oui.....		0	10	73	16	
Dont Syndicat de la Magistrature.....		0	13	78	9	
U.S.M.....		0	10	72	17	
- Non.....		0	24	55	18	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....		0	15	69	15	
- Droite.....		0	19	59	21	
- Sans préférence partisane.....		1	24	56	15	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....		1	19	64	14	
- Mal.....		0	19	58	21	

Question : Globalement, diriez-vous que pour le Juge, la qualité des règlements adoptés ces dernières années est très satisfaisante, assez satisfaisantes, pas très satisfaisantes ou pas du tout satisfaisantes ?

			Très satisfaisantes	Assez satisfaisantes	Pas très satisfaisantes	Pas du tout satisfaisantes	Sans opinion
TOTAL	100%		1	20	54	18	7
GRADE							
- 2ème grade 1er groupe.....			0	20	51	22	7
- 2ème grade 2ème groupe.....			0	25	54	10	11
- 1er grade 1er groupe.....			0	8	63	26	3
- 1er grade 2ème groupe.....			0	22	59	15	4
MEMBRE							
- Du parquet.....			0	26	56	14	4
- Du siège.....			0	19	54	20	7
EXERCE EN CHAMBRE							
- Civile.....			0	20	56	18	6
- Correctionnelle et criminelle.....			0	27	53	16	4
SEXE							
- Homme.....			1	22	54	17	6
- Femme.....			0	18	55	20	7
AGE							
- Moins de 35 ans.....			0	18	55	17	10
- 35 à 44 ans.....			0	20	52	22	6
- 45 ans et plus.....			1	23	56	16	4
SYNDICALISATION							
- Oui.....			0	13	64	17	6
- Dont Syndicat de la Magistrature.....			0	15	63	14	8
- U.S.M.....			0	14	68	13	5
- Non.....			1	24	49	19	7
PREFERENCE PARTISANE							
- Gauche.....			0	16	62	20	2
- Droite.....			0	25	52	20	3
- Sans préférence partisane.....			1	20	50	16	13
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Bien.....			1	22	57	15	5
- Mal.....			0	18	50	23	9

Question : Globalement, diriez-vous que pour le Juge, la qualité des autres textes (directives, circulaires, etc.) adoptés ces dernières années est très satisfaisantes, assez satisfaisante, pas très satisfaisante ou pas du tout satisfaisante ?

		Très satisfaisantes	Assez satisfaisantes	Pas très satisfaisantes	Pas du tout satisfaisantes	Sans opinion
TOTAL	100%	0	26	40	11	23
GRADE						20
- 2ème grade 1er groupe.....		0	29	37	14	25
- 2ème grade 2ème groupe.....		0	29	41	5	23
- 1er grade 1er groupe.....		0	17	54	6	30
- 1er grade 2ème groupe.....		2	26	31	11	
MEMBRE						10
- Du parquet.....		0	31	45	14	26
- Du siège.....		0	24	39	11	
EXERCE EN CHAMBRE						24
- Civile.....		1	25	40	10	21
- Correctionnelle et criminelle.....		0	35	37	7	
SEXE						22
- Homme.....		0	28	41	9	23
- Femme.....		0	24	39	14	
AGE						24
- Moins de 35 ans.....		0	27	39	10	23
- 35 à 44 ans.....		1	29	38	9	21
- 45 ans et plus.....		0	20	44	15	
SYNDICALISATION						18
- Oui.....		0	26	41	15	29
Dont Syndicat de la Magistrature.....		0	21	37	13	10
U.S.M.....		0	36	46	8	25
- Non.....		1	26	39	9	
PREFERENCE PARTISANE						21
- Gauche.....		0	27	40	12	21
- Droite.....		2	29	35	13	25
- Sans préférence partisane.....		0	25	40	10	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						18
- Bien.....		0	28	44	9	25
- Mal.....		1	24	36	14	

Question : Globalement, avez-vous le sentiment que les syndicats de magistrats remplissent leur rôle très bien, assez bien, pas très bien ou pas bien du tout ?

	Ensemble des magistrats	Magistrats syndiqués
- Très bien	2 } 42	4 } 52
- Assez bien	40 } 42	48 } 52
- Pas très bien	41 } 54	35 } 47
- Pas bien du tout	13 } 54	12 } 47
- Sans opinion	4	1
	100 %	100 %

Question : Globalement, avez-vous le sentiment que les syndicats de magistrats remplissent leur rôle très bien, assez bien, pas très bien ou pas bien du tout ?

		Très ou assez bien	Pas très ou pas bien du tout	Sans opi- nion
TOTAL	100%	42	54	4
GRADE				
- 2ème grade 1er groupe.....		43	54	3
- 2ème grade 2ème groupe.....		45	52	3
- 1er grade 1er groupe.....		34	66	0
- 1er grade 2ème groupe.....		42	45	13
MEMBRE				
- Du parquet.....		39	57	4
- Du siège.....		43	53	4
EXERCE EN CHAMBRE				
- Civile.....		43	54	3
- Correctionnelle et criminelle.....		47	47	6
SEXE				
- Homme.....		37	58	5
- Femme.....		49	48	3
AGE				
- Moins de 35 ans.....		42	55	3
- 35 à 44 ans.....		40	57	3
- 45 ans et plus.....		45	49	6
SYNDICALISATION				
- Oui.....		52	47	1
Dont Syndicat de la Magistrature.....		50	50	0
U.S.M.....		59	41	0
- Non.....		36	58	6
PREFERENCE PARTISANE				
- Gauche.....		49	49	2
- Droite.....		49	46	5
- Sans préférence partisane.....		35	59	6
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE				
- Bien.....		46	50	4
- Mal.....		37	59	4

IV - L'INDÉPENDANCE DES MAGISTRATS

Question : - Pour rendre leurs décisions, diriez-vous que les magistrats subissent des pressions de la part de la hiérarchie judiciaire souvent, de temps à autre, rarement, jamais ou presque jamais ?
- Et de la part du pouvoir politique ?

	LA PERCEPTION DES PRESSIONS EXERCÉES PAR LA HIÉRARCHIE JUDICIAIRE	LA PERCEPTION DES PRESSIONS EXERCÉES PAR LE POUVOIR POLITIQUE
- Souvent	3	2
- De temps à autre	18	17
- Rarement	34	32
- Jamais ou presque jamais	42	45
- Sans opinion	3	4
	100 %	100 %

Question : Pour rendre leurs décisions, diriez-vous que les magistrats subissent des pressions de la part de la hiérarchie judiciaire souvent, de temps à autre, rarement, jamais ou presque jamais ?

		Souvent	De temps à autre	Rarement	Jamais ou presque jamais
TOTAL	100%	3	18	34	42
GRADE					
- 2ème grade 1er groupe		7	20	27	42
- 2ème grade 2ème groupe		1	21	39	37
- 1er grade 1er groupe		0	11	43	46
- 1er grade 2ème groupe		0	17	42	39
MEMBRE					
- Du parquet		0	19	46	27
- Du siège		4	18	31	46
EXERCE EN CHAMBRE					
- Civile		4	19	33	43
- Correctionnelle et criminelle		1	21	31	44
SEXE					
- Homme		1	17	35	45
- Femme		6	20	33	38
AGE					
- Moins de 35 ans		4	18	36	36
- 35 à 44 ans		3	19	38	38
- 45 ans et plus		1	18	27	53
SYNDICALISATION					
- Oui		7	25	29	36
Dont Syndicat de la Magistrature		11	29	33	23
U.S.M.		0	18	27	52
- Non		1	15	37	45
PREFERENCE PARTISANE					
- Gauche		2	21	38	35
- Droite		2	17	32	49
- Sans préférence partisane		5	15	32	44
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Bien		2	14	35	46
- Mal		5	23	33	36

Question : Pour rendre leurs décisions, diriez-vous que les magistrats subissent des pressions de la part du pouvoir politique souvent, de temps à autre, rarement, jamais ou presque jamais ?

			Souvent	De temps à autre	Rarement	Jamais ou presque jamais	Sens, opi- nion
TOTAL	100%		2	17	32	45	4
GRADE							
- 2ème grade 1er groupe.....			3	22	26	44	5
- 2ème grade 2ème groupe.....			1	18	39	37	5
- 1er grade 1er groupe.....			0	12	31	57	0
- 1er grade 2ème groupe.....			2	7	46	41	4
MEMBRE							
- Du parquet.....			0	17	41	36	6
- Du siège.....			2	17	30	47	4
EXERCE EN CHAMBRE							
- Civile.....			3	17	34	43	3
- Correctionnelle et criminelle.....			1	17	30	47	5
SEXE							
- Homme.....			0	13	33	50	4
- Femme.....			4	23	31	37	5
AGE							
- Moins de 35 ans.....			4	20	32	39	5
- 35 à 44 ans.....			2	18	38	38	4
- 45 ans et plus.....			0	15	24	58	3
SYNDICALISATION							
- Oui.....			3	27	33	34	3
- Dont Syndicat de la Magistrature.....			3	38	32	23	4
- U.S.M.....			0	12	35	50	3
- Non.....			1	11	32	51	5
PREFERENCE PARTISANE							
- Gauche.....			0	16	36	44	4
- Droite.....			5	9	37	47	2
- Sans préférence partisane.....			2	23	25	45	5
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Bien.....			2	11	31	51	5
- Mal.....			2	24	34	37	3

Question : - Vous-même, avez-vous déjà été l'objet de pressions de la part de la hiérarchie judiciaire : souvent, de temps à autre, rarement ou jamais ?
 - Et de la part du pouvoir politique ?

	DECLARENT AVOIR FAIT L'OBJET DE PRESSIONS DE LA PART DE LA HIÉRARCHIE JUDICIAIRE	DECLARENT AVOIR FAIT L'OBJET DE PRESSIONS DE LA PART DU POUVOIR POLITIQUE
- Souvent	0	1
- De temps à autre	7	4
- Rarement	21	11
- Jamais	69	81
- Sans opinion	3	3
	100 %	100 %

Question : Vous-même, avez-vous déjà été l'objet de pressions de la part de la hiérarchie judiciaire : souvent, de temps à autre, rarement ou jamais ?

		Souvent	De temps à autre	Rare- ment	Jamais	Sans opi- nion
TOTAL	100%	0	7	21	69	3!
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....		0	8	16	72	4!
- 2ème grade 2ème groupe.....		1	7	22	69	1!
- 1er grade 1er groupe.....		0	3	31	66	0!
- 1er grade 2ème groupe.....		0	5	25	66	4!
MEMBRE						
- Du parquet.....		0	4	34	54	8!
- Du siège.....		0	7	18	74	1!
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....		0	6	18	74	2!
- Correctionnelle et criminelle.....		0	3	25	67	5!
SEXE						
- Homme.....		0	7	25	65	3!
- Femme.....		0	6	16	75	3!
AGE						
- Moins de 35 ans.....		1	6	16	72	5!
- 35 à 44 ans.....		0	9	24	67	0!
- 45 ans et plus.....		0	4	22	69	5!
SYNDICALISATION						
- Oui.....		0	9	28	60	3!
- Dont Syndicat de la Magistrature.....		0	8	32	60	0!
- U.S.M.....		0	7	24	64	5!
- Non.....		1	5	17	74	3!
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....		0	8	23	68	1!
- Droite.....		1	5	23	68	3!
- Sans préférence partisane.....		0	7	20	69	4!
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....		0	4	20	72	4!
- Mal.....		0	10	23	65	2!

Question : Vous-même, avez-vous déjà été l'objet de pressions de la part du pouvoir politique : souvent, de temps à autre, rarement ou jamais ?

		Souvent	De temps à autre	Rare- ment	Jamais	Sans opi- nion
TOTAL	100%	1	4	11	81	
GRADE						
- 2ème grade 1er groupe.....		1	6	9	82	
- 2ème grade 2ème groupe.....		1	3	12	80	
- 1er grade 1er groupe.....		0	3	14	83	
- 1er grade 2ème groupe.....		0	2	13	81	
MEMBRE						
- Du parquet.....		0	3	8	84	
- Du siège.....		1	4	12	81	
EXERCE EN CHAMBRE						
- Civile.....		0	5	12	81	
- Correctionnelle et criminelle.....		0	1	9	87	
SEXE						
- Homme.....		1	3	10	83	
- Femme.....		1	5	13	79	
AGE						
- Moins de 35 ans.....		3	3	11	80	
- 35 à 44 ans.....		0	7	12	79	
- 45 ans et plus.....		0	1	10	86	
SYNDICALISATION						
- Oui.....		0	5	15	77	
Dont Syndicat de la Magistrature.....		0	6	11	81	
U.S.M.....		0	1	16	78	
- Non.....		1	3	9	84	
PREFERENCE PARTISANE						
- Gauche.....		0	4	10	85	
- Droite.....		3	4	12	80	
- Sans préférence partisane.....		0	4	12	79	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE						
- Bien.....		1	2	9	85	
- Mal.....		1	6	14	77	

V - LES ATTENTES DES MAGISTRATS

Question : Pour chacune des mesures suivantes, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

		Priori- taire	Très importante mais pas prioritaire	Pas très importante	Pas du tout importante	Sans opinion
- Accroître les moyens de fonctionnement de la Justice	100 %	84	15	1	0	0
- Augmenter le personnel dans les tribunaux	100 %	74	21	3	1	1
- Augmenter le nombre des magistrats	100 %	53	29	11	6	1
- Réformer le statut de la magistrature	100 %	49	36	8	5	2
- Accroître l'indépendance des juges	100 %	45	40	12	2	1
- Mieux préparer la réinsertion des condamnés à la fin de leur peine	100 %	43	49	5	1	2
- Traiter plus rapidement les affaires	100 %	43	48	9	0	0
- Renforcer l'aide judiciaire aux plus démunis	100 %	36	50	11	3	0
- Améliorer l'aide aux victimes et leur indemnisation	100 %	36	54	9	0	1
- Améliorer les conditions de vie dans les prisons	100 %	25	49	19	5	2
- Dispenser la justice de certains contentieux (chèques sans provisions, etc.)	100 %	20	29	29	19	3
- Renforcer l'exécution des peines	100 %	18	46	22	7	7
- Développer la coopération entre la Justice et la Police	100 %	10	47	34	5	4
- Adopter le nouveau code pénal	100 %	5	36	33	17	9
- Renforcer les peines de prison	100 %	3	8	39	44	6
- Réduire le nombre des libérations conditionnelles	100 %	2	9	32	50	7

Question : Pour chacune des mesures suivantes, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

% de "prioritaire"	Accroître les moyens de fonctionnement de la justice	Augmenter le personnel dans les tribunaux	Augmenter le nombre des magistrats	Réformer le statut de la magistrature	Accroître l'indépendance des juges	Mieux préparer la réinsertion des condamnés à la fin de leur peine	Traiter plus rapidement les affaires	Renforcer l'aide judiciaire aux plus démunis
TOTAL	84	74	53	49	45	43	43	36
GRADE								
- 2ème grade 1er groupe	84	78	59	59	50	49	42	42
- 2ème grade 2ème groupe	90	78	58	45	45	45	45	35
- 1er grade 1er groupe	86	63	37	34	34	37	46	28
- 1er grade 2ème groupe	79	70	52	45	47	34	34	32
MEMBRE								
- Du parquet	90	75	49	46	45	45	46	37
- Du siège	82	74	54	49	45	43	41	36
EXERCE EN CHAMBRE								
- Civile	82	71	53	45	44	42	40	32
- Correctionnelle et criminelle	86	81	57	55	49	46	40	35
SEXE								
- Homme	84	73	48	44	41	37	42	30
- Femme	85	76	60	54	51	52	43	45
AGE								
- Moins de 35 ans	90	82	62	55	54	49	44	51
- 35 à 44 ans	86	73	51	55	43	45	46	32
- 45 ans et plus	77	67	48	33	40	36	37	27
SYNDICALISATION								
- Oui	84	71	53	57	50	42	36	41
Dont Syndicat de la Magistrature	78	70	56	74	52	60	34	62
U.S.M.	90	77	51	45	42	34	43	27
- Non	84	76	53	43	43	44	46	33
PREFERENCE PARTISANE								
- Gauche	85	77	55	49	42	52	48	47
- Droite	83	69	47	43	43	26	37	16
- Sans préférence partisane	85	74	53	51	48	42	43	37
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE								
- Bien	82	73	53	42	39	43	38	39
- Mal	87	76	54	57	53	43	48	40

Question : Pour chacune des mesures suivantes, estimez-vous qu'elle est prioritaire, très importante mais pas prioritaire, pas très importante ou pas du tout importante ?

(Suite du tableau)

% de "prioritaire"									
	Améliorer l'aide aux victimes et leur indemnisation	Améliorer les conditions de vie dans les prisons	Dispenser la justice de certains contentieux	Renforcer l'exécution des peines	Développer la coopération entre la Justice et la Police	Adopter le nouveau code pénal	Renforcer les peines de prison	Réduire le nombre des libérations conditionnelles	
TOTAL	36	25	20	18	10	5	3	2	
GRADE									
- 2ème grade 1er groupe	38	28	21	18	14	7	2	1	
- 2ème grade 2ème groupe	35	29	23	14	6	4	3	3	
- 1er grade 1er groupe	43	17	17	20	3	3	3	6	
- 1er grade 2ème groupe	27	23	17	19	9	2	6	2	
MEMBRE									
- Du parquet	50	30	24	30	13	2	3	1	
- Du siège	31	24	19	15	9	5	3	2	
EXERCE EN CHAMBRE									
- Civile	31	23	16	12	9	4	2	1	
- Correctionnelle et criminelle	39	25	22	20	9	6	1	1	
SEXE									
- Homme	32	24	19	23	10	5	1	1	
- Femme	40	27	21	12	9	4	5	3	
AGE									
- Moins de 35 ans	44	30	21	22	16	2	2	0	
- 35 à 44 ans	37	25	20	14	8	9	2	3	
- 45 ans et plus	27	21	20	21	7	1	5	4	
SYNDICALISATION									
- Oui	31	27	17	20	8	3	3	2	
- Dont Syndicat de la Magistrature U.S.M.	24	33	17	3	10	8	0	0	
- Non	42	26	20	29	7	0	0	2	
	39	24	22	17	10	5	3	2	
PREFERENCE PARTISANE									
- Gauche	43	34	21	11	10	7	1	0	
- Droite	33	19	20	24	10	2	7	4	
- Sans préférence partisane	35	23	21	24	9	5	2	3	
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE									
- Bien	37	21	21	16	10	4	2	1	
- Mal	33	30	19	22	9	5	4	3	

Question : Personnellement, êtes-vous favorable ou opposé au développement de procédures nouvelles de conciliation et de médiation ?

- Très favorable	31	}	77
- Plutôt favorable	46		
- Plutôt opposé	14	}	20
- Très opposé	6		
- Sans opinion			3
			100 %

Question : Personnellement, êtes-vous favorable ou opposé au développement de procédures nouvelles de conciliation et de médiation ?

			Très favorable	Plutôt favorable	Plutôt opposé	Très opposé	Sans opinion
TOTAL	100%		31	46	14	6	31
GRADE							
- 2ème grade 1er groupe			31	49	9	7	41
- 2ème grade 2ème groupe			31	45	13	8	31
- 1er grade 1er groupe			29	54	17	0	01
- 1er grade 2ème groupe			25	36	30	5	41
MEMBRE							
- Du parquet			26	59	10	4	11
- Du siège			32	42	15	7	41
EXERCE EN CHAMBRE							
- Civile			28	45	15	8	41
- Correctionnelle et criminelle			27	52	16	4	11
SEXE							
- Homme			29	45	17	6	31
- Femme			32	47	11	6	41
AGE							
- Moins de 35 ans			34	52	6	5	31
- 35 à 44 ans			32	43	13	8	41
- 45 ans et plus			26	44	22	6	21
SYNDICALISATION							
- Oui			34	34	16	11	51
- Dont Syndicat de la Magistrature U.S.M.			43	36	11	5	51
- Non			35	30	19	10	61
			28	53	13	4	21
PREFERENCE PARTISANE							
- Gauche			30	54	10	2	41
- Droite			22	38	28	11	11
- Sans préférence partisane			35	43	11	6	51
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE							
- Bien			27	48	16	5	41
- Mal			34	43	12	8	31

Question : Souhaitez-vous que les membres du Conseil supérieur de la magistrature soient :

- Nommés par le président de la République sur proposition de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat comme c'est le cas actuellement	8
- Nommés par la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat	20
- Élus par les magistrats	66
- Sans opinion	6
	100 %

Question : Souhaitez-vous que les membres du Conseil supérieur de la magistrature soient :

- Nommés par le président de la République sur proposition de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat comme c'est le cas actuellement
- Nommés par la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat
- Elus par les magistrats

		Nommés par le président de la République	Nommés par la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat	Elus par les magistrats	Sans opi- nion
TOTAL	100%	8	20	66	6
GRADE					
- 2ème grade 1er groupe		2	17	74	7
- 2ème grade 2ème groupe		6	22	64	8
- 1er grade 1er groupe		14	17	66	3
- 1er grade 2ème groupe		13	17	68	2
MEMBRE					
- Du parquet		7	30	54	9
- Du siège		8	17	70	5
EXERCE EN CHAMBRE					
- Civile		9	19	67	5
- Correctionnelle et criminelle		6	19	67	8
SEXE					
- Homme		11	22	59	8
- Femme		4	19	74	3
AGE					
- Moins de 35 ans		3	21	68	8
- 35 à 44 ans		5	20	72	3
- 45 ans et plus		16	20	56	8
SYNDICALISATION					
- Oui		4	11	82	3
- Dont Syndicat de la Magistrature U.S.M.		0	4	94	2
- Non		9	15	75	1
		10	25	57	8
PREFERENCE PARTISANE					
- Gauche		6	13	78	3
- Droite		11	25	59	5
- Sans préférence partisane		6	24	60	10
ESTIME QUE LA JUSTICE FONCTIONNE					
- Bien		8	22	62	8
- Mal		6	19	71	4